

valbiotis®

SA au capital de 2 369 623.40 €
Siège social : 4 avenue Eric TABARLY – ZI des Quatre Chevaliers, 17 180 Périgny
RCS La Rochelle 800 297 194

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 20 04 2026 auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers), en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Incorporation par référence

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- Les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, les commentaires relatifs à ces comptes et le rapport du commissaire aux comptes correspondant de l'exercice clos au 31 décembre 2024 figurant respectivement aux pages 89 à 109, aux pages 42 à 53 et en pages 109 à 113 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF en date du 16 mai 2025 sous le n° D. 25-0395 (https://investisseurs.valbiotis.com/wp-content/uploads/2025/05/Valbiotis-URD_mai-2025.pdf)

Les comptes annuels établis selon les principes comptables généralement admis en France et le rapport du commissaire aux comptes correspondant de l'exercice clos au 31 décembre 2024 figurant respectivement aux pages 126 à 140 et en pages 141 à 145 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF en date du 16 mai 2025 sous le n° D.25-0395 (https://investisseurs.valbiotis.com/wp-content/uploads/2025/05/Valbiotis-URD_mai-2025.pdf)

- Les comptes établis selon le référentiel IFRS, les commentaires relatifs à ces comptes et le rapport du commissaire aux comptes correspondant de l'exercice clos au 31 décembre 2023 figurant respectivement aux pages 108 à 128, aux pages 57 à 69 et en pages 158 à 159 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF en date du 19 décembre 2024 sous le n° D. 24-0900 (https://investisseurs.valbiotis.com/wp-content/uploads/2024/12/URD_2024_FINAL.pdf)

- Les comptes annuels établis selon les principes comptables généralement admis en France et le rapport du commissaire aux comptes correspondant de l'exercice clos au 31 décembre 2023 figurant respectivement aux pages 172 à 186 et en pages 188 à 189 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF en date du 19 décembre 2024 sous le n° D. 24-0900 (https://investisseurs.valbiotis.com/wp-content/uploads/2024/12/URD_2024_FINAL.pdf)

Le document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.valbiotis.com).

REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent Document d'Enregistrement Universel (ci-après le « Document »), établi selon les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) N°2019/980 du 14 mars 2019, décrit la Société telle qu'elle existe à la date du dépôt de ce Document d'Enregistrement Universel auprès de l'AMF.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les termes « **Valbiotis** » et la « **Société** » désignent l'ensemble de la société Valbiotis S.A. dont le siège social est situé 4 avenue Eric TABARLY – ZI des Quatre Chevaliers, 17 180 Périgny, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 800 297 194 et sa filiale détenue à 100%, Valbiotis Canada Inc.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement de Valbiotis. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Valbiotis concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'Enregistrement Universel. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement Universel afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement Universel. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions. Elle peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Enregistrement Universel contient, notamment en section 5 « *Aperçu des activités* », des informations relatives à l'activité menée par Valbiotis et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte-tenu d'un environnement concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité de Valbiotis pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'Enregistrement Universel. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits à la section 3 « *Facteurs de Risque* » du présent Document, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet significatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement

Arrondis

Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions d'euros ou de francs suisses) et les pourcentages présentés dans le présent Document ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent Amendement peuvent légèrement différer de ceux obtenus par l'addition des valeurs exactes (non arrondis) de ces mêmes chiffres

TABLE DES MATIÈRES

1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	6
1.1	PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	6
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	6
1.3	DÉCLARATION OU RAPPORTS D'EXPERTS.....	6
1.4	ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	6
1.5	APPROBATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	7
3.	FACTEURS DE RISQUES	8
3.1	RISQUES IMPORTANTS PROPRES À L'ÉMETTEUR	8
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16
4.1	RAISON SOCIALE.....	16
4.2	LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ, CODE LEI.....	16
4.3	DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE	16
4.4	SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION RÉGISSANT SES ACTIVITÉS	16
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	17
5.1	PRINCIPAUX MARCHÉS.....	20
5.2	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR (DEPUIS 2020)	27
	▪ Jusqu'en 2023, une phase intense de R&D.....	27
	▪ A partir de 2023, la société devient centrée sur la commercialisation de ses produits	27
5.3	STRATÉGIE ET OBJECTIFS.....	28
5.4	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, MARQUES BREVETS ET NOMS DE DOMAINE	30
5.5	POSITION CONCURRENTIELLE.....	39
5.6	INVESTISSEMENTS.....	40
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	42
6.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE.....	42
6.2	GOUVERNANCE.....	42
6.3	DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'AUTRES INTÉRÊTS DU GROUPE	44
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	45
7.1	SITUATION FINANCIÈRE	45
7.2	RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	45
7.3	RESULTAT NET.....	49
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	51
8.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR	51
8.2	FLUX DE TRÉSORERIE	52
8.3	BESOINS DE FINANCEMENT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	53
8.4	RESTRICTION A L'USAGE DES CAPITAUX	56
8.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	56
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	57
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	60
10.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	60

10.2	EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU ÉVÈNEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ.....	60
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....	61
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	62
12.1	CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	69
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	70
13.1	MONTANTS DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET AVANTAGES EN NATURE OCTROYÉS PAR L'ÉMETTEUR AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	70
13.2	SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR L'ÉMETTEUR AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES DU MÊME ORDRE AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	77
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	78
14.1	DATES DE MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	78
14.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS ET/OU MANDATAIRES ET LA SOCIÉTÉ.....	78
14.3	COMITÉS D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION.....	78
14.4	DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	79
14.5	ENJEUX EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES.....	82
15.	SALARIÉS.....	85
15.1	NOMBRE DE SALARIÉS, RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ ET PAR SITE.....	85
15.2	PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS.....	85
15.3	CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	86
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	87
16.1	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	87
16.2	DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	88
16.3	CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ. NATURE DE CE CONTRÔLE ET MESURES PRISES EN VUE D'ÉVITER QU'IL NE SOIT EXERCÉ DE MANIÈRE ABUSIVE.....	88
16.4	ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE, ENTRAÎNER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE.....	88
17.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....	89
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	90
18.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES.....	90
18.2	Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	116
18.3	INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA.....	120
18.4	POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	120
18.5	PROCÉDURE JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	120
18.6	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉMETTEUR.....	120
19.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	121
19.1	CAPITAL SOCIAL.....	121
19.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS.....	130
20.	CONTRATS IMPORTANTS.....	134
20.1	ACCORDS DE PARTENARIAT COMMERCIAL EN FRANCE.....	134
20.2	ACCORDS DE PARTENARIAT COMMERCIAL VISANT LES MARCHES ASIATIQUES.....	134
20.3	CONTRAT DE DISTRIBUTION EXCLUSIF AU MOYEN-ORIENT.....	135
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES.....	137
22.	AUTRES ÉLÉMENTS.....	138

22.1	COMPTES ANNUELS DE VALBIOTIS SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ÉTABLIS SELON LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS EN FRANCE.....	138
22.2	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	155
22.3	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	160

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Sébastien PELTIER, Président du Directoire de Valbiotis.

Siège social : Valbiotis – 4 avenue Eric TABARLY– 17 180 Périgny

Téléphone : 05.46.28.62.58

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 20 avril 2026
Sébastien PELTIER
Président du Directoire

1.3 DÉCLARATION OU RAPPORTS D'EXPERTS

Néant.

1.4 ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

Néant.

1.5 APPROBATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La Société ayant fait approuver par l'AMF un document d'enregistrement universel au moins deux exercices financiers de suite, le présent document d'enregistrement universel a été déposé sans approbation préalable de l'AMF, conformément à l'article 9.2 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Il peut cependant être revu a posteriori par l'Autorité des marchés financiers, autorité compétente, lorsque cette dernière l'estime nécessaire.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

TITULAIRE

Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Charles DUSSART

6 place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : nomination lors des décisions de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du jour de son renouvellement (décision de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2022).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

<p>Monsieur Sébastien PELTIER Président du Directoire</p> <p>ZI des Quatre Chevaliers - 4 Avenue Eric Tabarly - 17180 Périgny Téléphone : 05 46 28 62 58 Adresse électronique : sebastien.peltier@valbiotis.com</p>	<p>Monsieur Stanislas SORDET Directeur Administratif et Financier Membre du Directoire</p> <p>ZI des Quatre Chevaliers - 4 Avenue Eric Tabarly - 17180 Périgny Téléphone : 05 46 28 62 58 Adresse électronique : stanislas.sordet@valbiotis.com</p>
---	--

3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquiescer des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. À la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement Universel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque catégorie de risques ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société au jour de l'approbation du présent Document. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Pour répondre au besoin de surveillance et de pilotage des risques inhérents à son activité, Valbiotis a mis en place un dispositif de gestion des risques, qui sont cartographiés et réactualisés tous les ans. L'objectif poursuivi est de s'assurer que le dispositif mis en place permette non seulement d'identifier les risques mais également de mettre en place des mesures pour les prévenir dans la mesure du possible. Il contribue également au respect des normes et de la réglementation, à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et du Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001, et à l'utilisation efficiente des ressources de la Société.

Principes d'établissement de la cartographie des risques

Les risques sont classés selon 3 niveaux de criticité, appréciés après prise en compte des mesures mises en œuvre pour les maîtriser :

- Élevé : criticité entre 15 et 25 ;
- Moyen : criticité entre 8 et 12 ;
- Faible : criticité entre 1 et 6.

Le niveau de criticité est calculé en fonction d'une double approche combinant :

- L'impact potentiel sur les opérations de la Société (notation de 1 à 5 par ordre croissant d'impact) ;
- La probabilité de survenance (notation de 1 à 5 en fonction d'un taux de probabilité croissante).

La Société présente dans ce document ses risques significatifs répartis en cinq catégories chacune d'entre elles faisant l'objet d'un tableau synthétique présenté ci-après :

- Risques liés à l'activité ;
- Risques financiers ;
- Risques liés à l'écosystème ;
- Risques liés à l'organisation ;
- Risques juridiques et réglementaires.

3.1 RISQUES IMPORTANTS PROPRES À L'ÉMETTEUR

• RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

La Société ne peut garantir la réussite commerciale de ses produits en France (Criticité 9 à 15)		
Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de commercialisation (volume, mix canal de distribution, prix de vente, marge, distribution numérique et taux de réassort) établis pour chacun des produits pourraient ne pas être atteints. • Le calendrier établi pour les lancements des différents produits pourrait ne pas être respecté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à pénétrer le marché et à fidéliser les prescripteurs/consommateurs. • Impact négatif sur une évolution rapide du futur chiffre d'affaires. • Revue à la baisse du rythme de développement envisagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination d'indicateurs de performance et suivi mensuel de la performance en vue de renforcer ou corriger la stratégie et les actions opérationnelles • Equipe commerciale et marketing experte de la commercialisation de

CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> • La posologie et la forme galénique de certains produits pourrait être perçue susciter des réserves par les utilisateurs. 		<p>complément alimentaires sur marché français, avec une force de vente importante et ciblée, et des experts digitaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par des sociétés de conseil spécialisées réputées et des sociétés de consulting expertes en visite médicale, en digital et en vente en ligne. • Mise en place d'une stratégie orientée conseil, prescripteurs plus pharmacie avec la présence d'un Key Account Manager • Mise à contribution du pharmacien dans son rôle de prescripteur pour encourager l'automédication sur nos produits (via des formations officinales, des journées thématiques, des actions de sensibilisation) • Signature d'accords-cadres de partenariats avec des groupements pharmaceutiques nationaux • Politique de relations publiques afin d'obtenir le soutien des leaders d'opinion dans leurs domaines d'activité. • Harmonisation des prix sur l'ensemble de nos canaux de distribution pour optimiser leur distribution • Optimisation du coût de revient des produits • Travail avec les mutuelles sur la prévention et le remboursement complet ou partiel de nos produits • Études de marché préalables avec la présence d'une Business Analyst • Proposition de différents schémas de conseils d'utilisation avec des protocoles sur les gammes Valbiotis PRO et Valbiotis PLUS
<p>La Société ne peut garantir la réussite commerciale de ses produits à l'étranger (Criticité 6 à 12)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de conclusion de partenariats commerciaux dans des délais plus longs qu'anticipés • Risque de conclusion de partenariats commerciaux à des conditions moins favorables à la Société, par rapport à ses attentes • Risque de dépendance vis-à-vis d'un partenaire commercial. • Risque de démarrage des activités export plus lente de prévu, en raison de difficultés ou de contraintes non anticipées 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact négatif sur le futur chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité future. • Revue à la baisse du rythme de développement envisagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Business Development, en charge de la prospection et de la négociation de partenariats régionaux ou globaux. • Signature de 2 partenariats internationaux. Création d'une JV en Asie, commercialisation multicanale, avec une stratégie cross-border dans un premier temps. • Capacité à commercialiser tous nos produits en propre, et effet levier de la réussite de la commercialisation en France sur la signature de nouveaux partenariats sous un mode export

CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES

		<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des congrès professionnels stratégiques en capitalisant sur les dernières avancées cliniques et sur la commercialisation France • Exploitation commerciale de notre présence et de nos présentations aux congrès scientifiques • Possibilités offertes par les plateformes de vente en ligne dans des territoires clés
La Société pourrait être confrontée à des communications portant atteinte à sa réputation et à son image de marque (Criticité 5 à 10)		
<ul style="list-style-type: none"> • Risques de commentaires malveillants sur les réseaux sociaux et les forums • Risques d'articles négatifs dans les médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de confiance de la part de nos clients/consommateurs et des professionnels de santé • Impact négatif sur les ventes et le chiffre d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la qualité de l'ensemble des activités, maîtrise de la qualité des produits, système de management de la qualité des processus internes et des activités prises en charge par nos prestataires. • Veille digitale et presse quotidienne, avec un logiciel dédié, et des rapports d'alerte en temps réel. • Veille interne avec modération et suppression des commentaires malveillants • Process de communication de crise bien établi
L'efficacité clinique d'un des 4 produits du pipeline reste à démontrer (Criticité 6)		
<ul style="list-style-type: none"> • La Société pourrait ne pas être en capacité de démontrer une preuve de concept (POC) concernant l'efficacité de TOTUM•448 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue à la baisse des ambitions de développement de la Société. • Impact sur le futur chiffre d'affaires, la capacité à devenir rentable, l'horizon et le niveau de rentabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience acquise pour TOTUM•63, TOTUM-070 et TOTUM-854 avec des résultats cliniques concluants sur les populations cibles • Adaptation du plan de développement préclinique et clinique • Elargissement de l'offre en proposant une gamme de produits complémentaires (Gamme Valbiotis PLUS)
La Société développe des produits de santé pour lesquels elle pourrait obtenir pour certains d'entre eux, une allégation de santé de la part des autorités compétentes en Europe (Criticité 6)		
<ul style="list-style-type: none"> • La Société pourrait ne pas obtenir l'allégation de santé (refus de la part des autorités compétentes au regard des résultats cliniques obtenus). • Les délais d'obtention de l'allégation, suite à des demandes d'études complémentaires de la part de certaines autorités compétentes pourraient être plus longs que prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de fonds complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché des produits de la Société sans attendre l'obtention de l'allégation santé, dès lors que leur efficacité est démontrée par des données cliniques/scientifiques robustes. • Parfaite connaissance du processus d'allégation. • Mise en œuvre de processus de développement avec standards élevés. • Échanges avec des Key Opinion Leaders. • Accompagnement par un cabinet réglementaire

• **RISQUES FINANCIERS**

Risques liés au financement de l'activité de la Société (Criticité 10)		
Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> La Société pourrait : <ul style="list-style-type: none"> - ne pas obtenir les financements qu'elle estime nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, où - ne pas obtenir de tels financements dans le calendrier tel qu'elle l'envisage, ou encore - obtenir des financements insuffisants. 	<p>Incapacité à tirer profit de la forte demande du marché ce qui aurait un impact sur le niveau des futures ventes, l'horizon et le niveau de rentabilité futurs.</p> <p>Impact sur la continuité d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Planification financière moyen/long terme afin d'identifier les montants des besoins et leur timing Possibilité de recourir à diverses sources de financements, dilutives ou non, notamment en fonction des conditions de marché, tels que : <ul style="list-style-type: none"> - levée de fonds, - possibilité de solliciter BPI dans le cadre des prêts innovation EGF (prêts pour la commercialisation), - demande de prêts bancaires - mise en œuvre d'outils de financement du BFR
La Société bénéficie de divers dispositifs fiscaux et financements publics (Criticité 3)		
<ul style="list-style-type: none"> Risques liés au Crédit Impôt Recherche (CIR) : remise en cause de ce dispositif ou contrôle a posteriori sur les montants déjà encaissés. Risque de devoir rembourser des sommes encaissées de façon anticipée suite à l'obtention d'avances publiques (aides remboursables). 	<ul style="list-style-type: none"> La perte du bénéfice du CIR imposerait à la Société de trouver des financements alternatifs, susceptibles d'être dilutifs. En cas de contestation par l'administration fiscale de créances de CIR passées, la Société pourrait être contrainte de rembourser toute ou partie des sommes encaissées ce qui viendrait peser sur son risque de liquidité. Incapacité d'imputer les déficits fiscaux sur les résultats futurs en cas de non-pérennisation de cette opportunité fiscale. En cas de non-respect de conditions contractuelles de ces aides, risque de devoir rembourser des sommes encaissées de façon anticipée. Cela pourrait contraindre la Société à trouver des financements alternatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Approche prudente et réglementaire des dépenses soumises au CIR. Mise en place de procédure/système interne d'enregistrement et de suivi des activités éligibles au CIR. Accompagnement par un cabinet spécialisé pour valider le montant annuel du CIR, et rédaction du dossier de justification par ce cabinet. Respect des obligations contractuelles liées aux aides obtenues (Reporting semestriel sur chaque dossier, mise en place d'une comptabilité analytique, échanges réguliers notamment avec les interlocuteurs de BPI pour les tenir informés de l'avancée des programmes).
Risque de liquidité (Criticité 5)		
<ul style="list-style-type: none"> Risque de liquidité au cours des 12 prochains mois. 	<ul style="list-style-type: none"> La Société pourrait être contrainte de limiter certaines dépenses et de revoir ses ambitions de développement commercial à la baisse. 	<ul style="list-style-type: none"> Au jour du présent Document, la Société a procédé à l'analyse de son risque de liquidité et considère être en mesure de pouvoir faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois sur la base des projections d'activité et prévisions de trésorerie tenant compte de l'évolution du business model. Ces projections reposent sur les hypothèses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Au 31 décembre 2025, Valbotis disposait d'une trésorerie de 8 676 K€, contre 11 580 K€ un an plus tôt. - Hypothèses d'accélération des ventes en France en 2026 et

		<p>démarrage des ventes à l'international dès 2026 qui nécessitent l'obtention de financements complémentaires avant fin 2026 dont le format n'est pas encore déterminé et pouvant se réaliser sous différentes formes (financements de BFR et/ou financements dilutifs et/ou financements non dilutifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction du montant des financements obtenus en 2026, la Société pourrait avoir besoin de financements complémentaires au-delà de mi 2027. <p>Au cas où ces hypothèses ne se réaliseraient pas, la Société estime qu'elle serait en mesure de prolonger son horizon de trésorerie de quelques mois, en adaptant son plan de dépenses, afin de permettre la recherche des financements requis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société mène une veille permanente et rigoureuse du respect du budget afin de s'assurer de l'adéquation entre les financements disponibles et besoins de trésorerie anticipés afin d'engager une recherche de fonds dans les meilleurs délais, si cela s'avérerait nécessaire.
--	--	---

• **RISQUES LIÉS À L'ÉCOSYSTÈME**

Existence sur le marché d'un nombre important de produits, du fait d'une grande latitude offerte par la réglementation applicable (Criticité 12)		
Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence importante sur nos différentes gammes • Difficulté potentielle à mettre en valeur les allégations santé obtenues par rapport à des produits sans allégation (ou avec des allégations génériques) mais présents sur le marché depuis des années. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration de marché plus lente que prévue. • Impact négatif sur le futur chiffre d'affaires et sur les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication marketing produit. • Stratégie de recommandation de nos produits par les professionnels de santé, nous différenciant des compléments alimentaires classiques • Stratégie de reconnaissance de nos produits par les Key Opinion Leader, présence à des congrès scientifiques et grâce à notre programme de formation • Constitution d'un package scientifique unique et inimitable pour chaque produit permettant de faire émerger sa supériorité • Commercialisation dans des conditionnements identiques avec une charte graphique commune afin de faciliter la communication • Veille concurrentielle • Veille et stratégie de Propriété Intellectuelle
Contexte géopolitique international instable (Criticité 6 à 12)		
Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> • Risque géopolitique global, lié au contexte international instable, pouvant impacter les approvisionnements et/ou la commercialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des conditions commerciales ou impossibilité de commercialiser • Difficultés, retards ou ruptures d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification de nos zones d'approvisionnement, de fabrication, de prospection, et de commercialisation • Anticipation des approvisionnements

CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> Variations des droits de douane pouvant impacter la commercialisation de nos produits à l'international, la commercialisation et/ou nos approvisionnements 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse des coûts Impact négatif sur le futur chiffre d'affaires et sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de la société à conclure des accords de Licence, qui pourraient ne pas être impactés par des droits de douane Evaluation des possibilités de conditionnement de nos produits localement, pour réduire l'impact des droits de douane
--	---	---

• RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Dépendance vis-à-vis de partenaires CMO (Contract Manufacturing Organization) en charge de réaliser les lots industriels (Criticité 10 à 15)		
Nature du risque	Impacts potentiels	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> Difficultés lors de la transposition industrielle Non-respect des engagements contractuels : défaillances, retard, arrêts d'exploitation, non-respect des normes réglementaires, du niveau de qualité attendu, des spécifications produits. Incapacité du ou des CMOs à accompagner la montée en puissance commerciale, en France et à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'approvisionnement impactant la mise à disposition des produits pour leur commercialisation. Impact négatif sur le futur chiffre d'affaires, l'horizon et le niveau de rentabilité future. 	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des besoins et des risques liés à l'approvisionnement, pour les prévisionnels de commercialisation des produits. Sélections de CMO spécialisées dans le complément alimentaire, et opérant en conformité avec les exigences réglementaires et le niveau de qualité attendu (cahier des charges respecté). Programme Assurance Qualité interne, incluant la qualification et le suivi des sous-traitants, et des audits réguliers pour assurer la qualité des produits. Identification de CMO secondaires capable de répondre aux spécifications internes. Maîtrise de spécifications et de procédés industriels détaillés, afin de faciliter la transposition et la revalidation par un autre prestataire si nécessaire.
Risques relatifs aux approvisionnements en matières végétales et extraits végétaux entrant dans la fabrication des produits (Criticité 15)		
<ul style="list-style-type: none"> Difficultés ou interruption d'approvisionnement pour certaines matières premières végétales. Difficultés ou interruption d'approvisionnement potentielles pour certains extraits végétaux. Tensions d'approvisionnement en cas de forte montée en puissance des besoins, notamment dans le cadre de la commercialisation à l'international. 	<ul style="list-style-type: none"> Délais dans la fabrication, l'approvisionnement et la commercialisation des produits de la Société, impactant le plan d'affaires. Tension sur les prix d'achat des matières. Impact négatif sur le futur chiffre d'affaires, l'horizon et le niveau de rentabilité futurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des besoins et des risques liés à l'approvisionnement, pour les prévisionnels de commercialisation des produits. Recherche, identification et qualification de fournisseurs alternatifs de matières premières et d'extraits végétaux, capables de répondre aux besoins et aux spécifications internes (procédure de Change Control). Développement et structuration d'une filière spécifique pour certaines matières végétales. Mise en place de contrats permettant de sécuriser les approvisionnements.
La Société pourrait être confrontée à la perte de collaborateurs clés et/ou la difficulté à attirer de nouveaux talents (Criticité 6)		
<ul style="list-style-type: none"> Difficulté de rétention et risque de départ de compétences clés ou d'expertises uniques. Difficulté à attirer des nouveaux talents pour accompagner les étapes du développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Retard ou non atteinte par la Société de ses objectifs. Impact défavorable significatif sur l'activité, ses résultats, la situation financière et les perspectives. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des postes clés et mise en place d'actions spécifiques, autonomie et polyvalence des postes. Mise en place d'une politique de gestion des risques associée à l'indisponibilité ou à la perte de collaborateurs clés. Développement de la marque employeur et consolidation de la politique RSE. Politique de rémunération incitative Mise en place d'une organisation du travail flexible (modalités de télétravail adaptées)

		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par des cabinets de recrutements pour certains postes, notamment pour les postes de Direction. • Structuration et consolidation du département des Relations Humaines.
--	--	--

• **RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**

Propriété intellectuelle (Criticité 10 à 15)		
Nature du risque	Impact potentiel	Principaux dispositifs de maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à acquérir et/ou protéger des droits de propriété intellectuelle (PI) lui assurant l'exclusivité des principes actifs issus de collaboration avec des tiers. • Risque de développement d'une nouvelle substance par la Société en violation d'un brevet déposé par un tiers ou d'un contrat de licence exclusif dont bénéficie un tiers. • Risques de violation des droits de propriété intellectuelle de la Société par des tiers. • Risques spécifiques liés à la contestation des droits de propriété intellectuelle par les salariés de la Société. • Risques spécifiques liés aux dépôts/acquisitions de marques (Pas de certitude qu'une demande particulière donnera lieu à un enregistrement de marque compte tenu des droits antérieurs de tiers et des incertitudes liées à la réglementation propre à chacun des pays dans lesquels elle est déposée). 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'avantages compétitifs de la Société. • Remise en cause de la poursuite des activités. • Risques de contentieux • Impact défavorable sur les résultats et la situation financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement d'un cabinet de PI : nombreux échanges entre ingénieur brevet du cabinet de PI et les inventeurs (Valbiotis) tout au long des procédures d'examen (bonne culture PI). • Précautions contractuelles prises par la Société pour lui garantir la propriété totale ou partielle de ces droits de propriété intellectuelle vis-à-vis de tiers. • Précautions notamment contractuelles prises par la Société et le respect des dispositions légales en termes de déclaration d'invention par ses salariés (mise en place d'une procédure de rémunération des inventeurs salariés). • Études préalables de liberté d'exploitation/recherche d'antériorités par le cabinet de PI et veille brevet/concurrentielle réalisée en interne. • Surveillance sur les principales marques de la société effectuée par le cabinet de PI. • Implication du juridique dans les réunions de choix des marques
Limite à la protection du savoir-faire ainsi que de secrets commerciaux et d'affaires et d'informations confidentielles (Criticité 10 à 15)		
<ul style="list-style-type: none"> • La Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des établissements universitaires et d'autres entités publiques ou privées, ou ses sous-traitants). • Risques liés à la diffusion publique d'informations privilégiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'avantages compétitifs de la Société. • Risques de contentieux. • Impact défavorable sur les résultats et la situation financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique générale de protection et de classification de la confidentialité des informations interne et externe (incluant l'IA). • Sensibilisation des équipes à la protection des informations confidentielles propriétaires de Valbiotis et de tiers. • Mise en place d'une procédure de gestion des informations privilégiées et des listes d'initiés via un logiciel (conformément au règlement Market Abuse Regulation).
Malveillance, sécurité, piratage informatique (Criticité 10)		
<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'activité non autorisée par l'entreprise, falsification et utilisation frauduleuse des moyens de paiement de l'entreprise, détournement de biens, corruption active ou passive, commissionnements occultes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de données confidentielles et sensibles • Perte d'avantages compétitifs de la Société. • Captation d'information sensibles à des fins d'utilisation non autorisées ou tentatives d'escroquerie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique interne de sécurité des systèmes d'informations. • Contrôles internes. • Veille et actions de formation et sensibilisation (Conseil de Surveillance, commissaires aux comptes, audits internes).

CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux actes de malveillance, piratage, attaque virale, violation de la sécurité physique/logique. 	<ul style="list-style-type: none"> Impact défavorable sur les résultats. Risque d'indisponibilité plus ou moins longue d'applications, de serveurs, de réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes d'informations gérés par une infrastructure externalisée (disposant de back-up, de firewall...) et pilotée en interne par le Responsable SI. Accompagnement par un organisme extérieur (audit et test d'intrusion). Risque de cybersécurité couvert par une assurance.
<p>Risque de non-conformité au Règlement Général sur la Protection des Données, notamment dans le cadre de la vente en ligne auprès de particuliers des produits de la Société (Criticité 12)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Risques liés au respect des législations et réglementations en matière de données personnelles (Mauvaise connaissance, interprétation ou prise en compte de contraintes légales). 	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions à l'encontre de la Société (ex : sanction par la CNIL), risques de contentieux. Impact défavorable sur la vie privée des personnes concernées. Impact défavorable sur les résultats et la situation financière résultant de coûts supplémentaires de mise en conformité. Impact défavorable sur l'image de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique, procédures et dispositifs internes assurant la conformité au RGPD. Sensibilisation du personnel. Data Protection Officer nommé conformément aux exigences du RGPD. Précautions contractuelles avec nos sous-traitants. Mise en conformité du site e-commerce au RGPD (ex : cookies, politique de confidentialité, etc.)
<p>Réseau de distribution licite et pratiques commerciales loyales et non trompeuses (Criticité 12)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Risque de pratiques restrictives de concurrence et anticoncurrentielles Risque de pratiques commerciales déloyales et trompeuses 	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions à l'encontre de la société, risques de contentieux (ex : sanction de la DGCCRF, action de consommateur) Impact défavorable significatif sur la réputation de la société, et sa situation financière 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la documentation contractuelle avec le service juridique (ex : CGV, accords-cadres) Quand nécessaire, consultation du juridique en cas de nouveau support de publicité et promotion des ventes
<p>La Société devra veiller au respect du cadre réglementaire applicable aux compléments alimentaires et se conformer à toutes les évolutions possibles (Criticité 9 à 12)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Risque concernant les allégations plantes « en attente », qui pourraient ne plus être utilisables (Europe). Risques associés aux exigences réglementaires d'enregistrement des produits/ingrédients dans certains pays Risques associés aux évolutions potentielles de la réglementation concernant certains ingrédients de la gamme Valbiotis Pro 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de retirer des étiquetages certaines allégations qui ne seraient plus utilisables (Europe). Nécessité de faire évoluer la formule de certains produits dans le cas d'évolutions de la réglementation, pouvant impacter nos brevets et notre communication. Impact défavorable sur le rythme anticipé de développement des activités et sur les résultats de la Société et sa situation financière. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un chargé d'affaires réglementaires en interne Dossiers de justification des allégations en attente systématiquement rédigés et revus par le CSO. Utilisation de matières premières végétales au statut alimentaire dans la très grande majorité des cas. Possibilités de reformulation dans le cadre de nos brevets existants. Process de change control éprouvé Veille réglementaire et prise en compte des contraintes réglementaires dans la planification des activités. Accompagnement par des cabinets de conseil pour aider à la constitution des dossiers et identifier la meilleure voie réglementaire d'enregistrement des produits.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 RAISON SOCIALE

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : Valbiotis.

4.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ, CODE LEI

La Société a été inscrite auprès du RCS de La Rochelle le 12 février 2014 sous le N° 800 297 194.
Code LEI : 969500VP4JBJCF0MOP60.

4.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 11 février 2113, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.4 SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION RÉGISSANT SES ACTIVITÉS

Initialement constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée, la Société a été transformée en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 7 mars 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : ZI des Quatre Chevaliers - 4 Avenue Eric Tabarly - 17180 Périgny. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 46 28 62 58

Adresse courriel : contact@valbiotis.com

Site Internet : www.valbiotis.com

(Avertissement : les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'enregistrement universel sauf pour les informations incorporées par référence.)

5. APERCU DES ACTIVITÉS

Créée en février 2014, Valbiotis est un laboratoire français, spécialisé dans la conception et la distribution de compléments alimentaires scientifiquement testés pour préserver la santé à chaque étape de la vie. À travers une approche innovante alliant excellence scientifique, expertise du végétal et richesses des ingrédients naturels, Valbiotis propose une nouvelle génération de compléments alimentaires pour soutenir l'équilibre naturel et le bien-être cardio-métabolique et soulager les problématiques santé du quotidien telles que le sommeil, la fatigue, la gestion de l'humeur, l'immunité ou encore la vitalité.

Valbiotis dispose de deux gammes de compléments alimentaires : ValbiotisPRO® et ValbiotisPLUS®.

La gamme ValbiotisPRO®. Elle est composée de quatre compléments alimentaires à haute valeur scientifique sans équivalent sur le marché :

- Santé métabolique (TOTUM*63), dont le développement clinique est terminé et commercialisé en France depuis février 2025 ;
- Cholestérol (Lipidrive®), dont le développement clinique est terminé et commercialisé en France depuis avril 2024 ;
- Cardio-Circulation (Tensodrive®, ex-TOTUM*854), dont le développement clinique est terminé et en France depuis juin 2025 ;
- TOTUM*448, pour la prise en charge de la MASLD (Maladie chronique du foie), qui est actuellement en phase de développement clinique et non commercialisé.

Ces compléments alimentaires sont composés essentiellement d'extraits végétaux qui permettent une approche multicable.

La gamme ValbiotisPLUS®. Elle est composée à ce jour de 8 compléments alimentaires répondant aux signes associés aux déséquilibres cardio-métaboliques et à des problématiques de santé au quotidien. Ces produits sont formulés sur la base de la bibliographie scientifique.

Le modèle commercial de la Société consiste en une commercialisation multicanale (pharmacies, propre site e-commerce de la Société) en propre en France des deux gammes de compléments alimentaires (ValbiotisPRO® et ValbiotisPLUS®). La stratégie de commercialisation ciblant les professionnels de santé (pharmacies et médecins) repose notamment sur une force de vente interne de 17 Attachés à la promotion médicale (APM) ciblant majoritairement les officines à fort potentiel. La stratégie de la Société consiste à :

- Pouvoir répondre à une demande clients en officine via le référencement auprès de la quasi-totalité des grossistes-répartiteurs (connexion EDI) couvrant environ 19 000 pharmacies ;
- Implanter en direct des officines ciblées ;
- Implanter des officines regroupées via la signature d'accords de partenariats avec des groupements.

Les APM sont soutenus par le Directeur Business Unit France, un Directeur Réseau, deux Experts médicaux et un service relation clients. Pour la négociation et le suivi des groupements de pharmacies, la Société s'appuie sur un Responsable Grands Comptes.

La stratégie de commercialisation est renforcée par plusieurs leviers d'accélération commerciale, certains déjà amorcés – marketing digital, présence dans les congrès, référencement auprès des mutuelles – et d'autres en cours sur 2026 : formation des professionnels de santé, sensibilisation du grand public, plan media.

La stratégie de la Société à l'international est le déploiement de la marque Valbiotis, à travers la commercialisation des produits ValbiotisPRO®, via la mise en place de partenariats ciblés. Les zones prioritaires sont les États-Unis, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie. La Société a aujourd'hui conclu deux accords de partenariats, l'un en Asie, l'autre au Moyen-Orient. D'autres partenariats sont à conclure pour continuer à étendre la marque à l'international

En novembre 2025, la Société a signé un partenariat stratégique majeur avec le groupe chinois Zhejiang Aika Asset Management Co., Ltd (Aika) représenté par Mr Xianhua Tao, co-fondateur et CEO d'Aika ([Communiqué de presse du 17 novembre 2025](#)). Cet accord prévoit la création d'une coentreprise en vue de la commercialisation exclusive, dès 2026, des produits de la gamme ValbiotisPRO®. La coentreprise assurera la vente exclusive des produits Valbiotis en Chine, à Hong-Kong/Macao, au Vietnam, en Indonésie, au Japon, à Taiwan et à Singapour.

Suite aux démarches administratives engagées auprès des autorités chinoises, la coentreprise, nommée « Hangzhou Valbiotis Life Technology Co. Ltd », a été officiellement approuvée par les autorités compétentes en date du 10 mars 2026, selon les modalités prévues par les accords entre Valbiotis et le groupe Aika (Communiqué de presse du 19 mars 2026).

La commercialisation s'opèrera en deux temps, via deux canaux successifs :

- Dans un premier temps, elle s'appuiera sur un modèle de cross-border e-commerce (CBEC) en Chine et à Hong-Kong/Macao, puis dans les cinq autres territoires d'Asie (Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour). Ce business model sera développé et mis en œuvre grâce aux équipes, aux expertises et aux infrastructures du groupe Aika en Chine, permettant un lancement rapide et efficace des opérations commerciales. Très répandu en Chine et en Asie, le CBEC ou commerce électronique transfrontalier désigne l'achat et la vente de biens via internet entre des entreprises et/ou consommateurs situés dans des pays différents. Les transactions s'effectuent directement sur des sites dédiés. Les principales plateformes cross-border sont, en Chine, Tmall Global, JD Worldwide, Kaola, Little Red Book (Xiaohongshu), et, dans les autres pays d'Asie, Lazada, Shopee, Rakuten, ou encore Amazon. En Chine, plus grand marché e-commerce au monde, le CBEC joue un rôle clé, notamment pour accéder à des produits étrangers des secteurs de la beauté, de l'alimentation, de la santé et du luxe, et répondre à une demande croissante de qualité et d'authenticité. Le CBEC concentre ainsi environ 10% du marché chinois des compléments alimentaires, qui est globalement estimé entre 30 et 40 Mds d'euros (selon les catégories de produits classifiées compléments alimentaires)¹. Le CBEC bénéficie d'un cadre réglementaire, douanier et logistique allégé, permettant une mise sur le marché rapide via des investissements limités. Dans chacun des pays concernés, la coentreprise pilotera la gestion des campagnes de lancement, le marketing d'influence ainsi que la conquête commerciale au travers des réseaux sociaux locaux. Les premiers revenus liés à cette phase de commercialisation CBEC sont attendus dès le second semestre 2026.
- Dans un second temps, une commercialisation en circuit classique (« General Trade ») sera déployée, s'appuyant sur des distributeurs locaux. Ce second canal sera activé une fois obtenues les autorisations réglementaires requises dans chacun des pays visés (Chine, Hong- Kong/Macao, Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour). La coentreprise a commencé certaines démarches d'enregistrements des produits Valbiotis.

¹ Source : Estimations Sohu.com, Zhongshan Technology and Innovation Research Institute, Healthplex Natural & Nutraceutical Products China

Une extension possible du partenariat est prévue sur d'autres marchés asiatiques : Corée du Sud, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Brunéi, Laos et Cambodge.

Organisation, gouvernance : un modèle de coentreprise équilibré et opérationnel

La structure capitalistique, le fonctionnement opérationnel et la gouvernance de la coentreprise s'articulent autour des principes suivants :

- *Répartition du capital, apports initiaux et gouvernance*

Valbiotis détient 49% du capital de la coentreprise en apportant deux licences sur ses brevets et marques exclusives sur les territoires de l'accord, correspondant aux quatre substances actives Lipidrive® (Cholestérol), Totum-63 (Santé Métabolique), Tensodrive® (Cardio-circulation) et Stéadrive® (TOTUM-448, actuellement en cours de développement clinique).

Aika détient 51% du capital via un apport en numéraire permettant à la coentreprise de bénéficier d'un montant de 3 M€ de trésorerie à sa création. L'accord de coentreprise prévoit également un financement additionnel en compte courant (sans accès au capital) de 2 M€ provenant du partenaire chinois Aika. La coentreprise pourra de surcroît bénéficier des dispositifs locaux de financement du Besoin en Fonds de Roulement, afin d'accompagner la montée en puissance de son activité.

La direction de la coentreprise est assurée par Mr. Tao en qualité de CEO, avec des règles de gouvernance équilibrées, prévoyant un droit de veto de Valbiotis sur les principaux choix stratégiques et capitalistiques, tout en assurant à Mr. Tao la flexibilité opérationnelle nécessaire au développement de l'activité. Au plan comptable, la consolidation de la coentreprise au niveau de Valbiotis se ferait par mise en équivalence, conformément aux normes IFRS.

- *Modèle opérationnel*

Basée à Hangzhou (province du Zhejiang) en Chine, la coentreprise bénéficie d'un approvisionnement exclusif de Valbiotis, qui lui revend ses produits assortis d'une majoration. Valbiotis participe également, aux côtés d'Aika, à la définition et à l'adaptation du portefeuille produits de la coentreprise aux spécificités des différents territoires. La coentreprise s'appuie sur les ressources et l'expérience d'Aika dans la commercialisation de produits européens de l'industrie santé/bien être, en circuit CBEC comme en commercialisation classique. Elle bénéficie en particulier de l'expertise marketing d'Aika – notamment en marketing digital local, en programmes d'acquisition et de fidélisation des clients – ainsi que de ses infrastructures et de son savoir-faire en matière d'IT (plateforme digitale, développement d'applications, IA, data), adossés à des équipes expérimentées opérationnelles. L'ensemble de ces

ressources en place, associées aux compétences et savoir-faire de Valbiotis, permettent un démarrage rapide des opérations commerciales, nécessitant des investissements limités.

En janvier 2026 a signé un accord de distribution exclusif avec la société Mena Nutrition, spécialisée dans le marketing, la commercialisation et la distribution de produits de santé et de nutrition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

La force d'un acteur local établi dans l'univers de la santé et de la nutrition

Cet accord prévoit la promotion et la distribution des produits Valbiotis en Arabie Saoudite, au Liban et en Irak. Basée aux Émirats Arabes Unis, Mena Nutrition bénéficie d'une position forte sur ces marchés avec plus de 20 ans d'expérience (<https://www.menanutrition.com/>). Au fil des années, Mena Nutrition a ainsi démontré sa capacité à déployer des stratégies de promotion médicale locales, intégrant en particulier le recrutement et l'animation d'équipes de visiteurs médicaux. L'entreprise bénéficie également d'une solide expérience dans l'optimisation des politiques commerciales en pharmacie et la maîtrise du suivi logistique et des approvisionnements au travers de partenaires distributeurs établis dans chaque pays cible (ZimmoTrading en Arabie Saoudite, Holdal Group au Liban...). Les experts en réglementation de Mena Nutrition s'appuient enfin sur une parfaite connaissance des exigences réglementaires des marchés du Moyen-Orient et entretiennent des relations privilégiées avec les différentes autorités de santé locale en matière de procédures administratives, d'enregistrement et d'importation.

Une stratégie offensive pour imposer les produits ValbiotisPRO® comme références dans la prévention des déséquilibres cardio métaboliques

La stratégie de promotion des produits Valbiotis sera avant tout médicale, avec l'objectif de faire des ValbiotisPRO® les produits de référence dans la prévention des déséquilibres cardio-métaboliques dans la région, grâce à leur haut niveau de preuves scientifiques. La commercialisation ne nécessitera pas d'investissements directs de Valbiotis. Les produits Valbiotis seront vendus en pharmacies, Mena Nutrition s'appuyant sur les capacités logistiques et les forces commerciales de ses partenaires distributeurs dans chaque pays adressé.

Le début de commercialisation est attendu pour la fin 2026, après l'obtention des enregistrements auprès des autorités de santé dans chacun des pays.

Les pays du Moyen-Orient sont des marchés à fort potentiel pour les produits ValbiotisPRO®, l'incidence des pathologies liées aux déséquilibres métaboliques (hypercholestérolémie, pré-diabète, diabète de type 2, surpoids / obésité, hypertension artérielle, maladie hépatique stéatosique associée à un dysfonctionnement métabolique - MASLD) étant très élevée sur la zone, au-dessus des moyennes mondiales.

D'un point de vue industriel, la Société sous-traite l'intégralité de la chaîne de production. Tous les sous-traitants sont qualifiés par les équipes de Valbiotis dans le cadre de son système de management de la qualité certifié ISO 9001.

Au niveau logistique, la Société a contractualisé avec un partenariat de premier plan, adapté pour la montée en puissance commerciale. Outre la sécurisation des approvisionnements auprès des pharmacies, de leurs grossistes/répartiteurs, et des consommateurs, notre partenaire promeut des solutions respectueuses de l'environnement et des entrepôts neutres en carbone.

Au niveau IT, la transformation est arrivée à son terme. L'ensemble des outils et systèmes nécessaires à la prospection, prise de commande, livraison, facturation et encaissement sont aujourd'hui développés et en fonctionnement.

En termes d'ambitions financières, la Société vise un chiffre d'affaires en 2027 supérieur à 25 M€ adossé à un EBITDA positif sur le périmètre français, et le franchissement du cap des 100 M€ de chiffre d'affaires en 2030, dont au moins 30% à l'international, assorti d'une marge EBITDA dans une fourchette de 25 à 30% ([Communiqué de presse du 21 janvier 2025](#)).

ValbiotisPRO® : une gamme de compléments alimentaires sans équivalent sur le marché

La Société était pendant 10 ans une société de Recherche & Développement dont l'objectif était de développer notamment 4 compléments alimentaires pour le bien-être cardio-métabolique : Santé métabolique (TOTUM®63), Cholestérol (Lipidrive®), Cardio-Circulation (Tensodrive®, ex-TOTUM®854), et TOTUM®448 (Steadrive®). Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul développement clinique en cours, TOTUM®448 (Steadrive®). La Société s'est donc transformée durant l'année 2024 pour devenir une société commerciale.

La Société possède 3 familles de brevets à l'échelle mondiale dont le brevet VAL.001 couvrant les produits Santé métabolique (TOTUM®63), Cardio-Circulation (Tensodrive®, ex-TOTUM®854), TOTUM®448 (Steadrive®), qui est détenu en copropriété (Valbiotis reversera un faible pourcentage des revenus générés par ces produits aux copropriétaires) et le brevet VAL.002 couvrant Cholestérol (Lipidrive®), également détenu en copropriété.

Les quatre substances actives de la gamme ValbiotisPRO® :

- **Santé Métabolique (TOTUM•63)**, pour une triple action : glycémie, triglycérides et gestion du poids. TOTUM•63 bénéficie de 4 études cliniques (720 volontaires testés). En février 2020, la Société avait signé un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM•63 ([Communiqué de presse du 5 février 2020](#)). Ce partenariat incluait le financement des dernières phases de développement de TOTUM•63. L'accord comprenait également l'approvisionnement de Nestlé Health Science en TOTUM•63 par la Société. En juin 2024, la Société a annoncé un accord avec Nestlé Health Science actant la fin du contrat de licence et d'approvisionnement. La Société a ainsi repris l'ensemble des droits de TOTUM•63 ([Communiqué de presse du 4 juin 2024](#)). Suite à cet accord, la Société a lancé TOTUM•63 en France en direct le 3 février 2025 ([Communiqué de presse du 30 janvier 2025](#)), et a pour objectif de commercialiser TOTUM•63 à l'international via ses nouveaux partenaires en Asie (Aika) et au Moyen-Orient (Mena Nutrition) et à travers de nouveaux partenariats à conclure.
- **Cholestérol (Lipidrive®)**, pour réguler le métabolisme lipidique et le cholestérol. Lipidrive® bénéficie de 3 études cliniques (330 volontaires testés). Lipidrive® est une substance active innovante issue d'extraits de plantes alimentaires, sans levure rouge de riz. D'un point de vue réglementaire, en Europe, la Société vise une allégation de santé relative à la réduction du LDL cholestérol, facteur de risque des maladies cardiovasculaires. La Société commercialise en direct en France, depuis le mois de mai 2024, Lipidrive® sous la marque ValbiotisPRO® Cholestérol ([Communiqué de presse du 22 mai 2024](#)).
- **Cardio-Circulation (Tensodrive®, ex-TOTUM•854)**, pour la pression artérielle, la santé cardiovasculaire, le confort circulatoire et les jambes lourdes. Tensodrive® est une substance active innovante, basée sur une combinaison exclusive et brevetée de 6 extraits végétaux. Tensodrive® bénéficie de 2 études cliniques (420 volontaires testés). La Société commercialise en direct en France, depuis le mois de juin 2025, Tensodrive® sous la marque ValbiotisPRO® Cardio-Circulation ([Communiqué de presse du 2 juin 2025](#)).
- **TOTUM•448 (Steadrive®)**, quatrième substance active du portefeuille de Valbiotis, est développée pour répondre aux besoins non satisfaits dans la prise en charge des atteintes métaboliques du foie (MASLD, anciennement NAFLD). TOTUM•448 est une substance active innovante, basée sur une combinaison exclusive et brevetée de 5 extraits végétaux. TOTUM•448 bénéficie de preuves d'efficacité et de données de mode d'action en préclinique et d'une étude clinique de biodisponibilité et de mode d'action. Valbiotis a lancé, en début d'année 2024, une chaire de recherche innovante sur la stéatose hépatique en partenariat avec l'Université de Laval (Québec, Canada). Il s'agit d'évaluer ses effets et le mécanisme d'action sur l'axe microbiote-foie, ainsi que les risques cardio-métaboliques associés dans le cadre de la stéatose hépatique. Cette chaire, financée par Valbiotis, s'étalera sur 5 ans.

À noter que la Société a reçu en décembre 2023 l'acceptation de la Food and Drug Administration (FDA) pour le statut de nouvel ingrédient alimentaire (NDI) concernant un extrait végétal présent dans l'ensemble de ses TOTUM, les autres ingrédients étant déjà autorisés aux États-Unis ([Communiqué de presse du 11 décembre 2023](#)).

Étant donné le stade de développement de la Société, et le besoin d'allouer ses ressources financières et humaines au déploiement commercial en France, la Société a fermé sa plateforme de R&D située à Riom fin 2024. Néanmoins, pour continuer à préparer l'élargissement de son portefeuille de produits au sein de la gamme ValbiotisPRO®, la Société a mis en place deux LabCom financés par l'Agence Nationale de La Recherche (Phytomar'Innov avec La Rochelle Université et le CNRS, MIMÉtiv avec l'Université de Clermont Auvergne et l'INRAE). Ces LabCom pourraient permettre à la Société de découvrir des nouvelles substances actives dans le domaine de l'immunité et du microbiote intestinal.

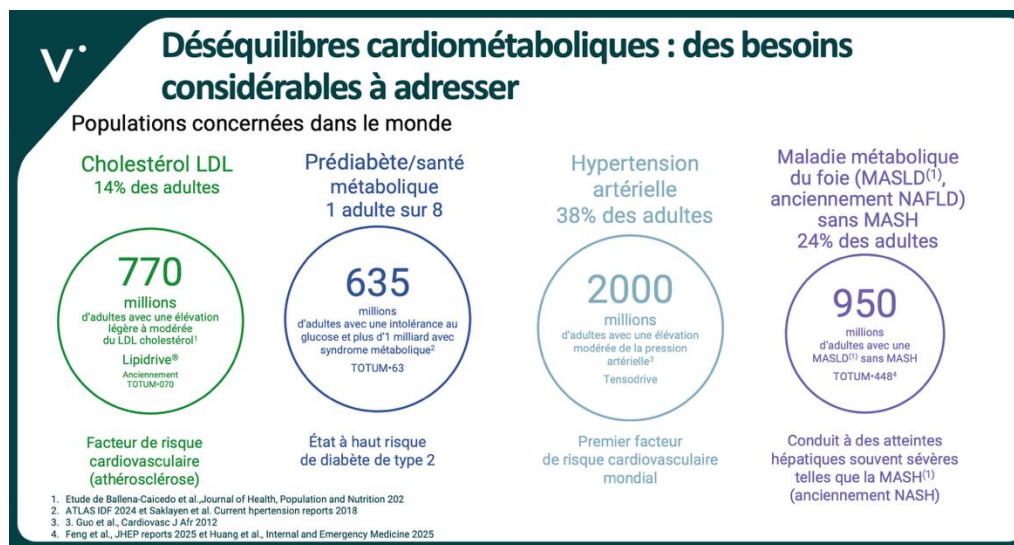
5.1 PRINCIPAUX MARCHÉS

Les marchés de Valbiotis se situent au carrefour de trois tendances structurellement porteuses :

- La santé publique : état d'urgence sur les maladies métaboliques et cardiovasculaires ;
- Les compléments alimentaires : un marché en plein essor porté par les produits d'origine végétale ;
- Les solutions naturelles : une demande croissante en produits (médicaments, compléments) naturels.

5.1.1 La prévention des maladies métaboliques et cardiovasculaires chroniques, un enjeu de santé publique : diabète de type 2, dyslipidémies, atteintes métaboliques du foie, et hypertension artérielle

Les maladies cardiovasculaires constituent un enjeu de santé publique majeure à l'échelle du monde. Elles sont au premier rang des causes de mortalité dans le monde, à l'origine d'environ 17,7 millions de décès, soit près de 31% de la mortalité mondiale, dont 7,4 millions de décès imputables à une cardiopathie coronarienne et 6,7 millions à un AVC¹. La morbi-mortalité cardiovasculaire est fortement associée au développement des maladies et des désordres métaboliques dans le monde, comme l'hyperglycémie (diabète), l'hyperlipidémie (dyslipidémie), le surpoids ou l'obésité. Dans le sillage de ces troubles métaboliques, des atteintes spécifiques du foie liées à l'accumulation de graisses un niveau hépatique, MAFLD (Metabolic-Associated Fatty Liver Disease), ont émergé rapidement dans le monde entier, avec un impact potentiellement sévère pour les patients.



Ces « épidémies » cardio-métaboliques trouvent leur origine dans l'adoption de mode de vie délétères : mauvaise alimentation, sédentarité, tabagisme et alcool sont, à eux seuls, à l'origine de 77% des décès liés à ces maladies répertoriées par l'OMS comme « non transmissibles »⁷. Face à cette situation préoccupante, les autorités internationales de santé proposent une série de recommandations destinées à la population générale, visant à rétablir de meilleures habitudes de vie². Ces interventions hygiéno-diététiques se heurtent toutefois à un obstacle majeur largement documenté^{3,4,5,6} : la difficulté des personnes concernées à les appliquer et les pérenniser sur le long terme.

À ce titre, les produits de santé à base de plantes associés aux stratégies préventives hygiéno-diététiques offrent de nouvelles perspectives pour la prise en charge des personnes à risque, en amont de l'approche pharmacologique.

Certaines sociétés savantes concernées, l'European Society of Cardiology (ESC) et l'European Atherosclerosis Society (EAS) par exemple, reconnaissent le potentiel de ces produits d'accompagnement pour peu qu'ils disposent d'un niveau de preuve clinique suffisant pour garantir tant leur sécurité que leur efficacité⁷.

➤ **Le prédiabète : un état à risque de développer un diabète de type 2**

Le diabète de type 2 est une « épidémie » mondiale : le nombre de personnes diabétiques a progressé de 50% entre 2009 et 2017⁸ atteignant 425 millions de personnes malades (soit 8,8% de la population adulte)⁹. D'ici

¹ OMS, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs317/fr/> (consulté le 6 juin 2021)

² OMS, Prévention des maladies cardiovasculaires : Guide de poche pour l'évaluation et la prise en charge du risque cardiovasculaire. Genève, 2007

³ Mumu SJ et al., Indian J Public Health 2014;58:40-4

⁴ Naci H et al., Circ Cardiovasc Qual Outcomes 2013;6:390-9

⁵ Bolen S et al. Ann Intern Med 2007;147:386-99

⁶ Etude Entred, 2007-2010, InVS

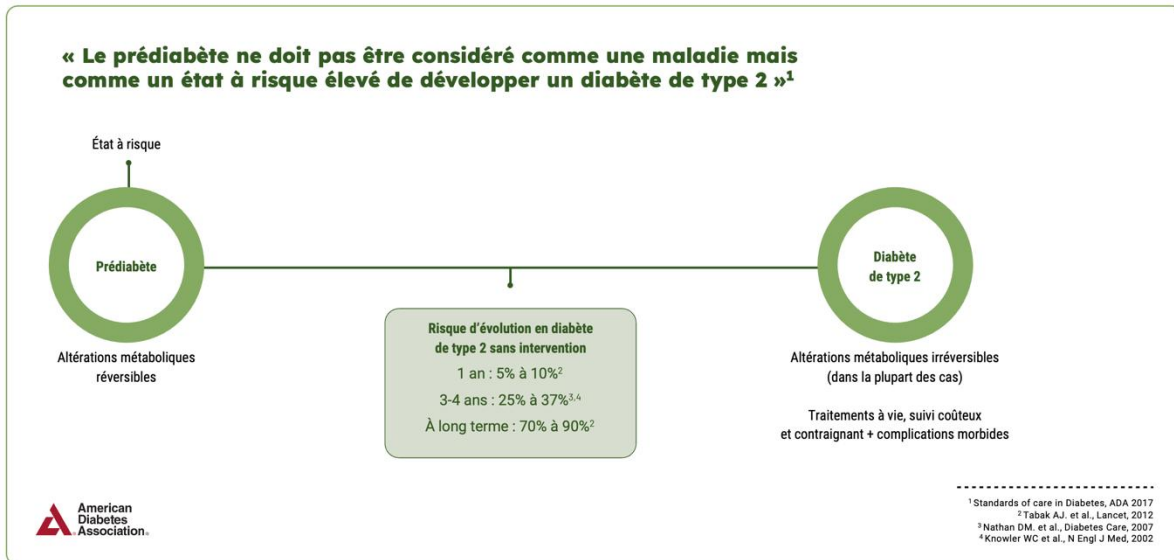
⁷ 2019 ESC/EAS Guidelines for the management of dyslipidemias: lipid modification to reduce cardiovascular risk, Eur Heart J, 2020.

⁸ Atlas du diabète, 8^{ème} édition, Fédération Internationale du Diabète, 2017, p. 45

⁹ Ibid, p. 42

2045, ce nombre atteindra 700 millions à travers le monde (soit 10,9% de la population adulte)¹⁰.

Le diabète de type 2 est défini par une glycémie à jeun supérieure ou égale à 1,26 g/L. Si cette maladie est irréversible dans la plupart des cas, elle est précédée d'un état à risque défini par les sociétés savantes internationales, dénommé « prédiabète »¹¹. Le risque de conversion du prédiabète en diabète de type 2 est élevé, estimé entre 70 à 90% sur l'espérance de vie si aucune intervention n'est envisagée¹². Mais le prédiabète est, lui, réversible.



La détection du prédiabète est aisée : des tests ludiques permettent à chacun d'évaluer sa situation et de procéder, le cas échéant, à un dépistage sanguin.

Êtes-vous concerné par le prédiabète ? ¹³				
Critère	0 point	1 point	2 points	3 points
Sexe	Femme	Homme		
Âge	< 40 ans	> 40 ans	> 50 ans	> 60 ans
Activité physique	Oui	Non		
Antécédents familiaux	Non	Oui		
Hypertension	Non	Oui		
Surpoids				
Un score supérieur à 5 points indique une probabilité de prédiabète.				

¹⁰ Atlas du diabète, 9^{ème} édition, Fédération Internationale du Diabète, 2020, p. 39

¹¹ Standards of Medical Care in Diabetes 2018, American Diabetes Association.

¹² Tabak AG et al., Lancet 2012;379:2279-90.

¹³ Adapté d'une campagne américaine de prévention : <https://doihaveprediabetes.org>

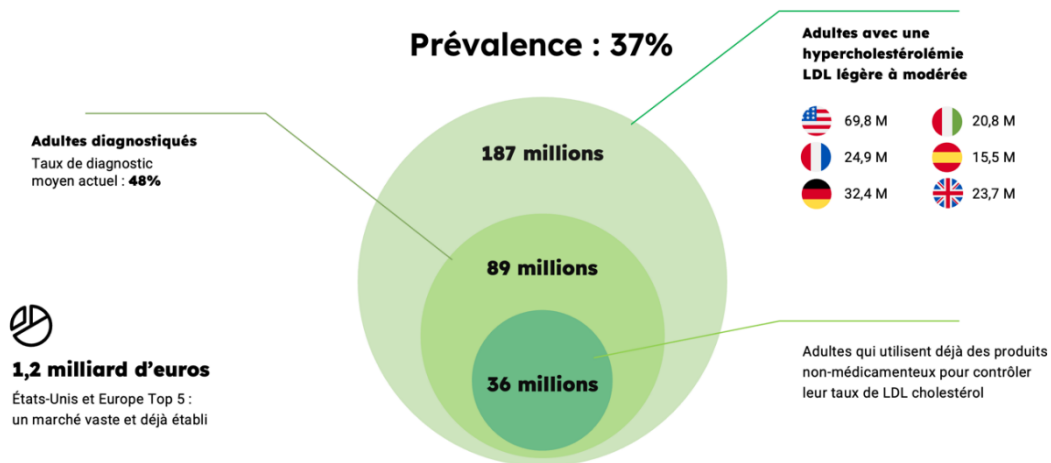
Selon l'American Diabetes Association, le prédiabète est défini par une glycémie à jeun comprise entre 1,00 g/L et 1,26 g/L et/ou une glycémie entre 1,40 g/L et 2,00 g/L deux heures après la prise orale d'une solution de glucose pure et/ou une HbA1c entre 5,7% et 6,5%.



➤ **Hypercholestérolémie LDL et hypertension artérielle légères à modérées : un besoin de produits non médicamenteux et cliniquement prouvés** ^{14,15,16,17,18}

L'hypercholestérolémie est un des facteurs de risque majeurs de maladies cardiovasculaires. À terme, l'excès de cholestérol sanguin, notamment de LDL-cholestérol, fragilise et sténose les artères. Les dyslipidémies entraînent des dépôts graisseux sur les parois des artères (plaques d'athérome), qui finissent par rétrécir les conduits, voire former des bouchons. Cette athérosclérose peut mener à divers troubles cardiovasculaires sévères : syndromes coronariens aigus, accidents vasculaires cérébraux (AVC), accidents ischémiques transitoires (AIT) ou encore maladie artérielle périphérique.

Lorsqu'elle est associée à un risque cardiovasculaire trop élevé, l'hypercholestérolémie requiert la mise en place d'un traitement hypolipémiant, généralement une statine, pour réduire les taux de lipides circulants. Pour les personnes à risque modéré, il existe en revanche peu d'options non-médicamenteuses.



• **Hypertension artérielle légère à modérée** ^{19,20,21,22,23,24}

¹⁴ HAS, www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-03/dir4/fiche_memo_dyslipidemies_v2.pdf (consulté le 6 juin 2021)

¹⁵ OMS, www.who.int/gho/ncd/risk_factors/cholesterol_text/en/ ; <http://apps.who.int/gho/data/view.main.2467?lang=en> (consulté le 6 juin 2021)

¹⁶ Santé Publique France, www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-cardiovasculaires-et-accident-vasculaire-cerebral (consulté le 6 juin 2021)

¹⁷ 2018 Guideline on the Management of Blood Cholesterol, a report from the American College of Cardiology/American Heart Association, Journal Of The American College Of Cardiology, 2019.

¹⁸ 2018 Guideline on the Management of Blood Cholesterol, a report from the American College of Cardiology/American Heart Association, Journal Of The American College Of Cardiology, 2019.

¹⁹ OMS : www.who.int/features/qa/82/fr/ ; www.who.int/gho/ncd/risk_factors/blood_pressure_prevalence_text/en/

²⁰ 2018 ESC/ESH Guidelines for the management of arterial hypertension, European Society of Cardiology, European Society of Hypertension.

²¹ Inserm, www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/hypertension-arterielle-hta (consulté le 6 juin 2021)

²² Société Française de Cardiologie, www.cardio-online.fr/Actualites/A-la-une/recommandations-esc-2018-hypertension-arterielle (consulté le 6 juin 2021)

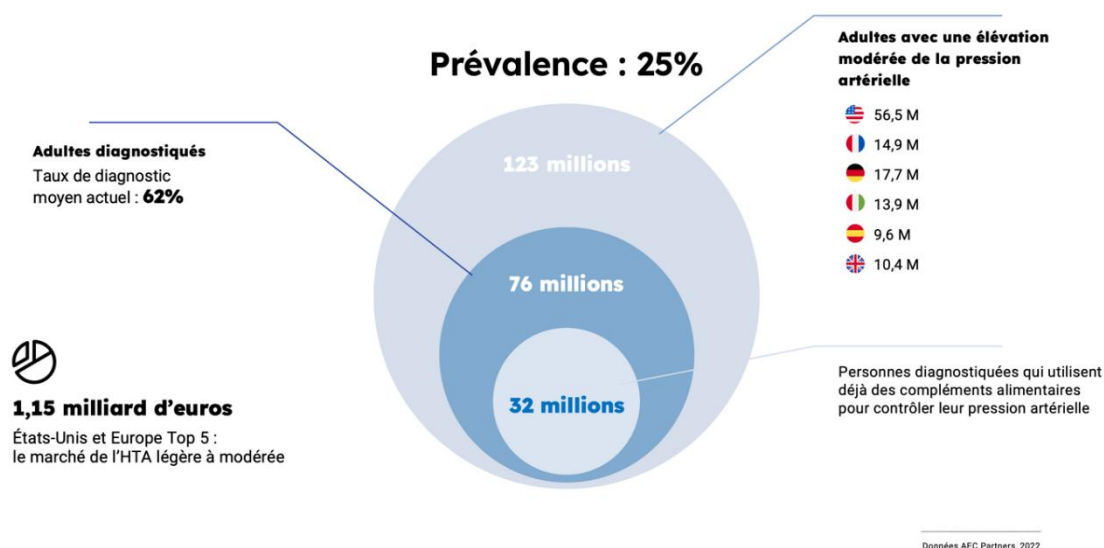
²³ NCD Risk Factor Collaboration (NCD-RisC) Worldwide trends in blood pressure from 1975 to 2015, 2016, *The Lancet*, [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(16\)31919-5/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(16)31919-5/fulltext)

²⁴ American Heart Association, www.heart.org/en/health-topics/high-blood-pressure/the-facts-about-high-blood-pressure (consulté le 6 juin 2021)

Maladie silencieuse aux causes multiples (tabagisme, alimentation, sédentarité, etc.), l'hypertension artérielle fait le lit de pathologies cardiovasculaires, rénales, cérébrales et ophtalmiques. Elle est responsable de plus d'un tiers des accidents cardiovasculaires (infarctus du myocarde, AVC, etc.) et de la mortalité qui y est liée, soit 7 millions de décès par an dans le monde.

L'hypertension est définie dans le monde entier par des valeurs supérieures ou égales à 140/90 millimètres de mercure, à l'exception des États-Unis, où le seuil a été récemment abaissé à 130/80 mmHg. Chez les personnes qui présentent un syndrome métabolique, l'hypertension est établie à partir de 130/80 mmHg.

Pour les hypertensions importantes ou pour les patients dont le risque cardiovasculaire global est élevé, des traitements médicamenteux peuvent être prescrits (diurétiques, β -bloquants, inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine, par exemple).



➤ **Les atteintes métaboliques du foie (MASLD) : un besoin médical non couvert, en pleine expansion à l'échelle mondiale**

La stéatose hépatique (MASLD) correspond à une accumulation de graisses dans les cellules du foie. Dans la MASH (stéatohépatite), elle se complique d'une inflammation et de lésions tissulaires. D'un pronostic souvent sombre, la MASH peut évoluer vers une fibrose et une cirrhose, à l'origine d'une insuffisance hépatique et, dans certains cas, d'un cancer du foie.

À l'échelle mondiale, la prévalence des atteintes métaboliques du foie atteindrait 25%²⁵. Selon les estimations, elles toucheraient entre 50 et 70% des patients diabétiques²⁶, 60 à 75% des sujets obèses et 50% des sujets dyslipidémiques²⁷. Corrélé à la pandémie de diabète et d'obésité, le nombre de cas est en constante augmentation dans les pays industrialisés.

Les études disponibles estiment que 40% des personnes atteintes de stéatose hépatique (MASLD) évolueront vers une MASH²⁸ : cette stéatose hépatique est donc considérée comme un état à risque de développer une MASH²⁹.

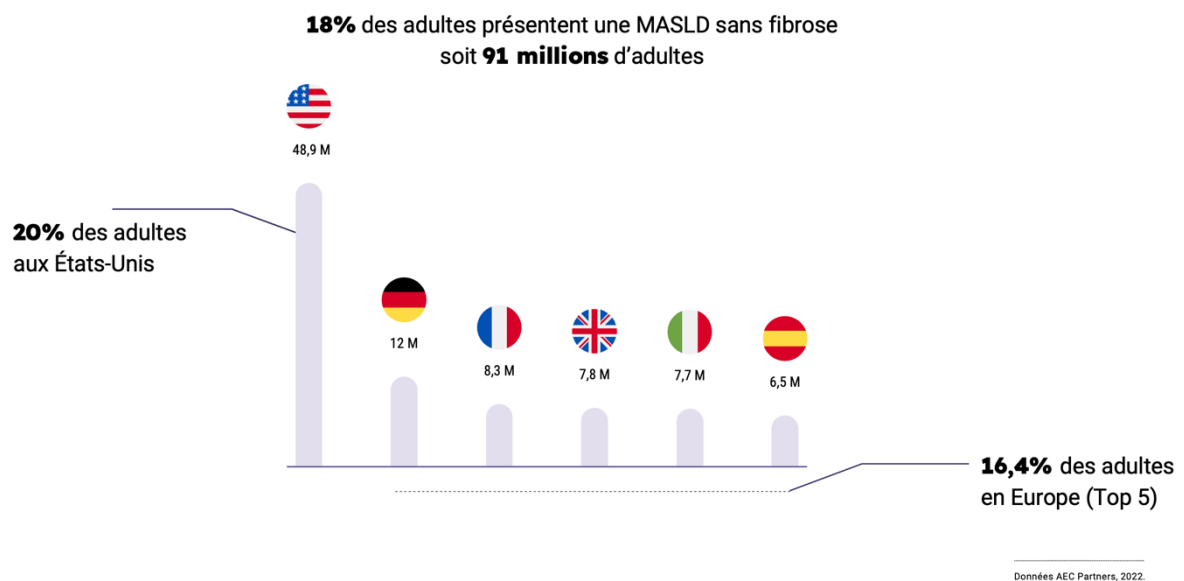
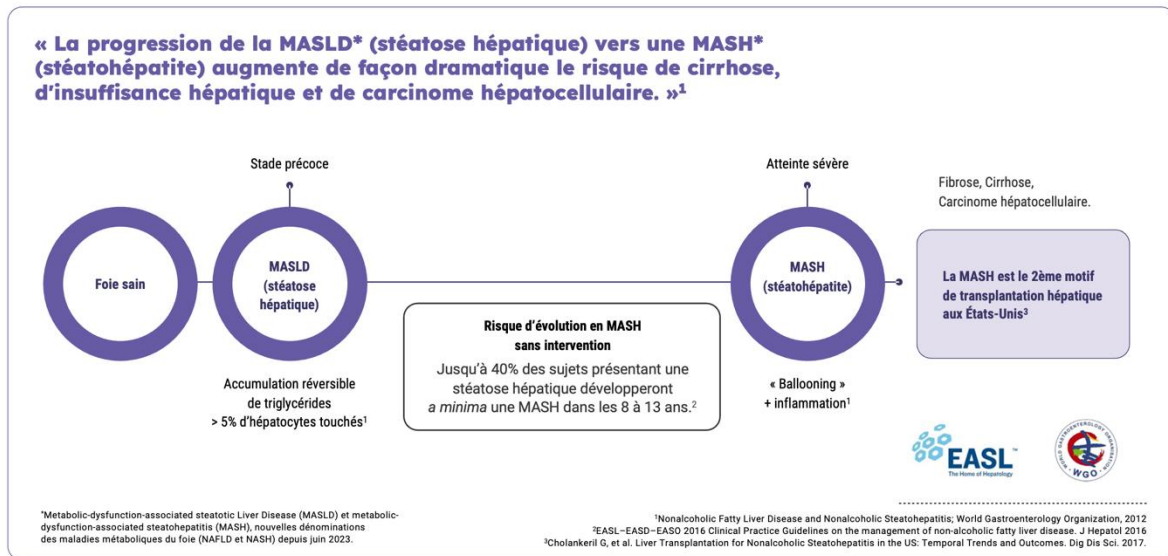
²⁵ Younossi Z.M. et al. Hepatology, 2016

²⁶ Anstee, Targher et al. 2013

²⁷ Assy, Kaita et al. 2000

²⁸ McPherson S et al. J Hepatol 2015;62(5):1148-55

²⁹ Vizueté J et al. J Clin Transl Hepatol 2017;5(1):67-75



5.1.2 Le marché des compléments alimentaires et des solutions naturelles : un marché dynamique et riche d'opportunités

Avec un total de 150 milliards d'euros de revenus au niveau mondial à fin 2019, le marché des compléments alimentaires devrait s'établir aux alentours de 250 milliards d'euros en 2025, avec un taux de croissance annuelle de 9,6% entre 2019 et 2025³⁰.

Ce dynamisme est porté par l'attention grandissante des consommateurs pour la santé et la prévention et par un intérêt fort pour les produits d'origine naturelle³¹.

³⁰ Panorama du marché des compléments alimentaires 2020-2021, Nutrikeo

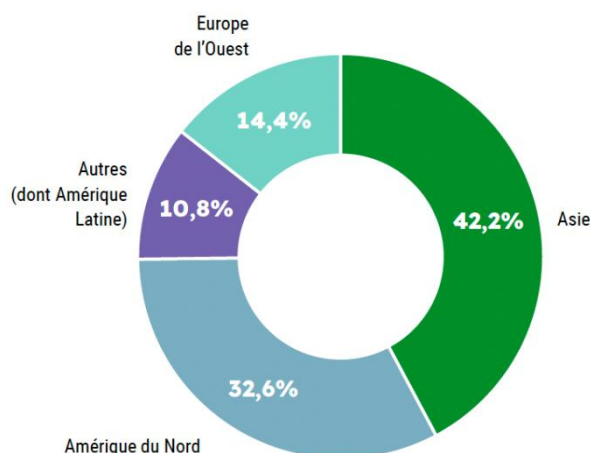
³¹ Vitamins & Dietary Supplements Market trends Overview, PwC Analysis, Technavio 2019, Press

250 Mds€
de CA attendus en 2025⁽¹⁾

Une croissance annuelle du CA de 9,6%⁽¹⁾, soutenue par :

- Une attention grandissante pour la santé et la prévention ;
- L'augmentation des coûts liés à la santé et la recherche d'alternatives pour certains problèmes ;
- Une segmentation de l'offre selon les besoins spécifiques à chaque catégorie de population ;
- La popularité des produits d'origine végétale, en complément de la médecine moderne⁽²⁾.

Un marché mondial dominé par l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest



Source : Nutriform Business Days, 2019

Ce contexte de marché, devrait être favorable aux acteurs aux exigences cliniques et scientifiques les plus poussées comme Valbiotis face à une offre pléthorique.

Le marché français

En 2023, le marché français des compléments alimentaires s'établissait à 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires soutenu par les ventes en officine. De 2022 à 2023, la croissance du marché des complémentaires a été de 3%, avec un marché tiré par la vente en officine (+7%, 54% du chiffre d'affaires du complément alimentaire est issu des ventes en pharmacie)³². Par ailleurs, 61% des Français ont consommé des compléments alimentaires au cours des 24 derniers mois (versus 59% en 2023) ; 90% sont satisfaits de leur consommation et 77% sont des consommateurs réguliers³⁹.

Parallèlement, les données épidémiologiques françaises révèlent des besoins médicaux répandus dans la population, concernant les facteurs de risque cardiométaboliques des trois substances actives que Valbiotis a commencé à commercialiser en propre en France (cholestérolémie, glycémie et pression artérielle). Et seulement 12% des Français se considèrent en bonne santé³⁹.

Des patients-consommateurs également en quête de solutions naturelles. Environ 40% des Français recourent régulièrement aux produits naturels pour leurs problèmes de santé³³. En 2024, lors de l'achat d'un complément alimentaire³⁴ :

- Le caractère naturel du produit était le premier critère de choix, pour 81% des consommateurs ;
- L'absence d'additif était un critère majeur pour 79% des consommateurs ;
- Le conseil des professionnels de santé ou du vendeur était un moteur essentiel à 72%.

Ces critères étaient prioritaires par rapport au prix.

Ainsi, le Top 5 des critères d'achat de compléments alimentaires en 2024 était⁴¹ :

1. Le caractère naturel du produit pour 81% (versus 78% en 2023) ;
2. L'utilité du produit écrite pour 81% (versus 77% en 2023) ;
3. L'absence d'additifs pour 79% (versus 72% en 2023) ;
4. Le conseil des professionnels de santé/vendeur pour 72% (versus 67% en 2023) ;
5. Et le prix pour 72% (versus 71% en 2023).

³² Observatoire des compléments alimentaires. Résultats de l'enquête Harris Interactive pour Synadiet. Enquête 2024.

³³ Le marché français de la phytothérapie. Les Echos. Etudes novembre 2023.

³⁴ Baromètre 2024 de la consommation des compléments alimentaires en France, Harris Interactive pour Synadiet.

Des acteurs industriels engagés

Les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique et alimentaire se sont positionnés sur ces marchés, au moyen de gammes dites « Consumer Healthcare » portées par des Business Units dédiées et proposant des produits de santé grand-public, sans ordonnance et en libre accès, sous des statuts réglementaires compléments alimentaires ou dispositif médical.

5.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR (DEPUIS 2020)

▪ Jusqu'en 2023, une phase intense de R&D

2020

- **Février :**
 - Signature d'un partenariat stratégique global avec Nestlé Health Science pour le développement et la commercialisation de TOTUM*63 (partenariat garantissant le financement des dernières phases de développement clinique de TOTUM*63 jusqu'à l'obtention des allégations de santé auprès des autorités américaines et européennes ; accord comprenant également l'approvisionnement de Nestlé Health Science représentant une source de revenus supplémentaires).
- **Octobre :**
 - La Société intègre l'indice EnterNext PEA-PME 150 d'Euronext Paris.

2022

- **Juin :**
 - La Société annonce le large succès de l'étude clinique de Phase II HEART sur l'efficacité de Lipidrive® (ex-TOTUM*070).

▪ A partir de 2023, la société devient centrée sur la commercialisation de ses produits

2023

- **Mai :**
 - La Société annonce le large succès de l'étude clinique de Phase II/III internationale multicentrique REVERSE-IT sur TOTUM*63 : efficacité démontrée sur le principal facteur de risque du diabète de type 2.
- **Juillet :**
 - La Société annonce sa feuille de route et ses priorités stratégiques, à la veille d'étapes décisives pour son portefeuille de substances actives innovantes.
- **Novembre :**
 - La Société annonce le succès de l'étude clinique de mode d'action sur TOTUM*63, contre le prédiabète et les stades précoces du diabète de type 2.
- **Décembre :**
 - La Société annonce avoir reçu l'acceptation de la Food and Drug Administration (FDA) pour le statut de nouvel ingrédient alimentaire (NDI) concernant un extrait végétal présent dans l'ensemble de ses TOTUM.

2024

- **Avril :**
 - La Société annonce qu'elle commercialisera dès mai sur le marché français son complément alimentaire 100% naturel pour la prise en charge de l'hypercholestérolémie.
- **Mai :**
 - La Société lance son site e-commerce pour la commercialisation de ValbiotisPRO® Cholestérol.
 - La Société annonce un accord avec Nestlé Health Science actant la fin du contrat de licence et d'approvisionnement. Reprise par la Société de l'ensemble des droits de TOTUM*63, son complément alimentaire sans équivalent dans la prise en charge du prédiabète et des stades précoces du diabète de type 2.
- **Octobre:**

- La Société annonce le large succès de l'étude clinique INSIGHT sur TOTUM-854 : efficacité démontrée sur la réduction de la pression artérielle systolique chez des individus présentant une hypertension légère non traitée.
- **Novembre :**
 - La Société annonce la commercialisation de ValbiotisPRO® Santé métabolique (TOTUM*63) pour la prévention des maladies métaboliques en février-mars 2025 sur le marché français.
 - La Société annonce un partenariat stratégique avec Asetys, complémentaire santé reconnue dans le domaine des solutions naturelles et de la prévention.

2025

- **Janvier :**
 - La Société annonce le large succès de l'étude clinique de Phase II/III sur Lipidrive® (substance active de ValbiotisPRO® Cholestérol) : efficacité démontrée sur la réduction du LDL cholestérol chez des individus présentant une hypercholestérolémie légère à modérée.
 - La Société dévoile ses ambitions stratégiques et financières à horizon 2030.
- **Mars :**
 - La Société anticipe l'évolution de la réglementation et propose une alternative scientifiquement prouvée sans levure de riz rouge pour la gestion du cholestérol.
- **Avril :**
 - La Société annonce le renforcement de son ancrage officinal avec deux partenariats stratégiques avec 2 groupements de pharmacie (Apothical et SRA).
- **Mai :**
 - La Société annonce être en ligne avec son plan de marche et confirme la bonne exécution de sa stratégie commerciale.
- **Juin :**
 - La Société annonce que la sortie sur le marché français de ValbiotisPRO® Cardio-Circulation interviendra dès le 2 juin 2025, en ligne avec le calendrier annoncé.
- **Novembre :**
 - La Société annonce que la signature d'un accord stratégique majeur en Asie avec le groupe chinois Zhejiang Aika Asset management Co., Ltd (Aika) représenté par Mr. Xianhua Tao, co-fondateur et CEO d'Akia.

2026

- **Janvier :**
 - La Société annonce la signature d'un accord de distribution exclusif avec la société Mena Nutrition, spécialisée dans le marketing, la commercialisation et la distribution de produits de santé et de nutrition au Moyen Orient et en Afrique du Nord.
- **Février :**
 - La Société annonce le lancement de ValbiotisPLUS® Ménopause & Pérимénopause, une innovation adressant un enjeu de santé majeur : l'accompagnement spécifique de la santé des femmes, notamment aux périodes clés de la pérимénopause et de la ménopause.
- **Mars :**
 - La Société s'engage pour la prévention et une meilleure compréhension des risques cardiométaboliques chez les femmes au travers d'une campagne de sensibilisation intitulée « Cœur en jeu » avec le soutien de la Fondation Agir pour le cœur des Femmes.
 - La société annonce la création de la co entreprise en Chine, ainsi que d'une première filiale de la co entreprise basée à Hong Kong en vue du démarrage des opérations commerciales sur le second semestre 2026.

5.3 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Sur le plan commercial, la stratégie de la Société s'articule autour de deux priorités et d'un double levier de croissance en France et à l'international, créateur de valeur :

- Premièrement, la commercialisation en direct en France assurera à Valbiotis un développement rapide et autonome de son chiffre d'affaires, ainsi qu'une maximisation de sa rentabilité à moyen terme.
- Deuxièmement, la commercialisation à l'international à travers des partenariats à conclure avec des acteurs de la nutrition et de la santé.

Valbiotis dispose d'une proposition de valeur permettant d'adresser des besoins médicaux considérables.

La Société s'est en effet fixée pour mission d'offrir aux professionnels de santé et patients des compléments santé naturels cliniquement testés afin de préserver la santé à chaque étape de la vie. À travers une approche innovante alliant excellence scientifique, expertise du végétal et richesses des ingrédients naturels, Valbiotis propose une nouvelle génération de compléments alimentaires pour soutenir l'équilibre naturel et le bien-être cardio-métabolique et soulager les problématiques santé du quotidien telles que le sommeil, la fatigue, la gestion de l'humeur, l'immunité ou encore la vitalité.

Valbiotis dispose de deux gammes de compléments alimentaires : Valbiotis^{PRO}® et Valbiotis^{PLUS}®.

Face aux enjeux du bien-être cardio-métabolique, les produits de la gamme Valbiotis^{PRO}® se situent au carrefour de tendances structurellement porteuses, en lien avec un essor des compléments alimentaires porté par les produits d'origine végétale et une demande croissante pour les solutions santé naturelles. Les quatre substances actives en portefeuille de la gamme Valbiotis^{PRO}® adressent respectivement la cholestérolémie (Lipidrive®), la régulation de la glycémie et du poids (TOTUM•63), la pression artérielle (Tensodrive®, ex-TOTUM•854) et les troubles métaboliques du foie (TOTUM•448). Chacune bénéficie de plusieurs brevets en France et à l'international et présente un haut niveau de preuves scientifiques :

- **Lipidrive®**, commercialisé sous la marque Valbiotis^{PRO}® Cholestérol : 3 études cliniques sur 330 sujets, 15 communications congrès et 3 publications scientifiques ;
- **TOTUM•63**, commercialisé sous la marque Valbiotis^{PRO}® Santé métabolique : 4 études cliniques sur 720 personnes, 17 communications congrès et 7 publications scientifiques ;
- **Tensodrive® (ex-TOTUM•854)** dont la commercialisation est prévue d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025 sous la marque Valbiotis^{PRO}® Cardio-Circulation : 2 études cliniques sur 420 participants et 7 communications congrès ;
- **TOTUM•448** (commercialisation prévue en 2026) : 1 étude clinique et une chaire de recherche en cours avec l'Université de Laval (Québec) incluant 1 étude clinique, 9 communications congrès et 3 publications scientifiques dont une récente annoncée le 12 janvier 2026.

Aux côtés de ce portefeuille à haute valeur scientifique est également commercialisée une gamme complémentaire accessible au plus grand nombre, Valbiotis^{PLUS}®, qui adresse des problématiques de santé au quotidien et comprend à ce jour 10 compléments alimentaires naturels à date (Omega 3, Multivitamines, Antioxydant, Sérénité, Sommeil...). Ces produits sont formulés sur la base de la bibliographie scientifique et de la forte connaissance scientifique de l'entreprise issue de 10 années de R&D.

Un déploiement commercial offensif en France, des opportunités à saisir à l'international

Les ambitions commerciales de Valbiotis sont portées par des équipes parfaitement dimensionnées pour accompagner le pivot stratégique (50% des effectifs dédiés au commerce, marketing et communication en 2024, versus 11% un an plus tôt). Le déploiement commercial offensif mené en France s'appuie sur une chaîne d'approvisionnement et de production entièrement structurée et répondant à un haut niveau d'exigence en termes de qualité, sécurité et respect de l'environnement.

La stratégie de commercialisation multicanal (pharmacies et e-commerce) repose notamment sur une force de vente interne de 17 Attachés à la promotion médicale (APM) ciblant les professionnels de santé (médecins et pharmaciens) de zones à fort potentiel. Elle est renforcée par plusieurs leviers d'accélération commerciale, certains déjà amorcés - marketing digital, présence dans les congrès, référencement auprès de mutuelles – et d'autres programmés sur l'année 2026 : formation des professionnels de santé, sensibilisation du grand public, plan media.

À l'international, la commercialisation des produits Valbiotis^{PRO}® est ciblée sur des zones prioritaires aux États-Unis, en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Espagne) via de futurs partenariats à conclure. Ces partenariats visant un déploiement local ou régional seront adossés à des investissements maîtrisés et devront permettre des

prises sur le marché rapides (6 à 18 mois à compter de la signature), en vue de générer du chiffre d'affaires à brève échéance.

La zone prioritaire Asie étant couverte depuis l'annonce du partenariat avec AIKA le 17 novembre 2025 concernant la création d'une co entreprise.

ValbiotisPRO® Cholestérol, un premier lancement confortant les ambitions de la Société ([Communiqué de presse du 21 janvier 2025](#))

La stratégie déployée est validée par un premier lancement commercial en France, avec la mise sur le marché en mai 2024 de ValbiotisPRO® Cholestérol. Le produit est d'ores et déjà référencé auprès des deux logiciels de prescription phare (Vidal et Claude Bernard), d'une première mutuelle (Asetys), et de la quasi-totalité des grossistes-répartiteurs (connexion EDI) couvrant environ 19 000 pharmacies. Il bénéficie également d'une implantation directe auprès de 263 officines (au 31 décembre 2024). Sur le quatrième trimestre 2024, 943 commandes en ValbiotisPRO® Cholestérol ont été enregistrées en pharmacie et sur le web (+49% par rapport au trimestre précédent), en lien avec un taux de réassort élevé, atteignant 48% en officines sur le mois de décembre. Sur le canal web, où ValbiotisPRO® Cholestérol compte déjà plus de 1 000 clients au 31 décembre 2024, le taux de réachat est également significatif, à 45% en décembre 2024.

Perspectives financières : une croissance rentable dès 2027 ([Communiqué de presse du 21 janvier 2025](#))

Ce premier lancement au sein de la gamme ValbiotisPRO® a été suivi du lancement de Santé métabolique (TOTUM•63) en février 2025 ([Communiqué de presse du 30 janvier 2025](#)), et sera suivi du lancement de Cardio-Circulation (Tensodrive®, ex-TOTUM•854) avant la fin du 1^{er} semestre 2025. Parallèlement, la gamme ValbiotisPLUS® sera étoffée, avec 10 produits supplémentaires programmés d'ici à 2027 (soit 20 produits au total).

Après une phase intense d'investissements R&D ayant permis à la Société de bâtir un portefeuille de produits scientifiquement validés, le déploiement commercial en cours s'appuiera sur une structure de charges encadrée. Dès 2025 interviendra une forte diminution des dépenses opérationnelles, de 4,9 M€ en année pleine, principalement sur les dépenses de R&D et de structure, tandis que les ressources sont désormais concentrées sur la commercialisation et la stratégie multi-canal.

La Société anticipe des premiers revenus commerciaux significatifs sur l'exercice en cours, puis une accélération progressive avec l'ambition d'atteindre, en 2027, un premier palier de chiffre d'affaires à 25 M€ à minima adossé à un EBITDA positif sur le périmètre français. Deux objectifs susceptibles d'être révisés en hausse en fonction des revenus qui pourraient être générés par les partenariats à l'international. L'ambition de la Société à horizon 2030 est de franchir le cap de 100 M€ de chiffre d'affaires, dont au moins 30% à l'international, assorti d'une marge d'EBITDA dans une fourchette de 25 à 30%.

Cette perspective financière a été confirmée début 2026 ([Communiqué de presse du 2 mars 2026](#)).

5.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, MARQUES BREVETS ET NOMS DE DOMAINE

a) Stratégie d'innovation

Une recherche orientée vers la prévention

Depuis sa création, l'essentiel des ressources a été consacré aux activités de R&D permettant à la Société de disposer aujourd'hui de i) trois compléments alimentaires innovants pour le bien être cardio-métabolique et ii) et d'un candidat produit (au statut complément alimentaire) en cours de développement clinique dans la prise en charge de la MASLD. En plus de ce développement, la Société mène également, en relation avec ses partenaires académiques, des travaux de R&D portant sur des nouvelles thématiques (immunité et microbiote).

b) Brevets et demandes de brevets

Politique de protection en matière de protection intellectuelle

Les brevets et autres droits de propriété intellectuelle ont une importance capitale dans le secteur de la santé. La Société dépose ainsi des demandes de brevets en vue de protéger ses innovations.

S'agissant de la gestion de l'ensemble du portefeuille de brevets, de marques et des autres questions liées à la propriété intellectuelle, la Société s'appuie sur un service propriété intellectuelle en interne et sur les conseils d'un cabinet externe spécialisé en propriété intellectuelle. En matière de veille active afin de faire respecter ses droits

de propriété intellectuelle, la Société recourt à un service de surveillance des marques qu'elle exploite et elle effectue en interne une veille brevet et concurrentielle.

La dévolution des droits sur les inventions développées par les salariés à leur employeur est automatique en France, en application du Code de la propriété intellectuelle. Les salariés travaillant en Recherche et Développement sont ainsi liés à la Société par un contrat de travail comprenant également une clause de cession des inventions développées par ses salariés à la Société. La Société déclare respecter les obligations légales en termes de rémunération supplémentaire des salariés inventeurs. La Société déclare également être en conformité avec les formalités légales relatives à la cession des droits d'auteur concernant les créations des salariés.

Tous les produits déjà développés par la Société l'ont été en collaboration avec des laboratoires publics appartenant à des universités françaises (La Rochelle Université et Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, devenue l'Université Clermont Auvergne) et au CNRS, et les demandes de brevets correspondantes ont été déposées en copropriétés avec les partenaires concernés.

La durée de validité des brevets est de 20 ans à compter de leur date de dépôt.

Les demandes de brevet sont déposées au niveau national, puis sont étendues au niveau international, via la procédure PCT, non seulement dans les territoires constituant des zones prioritaires de commercialisation comme l'Europe ou l'Amérique du Nord, mais également dans de nombreux autres pays qui constituent également des zones stratégiques où la Société entend faire valoir son monopole d'exploitation. C'est la stratégie territoriale globale qui est envisagée pour les familles de brevet visant à protéger les produits majeurs développés par la Société.

Détail du portefeuille

Alors qu'à sa création, la Société ne disposait encore d'aucun résultat spécifique, un premier brevet (VALBIOTIS.001) a été déposé avec très peu d'éléments afin de marquer une antériorité. Puis, afin d'accélérer la production de résultats, la Société s'est rapidement rapprochée de deux centres universitaires :

- D'une part, La Rochelle Université reconnue pour ses compétences spécifiques en matière d'extraction et de caractérisation du monde végétal (terrestre et marin) et sa grande proximité avec les entreprises prenant la forme de nombreux programmes dédiés de développement avec des entreprises du Grand-Ouest ;
- Et d'autre part, l'Université Clermont-Auvergne reconnue comme un des principaux centres d'études précliniques sur animaux dans le domaine de la nutrition.

Cette volonté commune de collaboration a conduit à la signature d'un accord-cadre entre la Société, ces deux universités et le CNRS en janvier 2015 et la mise en route de divers programmes de recherche (VAL-63) ayant notamment conduit à la mise au point du TOTUM*63. Les résultats issus de ces programmes ont ainsi permis d'étouffer les éléments de la demande de brevet avant son passage en procédure PCT. Conformément aux termes de l'accord-cadre, les différents partenaires sont copropriétaires des brevets issus des travaux menés en collaboration.

Ce modèle participatif initié par la Société dès son origine et sur la base de tous premiers travaux menés par ses soins lui permet toutefois d'être copropriétaire majoritaire des deux familles de brevets exploitées par la Société et de bénéficier d'une licence exclusive d'exploitation valable pendant toute la durée des règlements de copropriété, de ces brevets dans le domaine nutraceutique notamment. En contrepartie de cette licence et conformément aux termes des règlements de copropriété, la Société sera amenée à verser des redevances à ses partenaires copropriétaires minoritaires. Dès lors qu'un des copropriétaires souhaiterait céder sa quote-part sur tout ou partie des brevets, il notifiera cette volonté aux autres copropriétaires en indiquant les conditions financières et l'identité du cessionnaire aux autres copropriétaires qui bénéficieront alors d'un droit de préemption de 60 jours. A ce jour, aucun des copropriétaires n'a fait part de son intention de céder sa quote-part sur toute ou partie des brevets.

Les deux principales familles de brevets de VALBIOTIS sont détaillées ci-après :

➤ VALBIOTIS.001

Cette famille de brevets couvre plusieurs produits en cours de développement, présentant tous une caractéristique commune, à savoir la présence d'un mélange de molécules extraites de plantes particulières sélectionnées et agissant en synergie, notamment :

- Pour une application en statut nutrition dans la prévention et la lutte contre le prédiabète et le diabète : il s'agit du produit TOTUM*63 ;

- Pour une application en statut nutrition dans la prévention et la lutte contre la NAFLD et la NASH : il s'agit du produit TOTUM•448 ;
- Pour une application en statut nutrition dans la prévention et la lutte contre l'hypertension artérielle : il s'agit du produit TOTUM•854 ;

Le titre de cette famille de brevets est « Composition comprenant un mélange d'extraits végétaux et utilisation pour agir sur le métabolisme glucidique et/ou lipidique ».

Le passage en phase nationale de la demande internationale de cette famille VALBIOTIS.001 s'est déroulé en avril 2017 et les brevets nationaux sont en cours d'examen à la date du présent Document. Toutefois, les brevets ont déjà été obtenus dans soixante pays ; soit aux États-Unis, en Europe (39 pays validés dont la France), en Afrique du Sud, en Russie, en Israël, en Nouvelle-Zélande, en Indonésie, au Mexique, au Japon, en Chine, en Algérie, en Ukraine, à Singapour, en Arabie Saoudite, en Australie, en Inde, en Malaisie, au Chili, en Corée du Sud, au Canada, aux Emirats arabes unis et au Qatar.

➤ **VALBIOTIS.002**

Cette famille de brevets vise un mélange de molécules extraites d'au moins 3 plantes spécifiques sélectionnées et agissant en synergie, et son utilisation dans la prévention ou le traitement des maladies métaboliques : il s'agit du produit Valbiotis Pro® Cholestérol contenant du Lipidrive® (ex TOTUM•070).

Le passage en phase nationale de la demande internationale de cette famille VALBIOTIS.002 s'est déroulé en avril 2018 et les brevets nationaux sont en cours d'examen à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Toutefois, les brevets ont déjà été obtenus dans vingt pays ; soit en Europe (12 pays validés dont la France), en Afrique du Sud, en Russie, aux États-Unis, au Brésil, au Mexique, au Japon, en Australie et au Canada.

Tableau récapitulatif des principales familles de brevets détenues par Valbiotis :

Référence/ produits concernés	Titulaires	Pays	Type de demande (*)	Numéro de dépôt	Date de Dépôt/confirmation	Date d'expiration	Statut (**)	
VALBIOTIS .001 Produits : TOTUM- 63, TOTUM- 448, TOTUM- 854	VALBIOTIS / Université Clermont Auvergne / Université de la Rochelle / CNRS	France	BN	1 460 064	20/10/2014	20/10/2034	Délivré	
		États-Unis	BN	14/887,416			Délivré	
		Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	PCT		PCT/FR2015/052805			Publié
		Afrique du Sud (ZA)			2017/01418			Délivré
		Algérie (DZ)			052805			
		Arabie Saoudite (SA)			517380987			
		Australie (AU)			2015334754			
		Chili (CL)			2017-437			
		Chine (CN)			2015-80047218.5			
		Corée du Sud (KR)			10-2017-7008665			
		Emirats- Arabes-Unis (AE)			P6000434/17			
		Europe (EP)			15801895.2			
		Inde (IN)			2017-17006617			
		Indonésie (ID)			P002017-01353			
		Israël (IL)			250.742			
		Japon (JP)			2017-510671			
		Malaisie (MY)			PI2017-700.646			
		Mexique (MX)			17/02626			
		Nouvelle- Zélande (NZ)			729.290			
		Russie (RU)			2017-106.059			
		Singapour (SG)			11201701523V			
		Ukraine (UA)			a-2017-01733			
		Canada (CA)			2.958.676			
Qatar		QA/201702/00086						
Brésil (BR)		BR11-2017-0039486				Passage en phase nationale réalisé le 20/04/2017		
Thaïlande (TH)		1701000998						

Référence/ produits concernés	Titulaires	Pays	Type de demande (*)	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration	Statut (**)
VALBIOTIS.002 Produit : TOTUM-070	VALBIOTIS / Université Clermont Auvergne	France	BN	1 559 965	20/10/2015	20/10/2035	Délivré
		Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	PCT	PCT/EP2016/075257	20/10/2016	20/10/2036	Publié
		Afrique du Sud (ZA)		2018/02479			Délivré
		Brésil (BR)		BR11-2018-007872 1			
		Etats-Unis (US)		15/769,876 16/990,290			
		Europe (EP)		16794948.6			
		Japon (JP)		2018-517381			
		Mexique (MX)		18/04715			
		Russie (RU)		2018117311			
		Australie (AU)		2016342300			
		Canada (CA)		3001778			
		Chine (CN)		201680061360.X			
Emirats- Arabes-Unis (AE)	p6000520/18						

« BN » : Brevet déposé au niveau national / « PCT » : En déposant une seule demande internationale de brevet selon le PCT (Patent Cooperation Treaty), les déposants peuvent demander la protection d'une invention simultanément dans de nombreux pays.
 (***) « Publiée » : la demande de brevet est rendue accessible au public, le brevet peut être sujet à observations voire contestation de la part de tiers identifiés / « Délivré » : le brevet est accepté et la Société peut s'en prévaloir pour protéger une invention.

Règlements de copropriété et d'exploitation des brevets

Un règlement de copropriété et d'exploitation est signé pour chaque brevet codétenu. Ces règlements comportent des dispositions communes dont les principales portant sur :

- La fixation de la quote-part respective de copropriété de chaque copropriétaire ;
- La durée du règlement qui sauf cas de résiliation anticipée (au cas où une partie viendrait à détenir l'intégralité des droits) reste en vigueur jusqu'à la cessation pour quelque cause que ce soit de la protection accordée par le dernier des brevets concernés par le règlement ;
- La désignation de Valbiotis comme gestionnaire des brevets ;
- Les conditions d'exploitation dont notamment :
 - o L'octroi à Valbiotis d'un droit exclusif d'exploitation dans tout domaine (ci-après le « Domaine »)
 - o Les conditions financières d'exploitation, à savoir :

En cas d'exploitation dans le Domaine : le versement de redevances annuelles dont le taux n'est pas forcément identique en fonction de la nature de la base de calcul, fondé sur les revenus issus des prestations de services, des produits d'exploitation directe et/ou indirecte, réalisées au cours de l'année sur l'ensemble du territoire protégé ; Valbiotis adressera un état des revenus au(x) autre(s) copropriétaire(s) dans les 180 jours de la clôture de ses comptes et les sommes dues devront être réglées par Valbiotis dans les 45 jours de l'émission de la facture par l'autre copropriétaire agissant seul ou pour le compte de l'ensemble des autres copropriétaires.

- Les conditions de cessions de quote-part de brevets sont les suivantes :
 - o Si une telle cession est possible par chaque copropriétaire, les autres parties bénéficient d'un droit de préemption pendant 60 jours à compter de la notification de l'intention de cession ;
 - o Les autres parties ne peuvent refuser un cessionnaire sauf à démontrer que cela crée un conflit sérieux au regard de leur statut, activité et/ou mission d'établissement public ou que l'une des autres parties soit en conflit juridique ou financier avec le cessionnaire ;
 - o Les modalités de cessions à un tiers ne peuvent être plus favorables que celle proposée aux autres parties.

Ces règlements sont conclus *intuitu personae* sous réserve des dispositions relatives aux cessions possibles de quote-part. En cas de prise de contrôle, de fusion, d'absorption, de cession de transfert de Valbiotis ou de ses activités à une autre personne morale ou de toute autre transformation de Valbiotis contribuant à modifier le caractère *intuitu personae*, le règlement pourra être résilié par les autres copropriétaires sous réserve de pouvoir justifier du préjudice que pourrait entraîner cette modification de Valbiotis.

En cas de désaccord persistant, et à défaut de pouvoir régler leur différend dans un délai de 3 mois, la ou les parties concernées pourront porter le litige devant les juridictions françaises compétentes.

À ce jour, deux principaux règlements de copropriété et d'exploitation ont été signés :

- Un premier relatif à la famille de brevet « VALBIOTIS.001 » a été conclu le 15 juillet 2015 entre Valbiotis, l'Université Blaise Pascal (devenue Université Clermont-Auvergne), le CNRS et La Rochelle Université ;
- Un second relatif à la famille de brevet « VALBIOTIS.002 » a été conclu le 14 janvier 2016 entre Valbiotis et l'Université Blaise Pascal (devenue Université Clermont-Auvergne) ;

Ces deux règlements prévoient des taux de redevances à verser compris selon le contrat et l'assiette des revenus directs ou indirects, dans une fourchette de 5 à 10,25% (5% pour TOTUM•63), conformes aux taux usuellement pratiqués en la matière.

c) **Contrats de collaboration et de recherche et contrats de licence**

Contrats de collaboration et de recherche

Pour le développement de ses produits, la société Valbiotis collabore depuis sa création avec plusieurs partenaires académiques et en particulier, avec La Rochelle Université, l'Université Clermont Auvergne de Clermont-Ferrand (anciennement Université Blaise Pascal) et le CNRS au titre d'un accord-cadre et de contrats spécifiques liés à des projets identifiés.

Les résultats communs de ces travaux ont mené à des brevets et demandes de brevets codétenues par la Société et ses partenaires et faisant l'objet de règlements de copropriété détaillés.

Par ailleurs, sans qu'il s'agisse de contrats de collaboration entrant dans le cadre d'accords tels que ceux décrits ci-dessus, la Société a établi des contrats avec d'autres laboratoires publics ou centres académiques. Les résultats générés et les droits de propriété industrielle associés sont dans ce cas la seule propriété de la Société.

Contrats de licence

Contrats de licence dont bénéficie la Société

Outre le droit d'exploitation exclusif dans les domaines définis comme dédiés notamment à la nutraceutique animale et humaine pendant toute la durée des brevets accordés conformément aux accords conclus avec La Rochelle Université, l'Université Clermont-Auvergne (anciennement Université Blaise Pascal) et le CNRS et conformément aux règlements de copropriété des brevets concernés, la Société ne bénéficie d'aucun autre contrat de licence en lien avec son projet de développement.

La Société a accordé à ce jour deux licences en lien avec le projet de développement détaillé dans le présent Document d'Enregistrement Universel. Il s'agit de la conclusion d'un contrat de licences sur ses deux familles de brevets exclusives dans les marchés asiatiques clés (Chine, HongKong/Macao, Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour) avec une extension possible prévue dans d'autres pays (Corée du Sud, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Brunéi, Laos et Cambodge). Ces licences correspondent aux quatre principes actifs Lipidrive (r) (Cholestérol), Totum-63 (Santé Métabolique), Tensodrive (r) (Cardio-circulation) et Steadrive (r) (TOTUM-448, actuellement en cours de développement clinique).

Il est rappelé que la recherche de partenaires industriels en vue de signer des accords de licence de commercialisation dans d'autres territoires constitue un axe stratégique majeur. Pour plus de précisions sur ce contrat, se reporter au chapitre 20 du présent document.

Contrat de Chaire

Valbiotis a lancé, en début d'année 2024, une chaire de recherche innovante sur la stéatose hépatique en partenariat avec l'Université de Laval (Québec, Canada). Il s'agit d'évaluer ses effets et le mécanisme d'action sur

CHAPITRE 5 : APERCU DES ACTIVITÉS

l'axe microbiote-foie, ainsi que les risques cardio-métaboliques associés dans le cadre de la stéatose hépatique. Cette chaire, financée par Valbiotis, s'étalera sur 5 ans.

d) Autres éléments de propriété intellectuelle

Marques

Comme pour les brevets, la société Valbiotis s'attache à protéger par le dépôt de demandes d'enregistrement de marques, les dénominations qu'elle utilise commercialement. Ainsi le nom de la Société, « Valbiotis » a été déposé.

La famille de marques « Valbiotis » a été déposée en France, en Union européenne (dépôt EUIPO), aux États-Unis et au Canada. Elle a également fait l'objet d'une extension dans d'autres pays, via notamment le dépôt d'une marque internationale, en corrélation avec la stratégie territoriale de dépôt de brevet.

Suite à l'élaboration d'une nouvelle charte graphique en mars 2025, la dénomination, également nom commercial, « VALBIOTIS LABORATOIRE » est enregistrée en France. Les classes et la liste des produits et services visés sont dépendants de l'utilisation envisagée des marques et des droits de tiers antérieurs. Le nom des gammes de produits « Valbiotis Pro » et « Valbiotis Plus » et le nom des ingrédients actifs ont fait l'objet de dépôts de marques.

Les dépôts de demande d'enregistrement de marque seront effectués suffisamment en amont de leur utilisation pour anticiper des éventuelles oppositions de tiers. D'autres dépôts de marque ont été réalisés uniquement en France pour le moment à titre de sauvegarde.

Un état des familles de marques principales de Valbiotis est présenté dans les tableaux ci-après :

Marque VALBIOTIS

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	35,38,41,44	18/03/2025				Déposée
France	29,30,32	07/11/2025		25 5196811	07/11/2035	Déposée
Marque internationale	29,30,32	17/11/2025		1 899 014	17/11/2035	Déposée
France	1,3,5,35,41, 42,44	30/10/2014	20/02/2015	14/4130112	30/10/2034	Enregistrée
UK		07/04/2015 / 26/02/2025	07/04/2015	UK0080126447 2	06/04/2035	
Canada		02/04/2015	27/03/2017	1.722.122	02/04/2030	
Marque internationale		07/04/2015	07/04/2015	1.264.472	07/04/2035	
Etats-Unis (US) (Int.)		07/04/2015	21/06/2016	79/172,342		
Union Européenne (UE) (Int.)		07/04/2015	07/04/2015	1.264.472		
Australie (AU) (Int.)		1,5,35	Design. Postérieure 26/10/2017	18/07/2018		
Chine (CN) (Int.)	18/07/2018					
Japon (JP) (Int.)	19/07/2019					
Mexique (MX) (Int.)	27/06/2019					
Russie (RU) (Int.)	17/08/2018					
Inde (IN) (Int.)	10/09/2018					
Nouvelle-Zélande (NZ) (Int.)		26/06/2018				
Brésil (BR)	1	27/10/2017	29/01/2019	913634379	27/10/2027	
	5			913634425		
	35			913634450		
Malaisie (MY)	1	01/11/2017	21/09/2018	2017071532	01/11/2027	
	5			2017071534		
	35			2017071536		
Indonésie (ID)	1	27/11/2017	31/05/2020	2017-062897	27/11/2027	
	5			2017-062941		
	35			2017-062943		
Hong Kong	5,32	13/11/2025		307091712		Déposée
	1,29,30	01/12/2025		307112105		Déposée
Macao	5	19/11/2025		N248810 (604)		Déposée
	32	19/11/2025		N248811 (258)		Déposée
	1	02/12/2025		N/249508		Déposée
Taïwan	5	14/11/2025		114083826		Déposée
	32	14/11/2025		114083827		Déposée
	1	03/12/2025		114089246		Déposée

CHAPITRE 5 : APERCU DES ACTIVITÉS



Marque

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France (FR)	35,38,41,44	03/03/2025	29/08/2025	25 5126006	03/03/2035	Enregistrée
France (FR)	1,5,35,41,4 2,44	06/04/2021	30/07/2021	21/4752004	06/04/2031	Enregistrée
Union Européenne (UE)		06/10/2021	13/04/2022	018572470	06/10/2031	
Etats-Unis (US)			28/11/2023	97061367		
Canada (CA)			16/02/2026	1,385,508		

Marque TENSODRIVE

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut			
France	1	10/05/2024	20/09/2024	24 5053611	10/05/2034	Enregistrée			
France	5	17/11/2025	13/03/2026	5199799	17/11/2035	Enregistrée			
Marque internationale	5	17/11/2025		1 898 102	17/11/2035	Déposée			
Marque internationale	1	04/10/2024	04/10/2024	1822846	04/10/2034	Déposée			
Etats-Unis (US) (Int.)	1		14/10/2025	7,979,842		Enregistrée			
Royaume-Uni (UK) (Int.)	1		13/02/2025	1822846					
Union Européenne (UE) (Int.)	1		09/04/2025						
Suisse (CH) (Int.)			21/05/2025						
Canada (CA) (Int.)						Déposée			
Chine (CN) (Int.)	1		Désignation postérieure 27/11/2025					Déposée	
Singapour (SG) (Int.)									
Vietnam (VN) (Int.)									
Indonésie (ID) (Int.)									
Emirats-Arabes-Unis (AE) (Int.)		Désignation postérieure 11/12/2025							
Australie (AU) (Int.)	1	<u>11/11/2025</u>		<u>114082820</u>		Déposée			
Brunei (BN) (Int.)	1	<u>11/11/2025</u>		<u>307088257</u>		Déposée			
Inde (IN) (Int.)	1	<u>12/11/2025</u>		N/248601(011)		Déposée			
Japon (JP) (Int.)									
Cambodge (KH) (Int.)									
Laos (LA)									
Mexique (MX) (Int.)									
Malaisie (MY) (Int.)									
Nouvelle-Zélande (NZ) (Int.)									
Philippines (PH) (Int.)									
Qatar (QA) (Int.)									
Thaïlande (TH) (Int.)									
Taiwan			1		11/11/2025		114082820		Déposée
Hong-Kong			1		11/11/2025		307088257		Déposée
Macau			1		12/11/2025		N/248601(011)		Déposée

CHAPITRE 5 : APERCU DES ACTIVITÉS

Marque STEADRIVE

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut				
France	1	11/10/2023	26/01/2024	4997508	11/10/2033	Enregistrée				
France	5	17/11/2025	13/03/2026	5199791	17/11/2035	Enregistrée				
Marque internationale	5	17/11/2025	/	1 898101	17/11/2035	Déposée				
Marque internationale	1	10/04/2024	10/04/2024	1 795 389	10/04/2034	Déposée				
Etats-Unis (US) (Int.)	1		29/04/2025			Enregistrée				
Royaume-Uni (UK) (Int.)	1		12/09/2024							
Union Européenne (UE) (Int.)	1		06/11/2024							
Suisse (CH) (Int.)			28/01/2025							
Canada (CA) (Int.)										
Chine (CN) (Int.)	1		Désignation postérieure 27/11/2025			Désignation postérieure 11/12/2025	1 795 389	10/04/2034	Déposé	
Singapour (SG) (Int.)										
Vietnam (VN) (Int.)										
Indonésie (ID) (Int.)										
Emirats-Arabis-Unis (AE) (Int.)										
Australie (AU) (Int.)	1									
Brunei (BN) (Int.)	1									
Inde (IN) (Int.)	1									
Japon (JP) (Int.)										
Cambodge (KH) (Int.)										
Laos (LA)										
Mexique (MX) (Int.)										
Malaisie (MY) (Int.)										
Nouvelle-Zélande (NZ) (Int.)										
Philippines (PH) (Int.)										
Qatar (QA) (Int.)										
Thaïlande (TH) (Int.)										
Taiwan	1	11/11/2025		114082821						Déposée
Hong-Kong	1	11/11/2025		307088329						Déposée
Macau	1	12/11/2025		N/248600(418)						Déposée

Marque LIPIDRIVE

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	1,5	17/11/2015	11/03/2016	154226576	17/11/2025, 17/11/2035	Enregistrée
						Renouvelée
Royaume-uni	1,5	24/02/2016	23/06/2016	UK00915142813	24/02/2036	Enregistrée
Canada	1,5	03/03/2016	03/04/2017	1770544	03/03/2031	Enregistrée
UE	1	24/02/2016	16/03/2016	15142813	24/02/2026	Enregistrée
Marque internationale	5	17/11/2025		1 897 998	17/11/2035	Déposée
Marque internationale	1	15/09/2023	15/09/2023	1 758 058	15/09/2033	Enregistrée
Etats-Unis (US) (Int.)	1		09/10/2025			Enregistrée
Suisse (CH) (Int.)	1		07/08/2024			Enregistrée
Chine (CN) (Int.)	1		Désignation postérieure 27/11/2025			
Singapour (SG) (Int.)	1					
Vietnam (VN) (Int.)	1					
Indonésie (ID) (Int.)	1					
Emirats-Arabis-Unis (AE) (Int.)	1					
Australie (AU) (Int.)	1					
Brunei (BN) (Int.)	1					
Inde (IN) (Int.)	1	Désignation postérieure 04/12/2025		1 758 058	15/09/2033	Déposée
Japon (JP) (Int.)	1					
Cambodge (KH) (Int.)	1					
Laos (LA)	1					
Mexique (MX) (Int.)	1					
Malaisie (MY) (Int.)	1					

CHAPITRE 5 : APERCU DES ACTIVITÉS

Nouvelle-Zélande (NZ) (Int.)	1					
Philippines (PH) (Int.)	1					
Qatar (QA) (Int.)	1					
Thaïlande (TH) (Int.)	1					
Taiwan	1	11/11/2025		114082819		Déposée
Hong-Kong	5	03/12/2025		114089247		Déposée
Hong-Kong	1	11/11/2025		307088239		Déposée
	5	01/12/2025		307112114		
Macau	1	12/11/2025		N/248599(875)		
	5	02/12/2025		N/249509		



Marque

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	1	15/11/2024	18/04/2025	245098080	15/11/2034	Enregistrée

Marque VALBIOTIS PRO

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	1,5	31/10/2023	23/02/2024	23 5002767	31/10/2033	Enregistrée
Marque internationale (UE/UK/US/ CANADA/SUISSE)	1,5	25/04/2024	25/04/2024	1795388	25/04/2034	Enregistrée

Marque VALBIOTIS PLUS

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	1,5	31/10/2023	23/02/2024	23 5002769	31/10/2033	Enregistrée

Marque VALBIOTIS LABORATOIRE

Pays couverts	Classes	Date de dépôt/ renouvellement	Date enregistrement	Numéro enregistrement	Expiration/ Prochain renouvellement	Statut
France	1, 3, 5, 35, 38, 41, 42, 44	25/04/2025	07/11/2025	25 5142141	25/04/2035	Enregistrée

Noms de domaine

La Société est également propriétaire de plusieurs noms de domaine, réservés en corrélation avec leurs marques. Les noms de domaine sont enregistrés pour une durée de 12 mois renouvelable indéfiniment pour la même période, la Société envisage de le faire pour l'ensemble de ces noms de domaine en fonction de leur date d'expiration.

Les principaux noms de domaine enregistrés par la Société à ce jour sont les suivants :

- Valbiotis.com / Valbiotis.eu / Valbiotis.fr.

5.5 POSITION CONCURRENTIELLE

Valbiotis s'inscrit sur le marché des produits de santé sous le statut réglementaire des compléments alimentaires, notamment dans les segments « métabolisme » et « cardiovasculaire ».

Au sein de ces marchés, les produits de la gamme ValbiotisPRO® se différencient de l'offre existante par :

- Leur naturalité et leur mode d'action multicable (voir section 5.1 Principales activités), prouvé par des résultats précliniques, cliniques et ex vivo ;
- Des données cliniques d'efficacité et de sécurité issues d'études rigoureuses, randomisées et contrôlées contre placebo, dans la population cible ;
- La reconnaissance de ces résultats par la communauté scientifique et médicale, via leur sélection et leur présentation lors des congrès de Sociétés savantes internationales, ainsi que leur publication dans des revues internationales à comité de lecture ;
- Leur propriété intellectuelle, qui réserve à Valbiotis et ses partenaires leur utilisation exclusive ;
- Leur recommandation par des professionnels de santé, suivant la stratégie de commercialisation mise en œuvre par Valbiotis.

Sur le marché de la cholestérolémie, ValbiotisPRO® Cholestérol s'appuie de plus sur une composition innovante, sans levure rouge de riz. En effet, le 28 février 2025, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a publié un avis scientifique sur l'absence de sécurité prouvée des monacolines issues de la levure rouge de riz même à faible dose³⁵. Un avis qui ouvre la voie, d'ici le 22 juin 2026, à une restriction plus stricte ou une probable interdiction en Europe par décision de la Commission européenne.

Quant aux produits de la gamme ValbiotisPLUS®, ils se différencient de l'offre existante par :

- Des formulations scientifiques rigoureuses ;
- Des formulations sans colorant, sans gluten, sans lactose, sans allergène, sans conservateur ;
- Pour les produits sous forme de gélules, des gélules d'origine végétale ;
- En de présence de plantes, des formules fortement dosées en plantes ;
- Et des produits conçus et développés en France.

5.6 INVESTISSEMENTS

Investissements réalisés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2023 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	143	114	155
Frais de développement			-
Marques	120	33	7
Brevets	23	81	143
Licences			-
Logiciels			5
Immobilisations corporelles	794	940	205
Installations complexes et spécialisées			-
Installations techniques en crédit bail			-
Droit d'utilisation IFRS 16	786	792	182
Installations générales et agencements		4	-
Autres immobilisations corporelles*	8	144	23
Immobilisations en cours			-

* Les dépenses qui ont fait l'objet d'un financement grâce à la conclusion d'un contrat de location-financement ne sont pas incluses car elles apparaissent déjà sur la ligne Droit utilisation IFRS 16

³⁵ <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/9276>

En 2023 :

- L'augmentation des immobilisations incorporelles est principalement liée à la création du site e-commerce pour 70 K€ (immobilisations en cours) ainsi qu'à l'extension de la protection des brevets à l'international notamment pour le brevet VALBIOTIS.005 pour 75 K€. A noter que certaines marques ont été dépréciées à 100%, notamment la marque VALEDIA pour 26 K€ et TOTUM*63 pour 17 K€.

En 2024 :

- L'augmentation des dépenses de brevets est principalement liée à l'extension de la protection des brevets à l'international notamment les brevets VALBIOTIS.001, 002 et 005, ainsi qu'à l'activation du site e-commerce sur le premier trimestre 2024.
- L'augmentation des autres immobilisations corporelles correspond principalement à l'acquisition de matériel informatique.

En 2025 :

- L'augmentation des dépenses de brevets correspond à l'extension de la protection des brevets ainsi que le dépôt des marques sur la zone Chine et Asie.
- L'augmentation des autres immobilisations corporelles correspond, comme en 2024, à l'acquisition de matériel informatique.

Aucun investissement significatif n'a été réalisé entre le 31 décembre 2025 et la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.6.2 Investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris et méthode de financement

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes au sens comptable du terme. Néanmoins des investissements au titre de la transformation digitale, de la protection industrielle de ses produits et de ses marques, de nouveaux baux immobiliers, de nouveaux équipements techniques nécessaires aux travaux de Recherche et Développement pourront être effectués dans le cadre du développement de la Société.

5.6.3 Coentreprises et entreprises dans lesquels l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

La Société avait ouvert en juin 2021 une filiale « Valbiotis Canada » implantée au Québec et hébergée au sein de l'Université de Laval. Cette Société est dissoute au 30 juin 2025.

5.6.4 Impacts environnementaux des investissements réalisés par la Société

Les activités de Recherche et Développement ne comprennent ni production industrielle ni distribution et par conséquent les seules immobilisations corporelles sont celles relatives à l'équipement des laboratoires. À ce titre, la Société n'utilise que peu de matière première et son activité n'induit pas de rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, tous les déchets résultant des expérimentations réalisées par les collaborateurs sont traités conformément à la réglementation en vigueur.

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

La Société consolide dans ses comptes son unique filiale : Valbiotis Canada Inc, filiale à 100% située au Canada. Cette Société est dissoute au 30 juin 2025.

A la date du présent document, la Société détient 49% de la co entreprise en Chine et ce depuis le 19 mars 2026.

6.2 GOUVERNANCE

La gouvernance de Valbiotis s'articule autour du Conseil de Surveillance et du Directoire, dont les détails sont fournis en §12 – Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de Direction Générale.

En mars 2023, dans le cadre de la transformation en cours de la Société d'un « pure player » R&D à un acteur commercialisant ses produits en propre et au travers de contrats de licences à compter de 2024 tout en maintenant des activités de R&D, Valbiotis a créé une Direction des Relations Humaines, directement rattachée au Président du Directoire pour accompagner cette évolution majeure.

Afin de piloter le développement, l'administration et la gestion de l'entreprise dans un contexte désormais d'activité commerciale, la société a fait évoluer sa gouvernance avec comme principale changement intervenu sur au cours du 1^{er} trimestre 2025 :

- La dissolution du Comité Exécutif
- Le renforcement du rôle du Directoire, en charge de piloter le déploiement de la stratégie de l'entreprise.

Le Directoire est donc désormais composé de 4 membres. Piloté par le Président du Directoire, il comprend également :

- Le Directeur Discovery, Recherche préclinique et Translationnel
- Le Directeur Administratif et Financier et
- Le Directeur de Business Unit France.

En parallèle, l'entreprise s'est dotée d'un comité de Direction, composé des Directeurs des différentes fonctions de l'entreprise et est en charge de déployer la stratégie de la Société d'un point de vue opérationnel au sein des différentes fonctions.

Cette organisation en place depuis le 1^{er} trimestre 2025, a pour objectif d'assurer un pilotage et une mise en œuvre effective de la stratégie, dans un contexte business, adapté à une entreprise de 47 personnes (à date) et de permettre une rapidité et une agilité dans des process de décisions opérationnelles.

Stratégiquement, Valbiotis a fait le choix d'une organisation centrée sur l'expertise scientifique et clinique, encadrée par un management hautement qualifié. L'équipe bénéficie du support d'un Conseil Scientifique et Médical lui permettant de jouir de compétences techniques pointues couvrant ses domaines d'intervention.

Afin de conserver sa réactivité, sa flexibilité et une structure de coûts maîtrisés, la Société s'est constitué un réseau d'experts issus de la sphère privée ainsi que du monde universitaire et public. Considérés comme des cellules techniques externalisées, ces experts entretiennent des relations très étroites avec les équipes dédiées de Valbiotis.

Le relais d'un réseau d'experts ainsi que de partenaires académiques et industriels

Un Conseil Scientifique et Médical

Le management de la Société s'est entouré d'un Conseil Scientifique et Médical composé d'experts de renom en physiologie, endocrinologie, diabétologie, en développement clinique et de nouvelles formulations, afin de recueillir leur avis sur les résultats obtenus lors du développement des produits de la Société, ainsi que sur les prochaines étapes de R&D.

Les membres de ce Conseil, externes à la Société sont indépendants, et certains peuvent être indemnisés en fonction du temps de mobilisation requis par leur participation aux réunions du Conseil.



Thierry MAUGARD – PhD, Professeur d'Université, Université La Rochelle

Thierry est professeur de biochimie dans le département de Biotechnologies de l'Université de La Rochelle. Ses activités de recherche concernent principalement :

- Le développement de bioprocédés verts de transformation et de valorisation des ressources marines et agricoles pour les secteurs pharmaceutique, cosmétique et nutraceutique ;
- Le développement de nouvelles voies de synthèse ou de transformation enzymatique de biomolécules d'intérêt ;
- Le développement de systèmes innovants de traitement thérapeutique sélectifs, de diagnostic ou de vectorisation d'actifs.



Bruno GUIGAS – PhD, Professeur Assistant, Université de Leiden, Pays-Bas

Bruno est Associate Professor à l'Université de Leiden aux Pays-Bas, rattaché aux départements de biologie moléculaire et cellulaire et de parasitologie. Ses activités de recherche, à la fois chez l'Homme et l'animal, sont centrées sur l'étude de la pathophysiologie de l'obésité et du diabète de type 2 à l'échelle moléculaire. Ses travaux antérieurs sur la Metformine ont contribué à une meilleure compréhension du mécanisme d'action cellulaire de cet antidiabétique. Afin de développer des approches innovantes pour le traitement des maladies métaboliques, la majeure partie de ses projets actuels est tournée vers le domaine émergent de l'immuno-métabolisme et l'étude des interactions entre cellules immunitaires et métaboliques dans les principaux organes régulateurs de l'homéostasie glucidique.



Jean-Marie Bard, PhD, Professeur retraité de Nantes Université et du CHU de Nantes

Jean-Marie est Professeur retraité de Nantes Université. Après dix années de recherche à l'Institut Pasteur de Lille, il a enseigné, pendant 28 ans, la biochimie fondamentale et clinique à la faculté de pharmacie et a été responsable du département de biopathologie de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest de Nantes. Il est membre de plusieurs sociétés savantes. Sa recherche s'est focalisée sur la biochimie et le métabolisme des lipoprotéines, ainsi que la recherche clinique en nutrition dans diverses situations cliniques, son groupe de recherche appartenant au CRNH (Centre de Recherche en Nutrition Humaine) Ouest France.

Les thèmes de recherche majeurs qu'il a développés concernent le métabolisme des lipides et des lipoprotéines, l'interaction entre les métabolites alimentaires et les récepteurs nucléaires impliqués dans ce métabolisme, les conséquences de cette interaction sur la prolifération cellulaire ainsi que la recherche de biomarqueurs de l'influence de l'alimentation sur les pathologies chroniques (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, cancers).

Il est expert auprès du Ministère de la Recherche (MENRT) et expert scientifique de Biofortis, société dont il a été l'un des créateurs en 2002.



Samy HADJADJ – MD, PhD, Diabétologue, CHU de Nantes, Hôpital Nord Laennec

Samy est professeur d'endocrinologie diabétologie et maladies métaboliques à l'UFR médecine et pharmacie de Nantes. Il exerce d'autre part les fonctions de praticien hospitalier au CHU de Nantes. Il est chercheur au sein du centre d'investigation clinique de Poitiers, dont il a porté le projet de renouvellement pour le contrat 2018-2022.

Il a une formation en médecine spécialisée en endocrinologie. Après une formation initiale à Clermont-Ferrand, il a obtenu, à l'Université de Nancy, son diplôme de docteur en médecine en 1995 et de spécialiste en endocrinologie diabète et maladies métaboliques en 1997. Il a aussi validé son diplôme d'enseignement supérieur complémentaire de nutrition en 2000 à l'Université d'Angers.

Il travaille sur les complications micro et macro vasculaires associées au diabète sucré et à l'obésité. Il a effectué une année sabbatique dans le département de néphrologie du Centre Médical du Duke, Durham, Caroline-du-Nord, USA.

Ses travaux réalisés sur la recherche clinique ont contribué à mettre en évidence le rôle de variant génétique dans les complications micro et macro vasculaire du diabète sucré et à identifier le rôle du déclin fonctionnel rénal comme un élément clé de la santé des sujets diabétiques.

Samy a été secrétaire général de la Société Francophone du Diabète (SFD), secrétaire de l'EDNSG (European Diabetic Nephropathy Study Group). Il a contribué à près de 200 articles internationaux publiés dans des revues à comité de lecture.

L'ensemble des membres du Conseil Scientifique et Médical cumule plus de 900 publications scientifiques dont plusieurs *Nature Medicine*, *Diabetes Care*, et des publications au sein de *The New England Journal of Medicine* et *The Lancet*.

CHAPITRE 6 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.3 DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'AUTRES INTÉRÊTS DU GROUPE

Sans objet.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel et notamment du descriptif de l'activité de la Société exposé au chapitre 5 et des comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2025 et 2024 établis selon le référentiel IFRS figurants au chapitre 18.

7.1 SITUATION FINANCIÈRE

État du résultat net

Comptes consolidés, normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2023 (12 mois)
Produits opérationnels	1 046	4 644	6 809
Résultat courant opérationnel	(9 494)	(10 423)	(7 180)
<i>Coûts des Ventes</i>	<i>(2 071)</i>	<i>(2 340)</i>	<i>(2 044)</i>
<i>Recherche et développement</i>	<i>(921)</i>	<i>(4 638)</i>	<i>(7 150)</i>
<i>Ventes et Marketing</i>	<i>(5 140)</i>	<i>(4 360)</i>	<i>(2 016)</i>
<i>Frais généraux</i>	<i>(2 096)</i>	<i>(3 101)</i>	<i>(2 161)</i>
<i>Charges liées au paiement en actions</i>	<i>(312)</i>	<i>(631)</i>	<i>(598)</i>
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>-</i>
Résultat opérationnel	(9 494)	(10 423)	(7 180)
Résultat courant avant impôt	(9 416)	(9 991)	(7 368)
Résultat net	(9 417)	(10 025)	(7 368)
Résultat global	(9 398)	(9 970)	(7 340)

7.2 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Jusque 2019, la Société a concentré ses efforts :

- Sur la mise en œuvre de programmes de discovery, de développements précliniques et de premières études cliniques sur ses différentes substances actives.
- Sur le développement d'un outil propriétaire original : Valbiotis R&D, une plateforme de Recherche et Développement spécifiquement conçue pour la recherche sur les plantes et leurs applications dans le domaine des maladies métaboliques. Valbiotis R&D assure le développement des produits depuis les premières phases de criblage des végétaux d'intérêt jusqu'au pilotage des dernières études cliniques des produits finis sur population cible, détaillée en section 5.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Sur la structuration de ces équipes de recherche principalement, voyant ses effectifs en fin de période passer de 9 salariés au moment de l'introduction en bourse en 2017, à 21 fin 2017 puis 36 dès 2018.
- Sur le dépôt des brevets liés à ses différentes substances actives en Europe et au niveau international.

À compter de 2020, suite à la signature du contrat de licence exclusif sur TOTUM•63 avec Nestlé Health Science en février 2020, la Société a fortement accéléré ses programmes de recherches d'études cliniques et de mécanismes d'actions sur ses substances actives, et notamment sur TOTUM•63, mais aussi sur TOTUM•070 et TOTUM•854. La société s'est aussi renforcée en compétences de supervision des études cliniques en France et au Canada.

En parallèle, la Société a poursuivi sa structuration dans les domaines marketing et commercial, opérations industrielles et logistique, et fonction support afin de préparer la phase de mise sur le marché prochaine de ses produits en propre sur la France à compter de 2024 (hors TOTUM•63) et au travers de partenariats à l'international.

Les effectifs en fin de période sont ainsi passés de 36 salariés fin 2020 à 42 fin 2021 puis 49 fin 2022 pour atteindre 53 personnes fin 2023. L'année 2024 marque une année charnière puisque la Société a recruté au premier semestre 16 commerciaux (Attaché à la promotion médicale) en vue de présenter ses produits aux médecins et pharmaciens dans le but de commercialiser les produits en officine. Sur le second semestre, dans une optique de maîtrise des coûts, l'entreprise a mis en place une procédure de rupture conventionnelle collective concernant les activités de R&D, ainsi que certaines fonctions connexes, pour un total de 19 personnes. Au 31 décembre 2024, la Société comptait 47 personnes, puis 50 personnes au 31 décembre 2025 suite au renforcement du département

commercial avec le recrutement de deux expertes médicales qui sont les référentes scientifiques de la Société auprès des professionnels de santé et du patient final, et d'un compte clé chargé de trouver des accords avec les groupements de pharmacie afin de développer le plus rapidement possible la présence de la société en officines

La Société est locataire de son site de Périgny et elle finance ses équipements techniques et non techniques par contrat de leasing. Ce bail et contrats de leasing font l'objet d'un retraitement en application de la norme IFRS 16.

Le modèle économique de la Société repose sur :

- Commercialisation en France :
 - o la société commercialise en propre sur le marché français ses substances actives travers d'attachés à la promotion médicale (APM) internalisés qui ont comme périmètre principal les prescripteurs clefs que sont les médecins généralistes, certains spécialistes et les pharmaciens.
 - o les consommateurs/patients seront ciblés directement par une stratégie de marketing digital adaptée. Trois canaux de distribution coexistent : les pharmacies, parapharmacies ainsi que la vente en ligne en propre à travers le site <https://www.valbiotis.com/fr-fr/>
- Commercialisation à l'international : la Société envisage 3 modèles de commercialisation :
 - o Un partenariat « full-agency » qui est le modèle prioritaire. Ce partenariat prévoit un accord de distribution exclusif par pays avec pour objectif une commercialisation rapide.
 - o Un partenariat « out-licencing » qui est le modèle alternatif prévoyant une commercialisation globale ou régionale sous marque blanche.
 - o Un modèle parallèle dit « E-partenaires » avec la commercialisation en direct via des plateformes B2C.

Recherche et développement, technologies

Depuis sa création, la Société a constaté des pertes nettes comptables générées pour l'essentiel par les travaux de Recherche et Développement consacrés tant à la plateforme de développement qu'aux programmes de discovery, de précliniques et de cliniques de ses produits.

La Société comptabilise en charges ses dépenses de recherche et développement conformément aux règles comptables en vigueur (IAS 38) telles que présentées en note Principales méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le chapitre 18 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Société bénéficie des dispositions du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce CIR est comptabilisé en produits opérationnels.

Suite à la réorientation stratégique de la Société engagée dès 2024, la part des dépenses de R&D dans les dépenses opérationnelles a été sensiblement réduite.

Partenariats et sous-traitance

Pour mener à bien ses activités, Valbiotis a recours à divers sous-traitants dont les principaux sont :

- Des CRO (*Contract Research Organization*), établissements agréés qui réalisent pour le compte de la Société certaines étapes du programme préclinique, clinique et des fonctions clairement identifiées et définies dans le protocole des études cliniques concernées ;
- Des extracteurs assurant la production d'extraits végétaux ;
- Des CMO (*Contract Manufacturing Organization*) auxquels la Société a recours pour la production de lots précliniques et cliniques de ses produits en développement ;
- Des partenaires académiques français et internationaux.

Afin d'optimiser ses efforts de Recherche et Développement tout en limitant ses dépenses d'exploitation, la Société a également conclu un accord-cadre de collaboration avec les universités de La Rochelle et de Clermont-Ferrand ainsi que le CNRS. Chaque projet de développement spécifique donne lieu à la signature d'un accord de collaboration de recherche.

Les principaux éléments d'analyse du résultat opérationnel sont les suivants.

CHAPITRE 7 : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Au cours de l'exercice 2025, le résultat opérationnel s'est établi à (9 494) K€ contre (10 423) K€ un an auparavant. Cette réduction de la perte opérationnelle traduit à la fois une diminution des produits opérationnels de 3 598 K€ compensée par une réduction des dépenses opérationnelles de 4 527 K€, soit de près de (30) % par rapport à 2024. Ces différentes évolutions sont en lien direct avec les nouvelles priorités stratégiques de la Société (baisse de la R&D) ainsi qu'une très bonne maîtrise des coûts.

De manière plus détaillée, les composantes du résultat opérationnel ont évolué comme suit :

Produits opérationnels

Produits opérationnels (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	905	175
Crédit impôt recherche	127	792
Solde paiement initial contrat NHS	-	3 514
Subventions		
Autres	14	162
Total Produits opérationnels	1 046	4 644

Sur l'année 2025 les produits opérationnels sont principalement composés :

- du chiffre d'affaires de 905K€ issu de la commercialisation en propre. Cette activité, réalisée de façon équilibrée entre le canal Web (48,3 %) et B2B (51,7 %), a reposé sur un portefeuille de produits encore limité à l'échelle de l'ensemble de l'exercice. Sur le seul quatrième trimestre 2025, marqué par un doublement du nombre de références en pharmacies, les ventes ont atteint 400 K€, près de 2,3 fois supérieures à celles du troisième trimestre 2025, et multiplié par près de 5 par rapport au quatrième trimestre 2024.

De leur côté, les indicateurs opérationnels affichent une solide progression sur l'exercice écoulé :

o Parmi les pharmacies clientes, le taux de réassort est demeuré très élevé, à 65%, avec un panier moyen par commande en progression constante sur l'exercice, atteignant 471 euros au quatrième trimestre 2025 (contre 158 euros en 2024, soit une augmentation de 198 %).

o Le canal e-commerce a recruté 3082 nouveaux clients en 2025, portant à 4 030 le nombre total de clients Web à fin 2025 (+325 % sur un an). Ces derniers ont généré un panier moyen de 85,8 euros, assorti d'un solide taux de recommandation, à 65 %.

- du crédit d'impôt recherche pour un montant de 127K€, en forte diminution par rapport à 2024 (764 K€), en lien avec la réallocation des dépenses de R&D au profit de la commercialisation.

Charges opérationnelles par fonction

➤ **Coût des ventes :**

Coût des Ventes (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Achats et variation de stocks	618	403
Charges externes	436	774
Impôts, taxes et versements assimilés	-10	0
Charges de personnel	854	1 093
Dotations nettes aux amortissements	140	63
Autres produits et charges d'exploitation	33	7
Total frais de Coût des Ventes	2 071	2 340

Le poste de dépenses « coût des ventes » a été mis en place en 2023 dans l'optique de la commercialisation en propre des produits de la Société.

On y répertorie les frais du département Logistique (charges de personnel et charges externes), les royalties payées aux Universités pour le co-développement des produits, le coût des matières des produits vendus ainsi que les coûts du prestataire et des frais financiers pour le site internet.

➤ **Frais de recherche et développement**

Frais de recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Achats et variation de stocks	15	701
Charges externes	518	2 642
Impôts, taxes et versements assimilés	-4	0
Charges de personnel	441	815
Dotations nettes aux amortissements	1	306
Autres produits et charges d'exploitation	-51	174
Total frais de R&D	921	4 638

La majeure partie de l'effort de Recherche et Développement est relatif aux programmes de Recherche et Développement.

Les achats et variation de stocks concernent les lots cliniques nécessaires aux essais cliniques ainsi que les matières premières végétales nécessaires aux produits soumis aux programmes de recherche.

Ces frais comprennent notamment :

- Les frais d'études précliniques et cliniques,
- Les dépenses liées aux affaires réglementaires,
- Les coûts de fabrication des lots cliniques et précliniques,
- Les charges locatives de la plateforme technique de Riom, fermée en décembre 2024.
- Les dépenses du personnel affecté à la Recherche et Développement.
- Les frais de mission et déplacement.

L'ensemble de ses dépenses de Recherche et Développement engagées à ce jour ont été comptabilisées en charges.

Finalisation des études cliniques en cours – Frais R&D en diminution de 3,7 M€ :

Les charges de recherche et développement s'élèvent à 921 K€ au 31 décembre 2025 contre 4638 K€ au 31 décembre 2024 marquant la diminution de l'intensité des activités R&D et cliniques sur les substances actives du portefeuille, en lien avec sa stratégie de commercialisation en propre de ses produits ainsi que la fermeture du laboratoire de Riom.

La Société continue cependant de finaliser ses programmes de R&D existants. Elle a annoncé le large succès de l'étude clinique de phase II/III HEART II sur Lipidrive® (substance active de Valbiotis Pro Cholestérol) : efficacité démontrée sur la réduction du LDL Cholestérol chez des individus présentant une hypercholestérolémie légère à modéré.

Les charges externes correspondent principalement aux coûts engagés pour les études cliniques s'établissant à 518 K€ au 31 décembre 2025 contre 2 642 K€ au 31 décembre 2024.

Les charges de personnel ont été ramenées de 815 K€ au 31 décembre 2024 à 441 K€ au 31 décembre 2025, suite à la fin d'activité de recherche du site de Riom et à la rupture conventionnelle collective en 2024.

➤ **Frais sur ventes et marketing**

Frais sur ventes et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Achats et variations de stocks	131	81
Charges externes	1 901	1 632
Impôts, taxes et versements assimilés	(84)	-
Charges de personnel	3 019	2 576
Dotations nettes aux amortissements	175	75
Autres produits et charges d'exploitation	(1)	(5)
Total frais sur ventes et marketing	5 140	4 360

Hausse des dépenses de Ventes & Marketing de 0,8M€ :

Les frais commerciaux et marketing se sont élevés à 5 140 K€ en 2025 contre 4 360 K€ en 2024.

Cette augmentation de 780 K€ reflète à la fois :

- L'intensification des efforts marketing et de communication en augmentation d'environ 270 K€ d'une année sur l'autre ; et
- La montée en puissance de la force de vente, s'est effectuée progressivement depuis sa mise en place en avril 2024. A fin 2025, la force de ventes compte 15 collaborateurs.

➤ **Frais généraux et administratifs**

Frais généraux et administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Achats et variation de stocks	26	197
Charges externes	1 119	1 161
Impôts, taxes et versements assimilés	(35)	-
Charges de personnel	1 090	1 599
Dotations nettes aux amortissements	26	89
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		
Autres produits et charges d'exploitation	(130)	55
Total Frais généraux et administratifs	2 096	3 101

Diminution des frais généraux de 1M€ :

Les dépenses de Frais Généraux sont en baisse de 1005 K€ au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024. Ceci est dû principalement aux éléments suivants :

- Economies sur les charges structures (déménagement des locaux du siège de Périgny)
- Fin de la transformation IT
- Baisse des frais de recrutement et d'accompagnement du service comptable.

➤ **Charges liées au paiement en actions**

Les charges liées au paiement en actions se sont élevées à 312 K€ au 31 décembre 2025 contre 631 K€ sur l'année 2024. Établies conformément à la norme IFRS2, ces charges intègrent notamment les plans BSPCE et AGA émis sur l'année 2025.

7.3 RESULTAT NET

Après prise en compte de la perte opérationnelle, du coût de l'endettement financier net et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé dégagé au titre de 2025 s'établit à (9 417) K€ contre (10 025) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Outre l'évolution du résultat opérationnel détaillé en section ci-dessus, les principaux postes conduisant au résultat net ont évolué comme suit :

Coût de l'endettement financier net

Résultat financier (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Intérêts et charges financières	156	232
Coût de l'endettement financier brut	156	232
Produits nets	(214)	
Autres charges financières	-	(2)
Produits de trésorerie et équiv.de trésorerie	(214)	(2)
Coût de l'endettement financier net	(58)	230

Le résultat financier sur la période présentée est essentiellement composé des charges financières sur emprunts et avances remboursables obtenus (se référer au paragraphe 8.1 du présent Document d'Enregistrement Universel) évalués selon les dispositions de la norme IAS39. Les produits financiers concernent les intérêts issus des comptes et dépôts à terme détenus par la Société.

La Société enregistre la dette correspondante à ces emprunts et avances à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote pour les avances remboursables dont elle bénéficie (correspondant au différentiel de taux entre le taux réel obtenu et le taux théorique d'un taux de marché sur prêt amorçage), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale et calculer les intérêts dus sur la base de ce TIE.

Le bénéfice induit par ce gain de différentiel de taux entre le taux réel obtenu et le taux théorique de marché est comptabilisé en subventions au sein des produits opérationnels.

Le produit de trésorerie constaté au cours de l'année 2025 est lié aux placements de la trésorerie issue de sa réserve de capital.

Impôt sur les sociétés

Compte tenu des déficits constatés depuis sa création, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2025, la Société disposait de déficits fiscaux indéfiniment reportables d'un montant total de 75 142K€. Ces déficits ne seront imputables sur le bénéfice fiscal des exercices futurs que dans la limite d'un montant de 1 M€, majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable excédant ce seuil pour chaque exercice fiscal bénéficiaire.

Résultat net

Compte tenu des éléments ci-dessus, la perte nette s'est élevée respectivement à (9417) K€ et (10 025) K€ pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Après prise en compte des gains actuariels, la perte globale s'est élevée respectivement à (9398 K€) et (9970 K€) pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

La Société était en phase de recherche et développement depuis sa création sans dégagement de ressources financières et n'a jusque-là, excepté sur l'exercice 2020, dégagé que des flux nets de trésorerie générés par l'activité négatifs.

Les seules entrées de cash étaient alors générées par le CIR, quelques subventions et refacturations de frais de R&D, notamment dans le cadre de contrats de partenariats avec les Universités, et 8,5 MCHF (soit une contrevalleur de 8,0 M€) de milestones perçus depuis 2020 relatifs au contrat de licence avec Nestlé Health Science.

Aussi, la Société finançait jusqu'à présent son activité par augmentations de capital, remboursements de CIR, emprunts BPI et PGE et plus marginalement par l'obtention de subventions et avances remboursables.

Le tableau ci-dessous présente par nature et par année, l'ensemble des financements reçus par la Société depuis sa création.

Montants de financement reçus en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Montant cumulé depuis la création et jusqu'au 31 déc 2020	TOTAL	Montant restant à rembourser au 31/12/24
Augmentations de capital*	5 699	-	12 973	9 033	14 328	22 905	64 938	-
Emprunts**	1 200	-	1 000	697	473	4 337	7 707	3 822
Avances remboursables et prêts ayant fait l'objet d'un retraitement en IFRS (hors quote-parts considérées comme subventions d'exploitation***)	189	-	-	-	600	1 194	1 983	444
Subventions, aide Européenne et quote-parts des avances remboursables et prêts considérés comme subventions d'exploitation***	-	-	-	675	473	1 973	3 122	
Crédit Impôt Recherche (CIR)	2 334	1 695		1 750	1 250	3 441	10 470	
TOTAL PAR EXERCICE	9 422	1 695	13 973	12 156	17 124	33 850	88 220	
TOTAL CUMULE	88 220	78 798	77 103	63 130	50 974	33 850		

Le montant net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus pas la Société (somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'actif et des concours bancaires au passif) s'élève à 8 676K€ au 31 décembre 2025 contre 11 580K€ au 31 décembre 2024.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 6 961 K€ au 31 décembre 2025 contre 10 368 K€ au 31 décembre 2024. Cette diminution de 3 407 K€ est principalement liée au résultat déficitaire de l'exercice 2025 pour un montant de 9 398 K€ contrebalancé par l'augmentation de capital pour 5 699 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Comptes à terme	6 571	3 674
Disponibilités	2 105	7 906
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie (A)	8 676	11 580
Emprunts et avances remboursables - Part non courante	3 116	3 537
Emprunts et avances remboursables - Part courante	1 975	2 181
Endettement financier (B)	5 091	5 718
Endettement financier net (B) - (A)	(3 585)	(5 862)

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier est composé :

- D'une avance remboursable accordées par Bpifrance ;
- D'une avance concernant l'accompagnement par la BPI France Assurance Export;

CHAPITRE 8 : TRÉSORERIE ET CAPITAUX

- De cinq emprunts obtenus auprès de Bpifrance hors PGE figurant ci-dessous;
- De 3 Prêts Garantis par l'État obtenu auprès de Bpifrance, BNP Paribas et Société Générale
- De 2 prêts obtenus en 2023 auprès des partenaires bancaires de la Société
- De 2 prêts obtenus en 2025 auprès des partenaires bancaires de la Société
- De la dette au titre du retraitement IFRS 16 (baux commerciaux du siège social de La Rochelle principalement ainsi que les locations de véhicules)

8.2 FLUX DE TRÉSORERIE

L'exercice 2025 a consommé la trésorerie pour l'essentiel imputable au financement des activités opérationnelles:

Comptes consolidés normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Flux de trésorerie généré par l'activité	(8 038)	(11 537)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(77)	(61)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	5 214	(1 839)
Incidence Taux de change	(3)	
Variation de trésorerie sur la période	(2 904)	(13 437)
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>	11 580	25 017
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>	8 676	11 580

Flux de trésorerie liés à l'activité

L'activité a généré une consommation nette de trésorerie de 8038 K€ au 31 décembre 2025 contre une consommation nette de trésorerie au 31 décembre 2024 de 11 537 K€. Elle s'analyse comme suit :

Comptes consolidés normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Résultat net	(9 417)	(10 025)
<i>Dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	296	587
<i>Plus et moins values de cession</i>	(14)	160
<i>Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés</i>	300	631
<i>Autres produits et charges calculés</i>	(96)	
<i>Ecart de conversion</i>		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(8 930)	(8 647)
<i>Variation du BFR lié à l'activité</i>	892	(2 890)
Flux de trésorerie généré par l'activité	(8 038)	(11 537)

Au cours de l'exercice 2025, la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier s'est dégradée de 283 K€ par rapport à 2024. Au 31 décembre 2025, la capacité d'autofinancement s'est élevée à (8 930) K€ contre (8 647) K€ à fin 2024.

La variation du BFR lié à l'activité a été positif en 2025 du fait du début de commercialisation de 2025 où la société avait dû se constituer des stocks afin de lancer son activité commerciale.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

La consommation nette de trésorerie liée aux opérations d'investissements pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 s'est élevée respectivement à 77 K€ et 61 K€. Elle s'analyse comme suit :

Comptes consolidés normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
<i>Décaissement sur acquisitions immobilisations incorporelles</i>	(143)	(114)
<i>Décaissement sur acquisitions immobilisations corporelles</i>	(8)	(147)
<i>Encaissement sur cessions immobilisations corporelles</i>	14	59
<i>Décaissement sur acquisitions immobilisations financières</i>	61	11
<i>Actions propres (contrat de liquidité)</i>	-	130
<i>Encaissement sur cession d'immobilisations financières</i>		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(77)	(61)

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement des investissements liés aux brevets et marques.

Les investissements en immobilisations corporelles concernent principalement des acquisitions de matériel informatique.

Les actions propres correspondent à la valorisation des actions auto-détenues par la Société.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement en 2025 de 5 214 K€ provient principalement du produit net de l'augmentation de capital réalisée en juin 2025 d'un montant de 5 699 K€ (après imputation des frais), de la souscription de deux emprunts durant l'exercice pour un total de 1 200 K€, de l'encaissement d'avances remboursables pour 189 K€ ainsi que du paiement de la dette de loyers IFRS pour 234 K€ et des remboursements d'emprunt de 1 639 K€.

Comptes consolidés normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2024 (12 mois)
Augmentation de capital	5 699	-
Paiement de la dette de loyers IFRS 16	(234)	(487)
Encaissements provenant d'emprunts	1 389	
Remboursement d'emprunts	(1 639)	(1 352)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	5 214	(1 839)

Il est précisé que le terme « encaissement provenant d'emprunts » englobe les flux d'emprunts encaissés de Bpifrance ainsi que la quote-part des avances remboursables encaissées et qui n'a pas fait l'objet d'un reclassement selon les normes IFRS en tant que subventions d'exploitation, la quote-part reclassée en subventions d'exploitation étant présentée dans les flux liés aux activités opérationnelles ; ainsi que la dette de loyer liée à la mise en application de la norme IFRS 16.

Les remboursements d'emprunts 2025 sont détaillés en note 9 de l'annexe aux comptes consolidés 2025 insérés au chapitre 18.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. Les remboursements d'emprunts de l'exercice 2024 sont détaillés en note 9 des comptes consolidés 2024 incorporés par référence.

Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Les informations relatives au financement des activités de la Société figurent au paragraphe 8.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.3 BESOINS DE FINANCEMENT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

8.3.1 BESOINS EN FINANCEMENT

A partir de 2024, la société a entamé la transformation de son business model pour donner suite à la commercialisation de certains produits en 2024. Sur l'année 2025, elle a poursuivi le développement et la

CHAPITRE 8 : TRÉSORERIE ET CAPITAUX

commercialisation de ses produits. Cette diminution résulte principalement de la consommation de trésorerie liée au financement du plan de déploiement commercial de la société, partiellement compensé par une augmentation de capital réalisée en juin 2025.

Au 31 décembre 2025, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 8 676 K€, en baisse de 2 904 K€ par rapport au 31 décembre 2024, date à laquelle elle s'établissait à 11 580 K€.

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation, sur la base de projection d'activité et de prévisions de trésorerie établies sur les 12 prochains mois et tenant compte de l'évolution du business model de la société. Les hypothèses sous-tendant ce prévisionnel de trésorerie ont été examinées par le Directoire et le Conseil de Surveillance en date du 27 février 2026. Ce dernier s'est assuré de leur caractère raisonnable et a approuvé le budget et les prévisions de trésorerie.

Ces projections reposent sur une hypothèse d'accélération des ventes en France en 2026, dans le prolongement de la dynamique observée en 2025, et un démarrage des ventes à l'international dès 2026 et nécessitent l'obtention de financements complémentaires avant fin 2026 dont le format n'est pas encore déterminé et pouvant se réaliser sous différentes formes (financements de BFR et/ou financements dilutifs et/ou financements non dilutifs). En fonction du montant des financements obtenus en 2026, la société pourrait avoir besoin de financements complémentaires au-delà de mi 2027.

Au cas où ces hypothèses ne se réaliseraient pas, la société estime qu'elle serait en mesure de prolonger son horizon de trésorerie de quelques mois, en adaptant son plan de dépenses, afin de permettre la recherche des financements requis.

8.3.2 STRUCTURE DE FINANCEMENT

Financement par le capital

La Société a eu recours à une augmentation de capital en juin 2025 pour un montant net de 5 699K€

Financement par emprunt

La Société a contracté de nouveaux emprunts en novembre 2025 auprès de la Société Générale pour 600 K€ et de la BNP, pour également 600 K€.

Les 12 prêts, en cours au 31 décembre 2025, représentent un montant total de 7 610 K€ dont les principales caractéristiques et échéanciers sont repris dans le tableau ci-après :

Emprunts	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Montant nominal souscrit	Solde à rembourser au 31/12/25	Solde à rembourser au 31/12/24	Solde à rembourser au 31/12/23	Part < 1 an	Part > 1 an
Prêt innovation R&D BPIfrance	0,74%	nov-19	31 trimestres (dont 11 trimestres de différé)	-	110,0	44,0	71,5	88,0	22,0	22,0
Prêt Garanti par l'Etat BNP	1,71%	juil-20	5 échéances annuelles	Garantie par l'Etat au titre du fonds de garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90%	1 000,0	208,3	414,5	606,0	208,3	-
Prêt Garanti par l'Etat BPI	1,75%	juil-20	20 échéances	Garantie par l'Etat au titre du fonds de garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90%	1 000,0	150,0	350,0	550,0	150,0	-
Prêt Garanti par l'Etat SG	1,25%	juil-20	5 échéances annuelles	Garantie par l'Etat au titre du fonds de garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90%	1 000,0	202,3	403,5	603,0	202,3	-
Prêt innovation BPIfrance	0,76%	mai-21	30 trimestres (dont 10 trimestres de différé)	-	750,0	412,5	600,0	675,0	150,0	262,5
Prêt amorçage BPIfrance	3,52%	juin-21	33 trimestres (dont 13 trimestres de différé)	Garantie à hauteur de 80% par le Fonds National de Garantie des Prêts d'Amorçage Investissement	500,0	350,0	475,0	500,0	100,0	250,0
Prêt innovation BPIfrance	3,94%	nov-22	29 trimestres (dont 9 trimestres de différé)	-	700,0	560,0	700,0	700,0	140,0	420,0
Prêt BNP 2023	4,33%	juil-23	12 trimestres	Prêt garantie Bpifrance "Fonds national de garantie" 40%	500,0	131,1	299,5	460,0	131,1	-
Prêt SG 2023	3,93%	août-23	36 mensualités	Prêt garantie Bpifrance "Fonds national de garantie" 40%	500,0	130,6	299,0	460,0	130,6	-
Prêt SG 2025	Fixe: Taux 3,93% l'an	nov-25	36 mois à partir de Mars-26	Prêt garantie Bpifrance "Fonds national de garantie" 40%	600,0	600,0			195,3	404,7
Prêt BNP 2025	Fixe: Taux 3,105% l'an	nov-25	36 mois à partir de Jan-26	Prêt garantie Bpifrance "Fonds national de garantie" 40%	600,0	600,0			193,4	406,6
Total endettement brut (Montants en milliers)					K€ 7 610,0	3 423,8	3 735,5	4 834,5	1 658,1	1 765,8

CHAPITRE 8 : TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Le détail des échéances liées aux emprunts est le suivant :

- Part à moins d'un an : 1 658 K€
- Part dont échéance à plus d'un an : 1 766 K€

Les emprunts contractés ne sont assortis d'aucun covenant.

Financement par avances remboursables

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des 2 programmes en cours :

Date obtention	Montant max	Programme concerné	Durée et différé de remboursement	Conditions de remboursement minimales	Avances obtenues au 31/12/25	Avances obtenues au 31/12/24	Avances obtenues au 31/12/20 et avant	Montant restant à rembourser au 31/12/2025	Montant restant à rembourser au 31/12/2024	Montant restant à rembourser au 31/12/2023	Montant restant à obtenir	Part < 1 an	Part > 1 an	
nov-19	520,0	Developpement de programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatiques.	19 trimestres à compter de décembre 2026	Remboursement forfaitaire minimum de 208 k€	104,0		416,0	520,0	416,0	416,0	-	-	520,0	
juil-25	169,0	Accompagnement par la BPI France Assurance Export : Dépenses de Prospection Export pour la zone Chine.	Période de prospection de 2 ans. Période de franchise de 2 ans et remboursements sur 3 ans.	remboursement forfaitaire minimum de 30% des indemnités provisionnelles versées	84,5			84,5			84,5		84,5	
Total avances remboursables perçues au 31 décembre 2025 en Milliers d'Euros					k€	188,5	-	416,0	604,5	416,0	416,0	84,5	-	604,5

Concernant l'avance remboursable obtenue en décembre 2019 auprès de Bpifrance, le remboursement soumis à des conditions de succès technique a été validé suite au rapport du fin de programme établi en décembre 2025. La Société a ainsi obtenu le solde de cette avance pour un montant de 104 K€. Suite à différents reports, le premier remboursement, qui devait débiter à la fin de l'année 2022, puis au 31 décembre 2024, a été reporté au 31 décembre 2026.

La nouvelle avance remboursable conclue en juillet 2025 concerne l'accompagnement par la BPI France Assurance Export dans le cadre des dépenses de prospection pour la zone Chine. Un 1er versement de 84.5 K€ a été enregistré sur l'exercice 2025. Le montant total de l'aide pourrait atteindre 169 K€ selon les dépenses réellement engagées par la Société.

Les remboursements sur l'exercice 2024 et 2025 liés aux avances remboursables sont détaillés en note 9 des comptes consolidés 2024 et comptes annuels 2025 insérés au chapitre 18.1.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le détail des échéances liées aux avances remboursables est le suivant :

- Part à moins d'un an : 84.5 K€
- Part à plus d'un an : 604,5 K€

Financement par le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les impacts du CIR sur les états financiers de la Société sont décrits au paragraphe 8.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Société étant une PME au sens du droit de l'Union Européenne, elle obtient le versement du CIR durant l'exercice suivant son attribution. En conséquence, le flux de trésorerie relatif au CIR sur un exercice correspond au montant du CIR calculé sur les dépenses éligibles supportées pendant l'exercice précédent.

Financement par obtentions de subventions d'État et aide Européenne

Depuis la création de l'entreprise, la Société a obtenu plusieurs subventions de la Région, de l'État, de l'Union européenne représentant un montant de plus de 2 515 K€.

Le tableau ci-après récapitule d'un point de vue comptable les montants reconnus en produits ainsi que les flux financiers générés par les subventions sur la période présentée :

CHAPITRE 8 : TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Subvention	Subvention obtenue en	Objet	Montants comptabilisés			Montants perçus			Reste à percevoir (montant maximum)
			2025	2024	2023	2025	2024	2023	
FEDER	mars-16	Soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) associé à la Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes pour son programme de recherche VAL-07 ("Développement d'un nutraceutique pour la prise en charge de l'hypercholestérolémie légère à modérée"). Montant maximum : 887 K€ (sur dépenses décaissées par la Société sur le projet d'ici à fin juin 2019).							-
Région Nouvelle Aquitaine	oct-17	Subvention d'aide à l'innovation pour contribuer au financement du programme de recherche et développement de l'entreprise VALBIOTIS. Montant de 350 K€.							-
Région Auvergne-Rhône-Alpes et Ministère de l'Economie et des Finances	févr-19	Subvention d'aide au développement de deux produits pour la prise en charge du pré-diabète et du surpoids/obésité pour les travaux de recherche préclinique préalable au dépôt des dossiers d'allégation. Montant : 350 K€							-
Région Nouvelle Aquitaine	avr-19	Subvention d'aide au développement commercial. Montant : 537 K€							-
Autres subventions régionales dont le montant unitaire est inférieur à 10 K€									
Sous-total Subventions d'Etat/Région et de l'Union Européenne			0	0	0	0	0	0	0
Impact comptable IFRS - avantages sur avances remboursables et prêts à taux zero octroyés -			0	0	48	0	0	48	
TOTAL SUBVENTIONS			0	0	48	0	0	48	

Aucune subvention d'exploitation destinée à financer les programmes de recherche n'a été obtenue ou comptabilisée en produit au cours de l'exercice 2024 et 2025.

En 2022, la Société a encaissé le solde de la subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine en avril 2019 portant spécifiquement sur les activités de Marketing et Business, soit un montant de 161 K€, ainsi que le solde de la subvention FEDER-FSE accordée en 2016, soit 363 K€.

La Société a également bénéficié de l'Aide Exceptionnelle aux Employeurs d'Apprentis accordée par l'État pour l'année 2021/2022 et 2022/2023 pour un montant total de 17 K€ à la suite de l'embauche de 3 apprentis.

Conformément à la norme IAS 20 traitant de la comptabilisation des subventions publiques, sont reconnus en produits opérationnels :

- Le bénéfice de taux inférieurs à celui du marché (considéré pour les prêts amorçage aux alentours de 5%) dont bénéficie la Société à travers les quatre avances remboursables et les prêts à taux zéro obtenus sur la période présentée. La décote de taux dont a bénéficié la Société au titre des quatre avances remboursables et des prêts à taux zéro sur la période présentée a été estimée à respectivement 137 K€ en 2022 et 48 K€ en 2023.

8.4 RESTRICTION A L'USAGE DES CAPITAUX

Au 31 décembre 2025, suite à la réception des fonds du solde de l'avance remboursable BPI pour un montant de 104K€, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

8.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

À la date du présent Document, la Société n'envisage pas d'investissements significatifs et dispose de moyens financiers suffisants pour couvrir ses activités, comme précisé au §8.3.1 ci-dessus.

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

La Société développe et commercialise des produits qui, du fait de leurs caractéristiques (composition, forme galénique, usage...), répondent à la réglementation des compléments alimentaires.

Mise sur le marché des compléments alimentaires

Les compléments alimentaires sont définis comme des « denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité ».

La mise sur le marché d'un complément alimentaire en Europe doit répondre d'une part, aux exigences de la Directive 2002/46/CE relative au rapprochement des législations des États Membres concernant les compléments alimentaires, et d'autre part, aux réglementations spécifiques applicables dans chacun des États Membres où le produit sera commercialisé.

Selon l'État Membre, les modalités de mise sur le marché sont plus ou moins contraignantes (nécessité de notifier la mise sur le marché auprès de l'autorité compétente, existence de listes de plantes et/ou substances autorisées ou interdites...).

Par exemple, en France, la mise sur le marché d'un complément alimentaire nécessite une déclaration auprès des services du ministère chargé de l'agriculture (DGAL - Direction Générale de l'Alimentation). De plus, la France a publié différents arrêtés listant les ingrédients pouvant être utilisés dans la formulation des compléments alimentaires, entre autres :

- L'arrêté du 9 mai 2006 relatif aux nutriments pouvant être employés dans la fabrication des compléments alimentaires ;
- L'arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes, autres que les champignons, autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi (« Arrêté Plantes ») ;
- L'arrêté du 26 septembre 2016 établissant la liste des substances à but nutritionnel ou physiologique autorisées dans les compléments alimentaires (« Arrêté Substances »).

Communication de santé applicable aux compléments alimentaires

L'utilisation d'une communication santé pour des compléments alimentaires est soumise au Règlement Européen n°1924/2006/CE concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires.

Ce règlement, entré en application le 1^{er} juillet 2007, définit :

- Une **allégation** comme « tout message ou toute représentation, non obligatoire en vertu de la législation communautaire ou nationale, y compris une représentation sous la forme d'images, d'éléments graphiques ou de symboles, quelle qu'en soit la forme, qui affirme, suggère ou implique qu'une denrée alimentaire possède des caractéristiques particulières » ;
- Une **allégation santé** comme « toute allégation qui affirme, suggère ou implique l'existence d'une relation entre, d'une part, une catégorie de denrées alimentaires, une denrée alimentaire ou l'un de ses composants et, d'autre part, la santé ».

➤ **Allégations « génériques » et allégations « en attente »**

À ce jour, le règlement 1924/2006/CE a abouti à :

- La mise en place d'un « registre » d'allégations autorisées (publié dans le Règlement 432/2012/UE et amendements), comptant aujourd'hui environ 250 allégations relatives principalement aux vitamines et minéraux. Ces allégations dites « génériques » peuvent être utilisées dès lors que les ingrédients entrant dans la composition d'un complément alimentaire répondent aux conditions d'utilisation définies dans ce registre.
- La publication d'une liste d'allégations dites « en attente », comprenant majoritairement des allégations relatives aux plantes et extraits de plantes (environ 2000 allégations). En France, ces allégations « en attente » peuvent aujourd'hui être utilisées sous la responsabilité des metteurs sur le marché qui doivent être en mesure de fournir des éléments bibliographiques pertinents justifiant l'usage de ces allégations. Cependant, l'EFSA (l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) et la Commission Européenne sont en cours de discussion quant à l'avenir de cette liste. En effet, s'agissant des plantes, les autorités se

questionnent sur la nécessité de modifier le cadre de l'évaluation pour y inclure des informations relatives à la qualité et au caractère traditionnel de l'utilisation des plantes.

La possibilité d'utiliser des allégations « génériques » et/ou des allégations « en attente » explique le caractère pléthorique de l'offre existant sur le marché du complément alimentaire où coexistent des produits à l'efficacité extrêmement variable ne permettant pas au consommateur d'effectuer un choix éclairé. C'est une des raisons pour lesquelles la Société a choisi de développer le conseil de ses produits par les professionnels de santé (pharmacies et médecins).

➤ Nouvelle demande d'allégations

Le règlement 1924/2006/CE précise que toute allégation de santé non autorisée est interdite. Dès lors qu'un industriel souhaite utiliser une allégation autre qu'une allégation « générique » ou une allégation « en attente », il doit en faire la demande auprès de l'autorité compétente de son État Membre, demande qui sera transmise à l'EFSA pour évaluation.

Plusieurs types de demandes d'allégations existent :

- Les allégations de santé autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles (selon Article 13.5 du règlement 1924/2006/CE), et :
 - o Basées sur des preuves scientifiques nouvellement établies ; et/ou
 - o Contenant une demande de protection des données ;
- Les allégations relatives à la réduction d'un risque de maladie (selon l'article 14.1.a du règlement 1924/2006/CE) ;
- Les allégations relatives au développement et à la santé des enfants (selon l'article 14.1.b du règlement 1924/2006/CE).

Les éléments transmis dans le dossier de demande d'évaluation d'une allégation de santé doivent conduire à une preuve non équivoque de l'effet allégué sur la population cible. Ces éléments sont :

- Les données de caractérisation de la denrée alimentaire, comprenant :
 - o L'identification et la quantification des ingrédients entrant dans la composition du produit ;
 - o La description du procédé de fabrication et des points de contrôle ;
 - o Les données relatives à la reproductibilité du produit permettant de démontrer que les spécifications du produit sont identiques d'un lot à l'autre (*batch-to-batch analysis*) ;
 - o Les données de stabilité du produit, permettant de justifier que les propriétés chimiques, physiques, microbiologiques et biopharmaceutiques du produit sont stables pendant toute sa durée de vie (détermination de la date de durabilité minimale) ;
- Des données précliniques qui portent notamment sur le mécanisme d'action du produit afin de comprendre son fonctionnement. Ces données reposeront entre autres sur les résultats des tests *in vitro* (menés sur cultures cellulaires et tissus) et *in vivo* (menés sur animaux) ;
- Les résultats des études cliniques menées chez l'Homme, conformément aux Bonnes Pratiques Cliniques. Ces études devront être menées sur une population cible présentant le risque de développer l'indication concernée, contrairement à une population ayant déjà développé la maladie et nécessitant un traitement pharmacologique. L'objectif principal de ces études cliniques sera de démontrer de manière non équivoque la sécurité et l'efficacité du produit.

S'il le souhaite, l'industriel peut, lors de la demande, indiquer les informations qu'il considère comme relevant de la propriété exclusive du demandeur. En cas d'évaluation positive du dossier par l'EFSA, et si les informations propriétaires constituent un élément clé pour la justification de l'allégation, alors l'industriel obtiendra une allégation dite « propriétaire » pour une durée de 5 ans. L'avis de l'EFSA publié suite à l'évaluation du dossier ne donne aucun détail relatif aux données propriétaires qui ont motivé la décision.

En termes de formalisme, l'industriel adresse son dossier à l'autorité compétente de son État Membre (en France, la DGCCRF) qui s'assure de sa recevabilité avant de le transmettre à l'EFSA. Une fois transmis, la durée d'évaluation du dossier est de 5 mois. Ce délai est suspendu dans le cas d'une procédure dite « *stop the clock* » en cas de demande d'informations complémentaires de la part de l'EFSA.

Il est à noter que dans le cadre du règlement (UE) 2019/1381 relatif à la transparence et à la pérennité de l'évaluation des risques de l'Union dans la chaîne alimentaire, l'EFSA rend public l'ensemble des données et informations transmises par le demandeur dans le cadre de la procédure d'évaluation. Par dérogation à ce principe général de transparence, l'EFSA peut, à la demande de l'industriel, accorder la confidentialité de certaines informations. En particulier, un traitement confidentiel peut être demandé pour les informations relatives au processus de fabrication ou à la composition détaillée du produit, ainsi que les informations concernant les liens commerciaux ou la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles ne seront pas rendues publiques.

La difficulté d'obtention d'une allégation propriétaire se démontre par le nombre très limité de celles accordées à ce jour en Europe. À ce jour, l'EFSA n'a donné un avis favorable que sur :

- Huit allégations propriétaires relatives à un fonctionnement physiologique normal.
- Deux allégations relatives à la réduction d'un facteur de risques de maladie cardio-vasculaire : l'un concerne les produits Danacol® de Danone et l'autre, le Limicol® du Laboratoire Lescuyer.

L'obtention de telles allégations par Valbiotis pourrait optimiser le potentiel commercial des produits grâce à l'emploi de messages santé forts et très différenciants par rapport à ceux véhiculés par la majeure partie des compléments alimentaires disponibles sur le marché.

10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Depuis la clôture du 31 décembre 2025, les principaux événements marquants ont été les suivants (les communiqués de presse détaillés relatifs à ces événements sont consultables sur le site internet investisseurs de la Société, <https://investisseurs.valbiotis.com/investisseurs/>) :

2026

- **Janvier :**
 - La Société annonce la signature d'un accord de distribution exclusif avec la société Mena Nutrition, spécialisée dans le marketing, la commercialisation et la distribution de produits de santé et de nutrition au Moyen Orient et en Afrique du Nord.
- **Février :**
 - La Société annonce le lancement de ValbiotisPLUS® Ménopause & Périménopause, une innovation adressant un enjeu de santé majeur : l'accompagnement spécifique de la santé des femmes, notamment aux périodes clés de la périménopause et de la ménopause.
- **Mars :**
 - La Société s'engage pour la prévention et une meilleure compréhension des risques cardiométaboliques chez les femmes au travers d'une campagne de sensibilisation intitulée « Cœur en jeu » avec le soutien de la Fondation Agir pour le cœur des Femmes.
 - La Société a officialisé le 19/03 la création de la co-entreprise (détenue à 49%) en Asie avec son partenaire Aika, de la première filiale de la co-entreprise à Hongkong assortie de la première commande prévue en livraison au S2 marquant le début des opérations commerciales.

10.2 EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU ÉVÈNEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

La Société est actuellement constituée sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Noms, adresses professionnelles et fonction des membres du Directoire et Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice écoulé, la composition du Directoire a connu les évolutions suivantes :

- Cessation des fonctions de Monsieur Sébastien BESSY depuis le 8 janvier 2025,
- Nomination de Monsieur Sébastien PONCET à compter du 14 janvier 2025.
- Cessation des fonctions de Madame Muriel Cazaubiel depuis le 26 mai 2025.

À la date du présent Document, le Directoire de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle	Date de nomination et fin de mandat
Sébastien PELTIER	Président	Président de la Société	Date de 1 ^{ère} nomination : le 07 mars 2017 Renouvelé par anticipation par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2023 pour une durée de 4 ans (1) Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Stanislas SORDET	Membre du Directoire	Directeur Administratif et Financier	Date de 1 ^{ère} nomination : le 24 Juillet 2024 pour la même durée que celle du mandat du Directoire Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Pascal SIRVENT	Membre du Directoire	Directeur Discovery, Recherche Préclinique et Translationnelle	Date de 1 ^{ère} nomination : le 01 septembre 2018 Renouvelé par anticipation par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2023 pour une durée de 4 ans (1) Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Sébastien PONCET	Membre du Directoire	Directeur Commercial - BU France	Date de 1 ^{ère} nomination : le 14 janvier 2025 pour la même durée que celle du mandat du Directoire Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mandats ayant pris fin en 2025			
Sébastien BESSY	Membre du Directoire	Directeur des Opérations Marketing et Commerciales	Date de 1 ^{ère} nomination : le 17 juin 2021 pour la même durée que celle du mandat du Directoire Renouvelé par anticipation par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2023 pour une durée de 4 ans (1) Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 Cessation du mandat à compter du 08 janvier 2025
Murielle CAZAUBIEL	Membre du Directoire	Directeur du Développement et des Affaires Médicales	Date de 1 ^{ère} nomination : le 31 janvier 2019 Renouvelé par anticipation par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2023 pour une durée de 4 ans (1) Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 Cessation du mandat à compter du 26 mai 2025

(1) Il est rappelé que l'assemblée réunie le 2 mai 2023 a approuvé l'allongement de la durée de mandat des membres du directoire de 3 ans à 4 ans.

Les membres du Directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

À la date du présent Document, le Conseil de Surveillance de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Date de 1ère nomination et de fin de mandat	Participation complémentaire au sein de la société
Laurent LEVY	Président du Conseil de Surveillance*	Première nomination : 7 mars 2017 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Membre du Comité de rémunération
Jean ZETLAOUI	Membre du Conseil de Surveillance*	Première nomination : 26 octobre 2017 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Membre du Comité d'audit
Agnès TIXIER	Membre du Conseil de Surveillance*	Première nomination : 18 mars 2019 Échéance du mandat : assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Membre du Comité d'audit

(* Membre indépendants selon les critères du code MiddleNext dans sa version révisée de 2021.

A noter que suite à l'Assemblée Générale du 17 avril 2026, le mandat d'Agnès Tixier a été renouvelé pour une durée de 4 ans.

Les adresses professionnelles des membres du Conseil de Surveillance sont les suivantes :

- Laurent LEVY : NANOBIOITIX, 60 Rue de Wattignies, 75012 Paris ;
- Jean ZETLAOUI : Jean ZETLAOUI Consultant, 3 rue Georges Bernard Shaw, 75015 Paris ;
- Agnès TIXIER : Crédit Mutuel Equity, 25/27 rue des Pyramides 75001 PARIS. Et pour rappel, Madame Agnès Tixier exerce son mandat de membre du Conseil de surveillance à titre personnel.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Expérience des membres du Directoire



Sébastien PELTIER
Président du Directoire – CEO – PhD, HDR

Après une thèse en nutrition dans le domaine cardio-métabolique, réalisée à l'Université Joseph Fourier au sein du Laboratoire de Bioénergétique Fondamentale et Appliquée (U1055 INSERM) sous la direction du Pr Xavier LEVERVE, Sébastien PELTIER a travaillé au sein d'une spin-off de l'Université Libre de Bruxelles en Belgique sur un candidat médicament dans le domaine de la nutrition entérale et parentérale. Puis, en 2007, il a rejoint le Laboratoire Lescuyer et prend rapidement la responsabilité du Département Recherche & Développement au sein duquel il a notamment participé à l'intégralité du dossier de demande d'une des seules allégations de santé ayant obtenu un avis favorable de l'EFSA pour la réduction d'un facteur de risque des maladies cardio-vasculaires.

Sébastien a présidé le Biopôle Santé - Réseau Expert, Territoire d'Innovation, Service de valorisation en Santé de la région Poitou-Charentes puis de la Nouvelle-Aquitaine - pendant plus de 5 ans jusqu'en mars 2017. Sébastien a soutenu également l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) au sein de l'Université Blaise Pascal (devenue l'Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand) lui permettant d'encadrer officiellement des doctorants.

Il est membre actif de la Société Française de Nutrition, de la Société Française de Cardiologie, et de l'*American Diabetes Association*. Sébastien fait également partie du Comité Stratégique Technopolitain de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Président de la Fondation La Rochelle Université.

Il est l'auteur de plus de 35 articles et communications scientifiques internationales et inventeur de 5 familles de brevets.



Pascal SIRVENT
Membre du Directoire - Directeur Scientifique – PhD, HDR

Avec plus de 15 ans d'expérience dans la recherche, Pascal possède une expertise pointue dans le domaine des maladies métaboliques. Maître de Conférences au sein de l'Université Clermont Auvergne entre 2008 et 2018, Pascal a également dirigé le plateau technique d'évaluation fonctionnelle de l'établissement depuis 2010. Il a aussi initié plusieurs collaborations scientifiques internationales avec les Universités de Vanderbilt (Nashville, USA), l'Institut de recherche du Maine Medical Center (Portland, USA) et l'Université du Texas (Houston, USA), dans le cadre de projets de recherche sur la physiopathologie du diabète de type 2. Pascal a obtenu en 2005 un Doctorat en Sciences Biologiques et Biochimiques pour la Santé à l'Université de Montpellier et l'Habilitation à Diriger des Recherches en 2016.

Pascal est fortement impliqué dans Valbiotis depuis sa création en 2014. Au sein du Conseil Scientifique, il avait la responsabilité des projets collaboratifs entre l'Université de Clermont Auvergne et Valbiotis. En 2017, il a été nommé Chief Scientific Officer (CSO) de Valbiotis et a pris la direction du Département de la Discovery et de la Recherche Préclinique et Translationnelle. Il assume à ce titre la direction des deux centres de R&D, à La Rochelle et à Riom. Pascal est, par ailleurs, le co-inventeur de plusieurs technologies clés dans le développement de Valbiotis.



Stanislas SORDET

Membre du Directoire – Directeur Administratif et Financier

Ayant travaillé 6 ans au sein des Laboratoires Urgo en tant que contrôleur financier de la Business Unit Grand Public, 10 ans chez Sanofi-pasteur-MSD, notamment en tant Responsable de contrôle de Gestion et Directeur Financier, Stanislas SORDET a également mené une expérience entrepreneuriale de 5 ans chez Acting Executive auprès de start-ups et PME (structuration de la fonction Finance, construction de business plan, levée de fonds, recherche de financements non dilutifs), avant de rejoindre Mablink Biosciences en tant que CFO où il a participé activement aux opérations de financements (levée de fonds seed, Série A/ Série B) et de M&A (rachat par Eli Lilly). Sa grande expertise financière, forgée à la fois dans de grands groupes et de petites structures, constitue un précieux atout pour Valbiotis. Stanislas SORDET est diplômé de Burgundy School of Business et a démarré sa carrière chez PwC.



Sébastien PONCET

Membre du Directoire – Directeur Business Unit France

Fort d'une solide expérience dans le secteur pharmaceutique, Sébastien Poncet a contribué à la croissance de grandes entreprises, notamment dans le Consumer Healthcare chez Mayoly Spindler, Menarini et Omega Pharma, où il a renforcé la compétitivité des marques et développé des stratégies commerciales efficaces. Son expertise en gestion de réseaux commerciaux et en négociation d'accords stratégiques lui a permis de piloter avec succès le développement de business units et d'assurer la position des entreprises sur un marché en constante évolution. Il met aujourd'hui son savoir-faire au service de la Business Unit France de Valbiotis, où il optimise la performance commerciale, déploie des stratégies innovantes et accompagne les équipes vers l'atteinte d'objectifs ambitieux, consolidant ainsi la croissance et la compétitivité de l'entreprise.

Expérience des membres du Conseil de Surveillance

Le Directoire peut s'appuyer sur un Conseil de Surveillance de 3 membres, dont deux disposent de compétences scientifiques et de développement de société biopharmaceutique poussées et le troisième de compétences pointues dans le domaine de la Finance :



Laurent LEVY – Président du Conseil de Surveillance

PhD, CEO et co-fondateur de Nanobiotix (NANO – cotée sur Euronext Paris)

Expert en Nanomédecine depuis plus de 20 ans, en 2003, Laurent LEVY a créé Nanobiotix, une société française pionnière en Nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement local du cancer. Avant de créer son entreprise, Laurent a travaillé comme consultant pour de grandes entreprises telles que Sanofi (Pharma), Guerbet (Imagerie médicale), Rhodia (Chimie), ainsi que pour des start-up de biotechnologie.

Auteur de plus de 35 publications et communications scientifiques internationales, il est à l'origine de nombreuses familles de brevets.

Très impliqué dans le soutien actif au développement des entreprises innovantes, Laurent est le Vice-Président de la Plateforme Technologique Européenne de Nanomédecine.

Il est titulaire d'un doctorat en Physique-Chimie spécialisé dans les nanomatériaux (Université de Pierre et Marie Curie & CEA), d'un DEA en physique de la matière condensée de UPVI-ESPCI (Paris) il a effectué son post-doctorat à l'Institute for Lasers, Photonics and Biophotonics de SUNY (State University of New York), Buffalo, aux États-Unis.



Jean ZETLAOUI - Membre du Conseil de Surveillance

Consultant Affaires Médicales et Développement Clinique

Jean ZETLAOUI cumule plus de 30 ans d'expérience sur diverses fonctions de direction à l'international, et apporte une expertise pointue des secteurs pharmaceutique et de la nutrition, de leurs environnements et de leurs enjeux.

Conseiller scientifique spécial auprès du CEO de NOVARTIS Pharma SAS, auparavant Directeur Scientifique, il a également été Directeur Médical (*Chief Medical Officer*) et membre du Comité

Exécutif de Nestlé Health Science à Vevey en Suisse pendant 2 années contribuant au développement des activités liées à la nutrition santé et à la médecine personnalisée. Durant près de 20 années, Jean ZETLAOUI a également occupé différentes positions au sein de la Direction et de la R&D du groupe SANOFI, notamment *Vice-President, Head of Market Access, Vice-President, Head of Global Regulatory Affairs* et *Vice-President, Deputy Head Global Medical Affairs*.

Jean ZETLAOUI est également Vice-Président de l'ARIIS, l'Alliance pour la Recherche et Innovation des Industries de Santé et Président du groupe de travail « Attractivité pour la Recherche Clinique » du Leem (Les entreprises du médicament).

Avant de rejoindre l'industrie pharmaceutique, le Dr Jean ZETLAOUI exerçait comme Praticien Hospitalier au CHU de Bicêtre.

Jean ZETLAOUI détient un doctorat en médecine et une spécialité en anesthésie-réanimation, il est également diplômé d'un Executive MBA en finance et affaires internationales de l'ESSEC Business School (1991).



Agnès TIXIER - Membre du Conseil de Surveillance

Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity

Agnès possède une expérience de 25 ans à la tête de directions financières de sociétés internationales et une expertise dans le pilotage stratégique et financier de sociétés cotées avec notamment la mise en place de financements publics européens liés à l'innovation.

Diplômée de l'ICN Business School de Nancy, titulaire du DECS (Diplôme d'Études Comptables Supérieures) et membre de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Agnès débute sa carrière en 1986 à la Banque de Vizille, spécialisée dans les transactions mid-cap, qui fusionnera en 2011 avec les autres entités haut de bilan du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour devenir CM-CIC INVESTISSEMENT. De 1990 à 1997, elle exerce les fonctions de Directrice Financière et Administratrice du groupe hôtelier lyonnais SHB, qui fusionnera avec ACCOR. En 1997, elle rejoint AVENIR TELECOM, distributeur spécialisé en téléphonie mobile dont elle pilote l'introduction en Bourse sur Eurolist C en novembre 1998 ; pendant 17 ans, en tant que Directrice Administrative et Financière du groupe qui compte 1 800 personnes pour 290 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015, elle réalisera plusieurs opérations de fusions-acquisitions et supervisera les relations investisseurs. En 2015, elle devient Directrice financière du groupe de transport et logistique TRANSALLIANCE (3 000 personnes, 600 millions d'euros de chiffre d'affaires) présent dans 7 pays européens. Entre juin 2016 et février 2018, elle exerce les responsabilités de Directrice Administrative et Financière chez IDEOL, société innovante créée en 2010 à La Ciotat (46 personnes, 4 millions d'euros de chiffre d'affaires), qui se positionne comme un leader de l'éolien en mer flottant. Depuis mars 2019, elle est Directrice Executive au sein de Crédit Mutuel Equity.

Il est précisé que suite à l'assemblée générale mixte de la société du 17 avril 2026 :

- le mandat de Madame Agnès Tixier a été renouvelé pour une durée de 4 ans
- Monsieur Jean Zetlaoui a démissionné pour raison personnelle
- Deux nouveaux membres ont été nommés pour 4 ans afin de renforcer l'expertise du Conseil de Surveillance au service du déploiement commercial en France et à l'international, Patricia Tranvouëz et Laurent Keiser.

Patricia Tranvouëz - nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance.



Patricia Tranvouëz est diplômée d'HEC Paris et possède plus de 30 ans d'expérience en marketing, brand building, direction générale et transformation d'entreprises dans les secteurs beauté, retail, santé et consumer goods. Son parcours se structure en trois grandes phases : 15 ans dans de grands groupes internationaux (Colgate, Unilever, L'Oréal), puis près de 20 ans en direction générale et présidence d'entreprises (Sephora, Kenzo Parfums, Etam, Inula Natural Health), avant d'ouvrir une troisième phase orientée gouvernance, conseil stratégique et mentoring. Elle démarre sa carrière dans le marketing international (Colgate, Unilever, L'Oréal), puis rejoint LVMH comme Directrice Générale de la marque Sephora, où elle orchestre la croissance accélérée du CA, des marges, et de l'innovation.

Directrice Générale de Kenzo Parfums (LVMH), qu'elle redresse fortement (croissance CA et Ebitda, repositionnement, internationalisation).

Elle devient Directrice Générale d'Etam (750 magasins, retail & franchise), où elle conduit une transformation profonde en pleine crise Covid : digitalisation accélérée, modernisation de la marque, optimisation de la supply chain.

Ardian la recrute ensuite comme CEO du groupe Inula Natural Health (Pranarôm, HerbalGem, Biofloral). Elle mène une transformation stratégique d'envergure : recentrage santé, innovation différenciante, partenariats scientifiques, refonte du portefeuille, déploiement digital (création de 11 sites, Amazon, pharmacies en ligne), développement international (Italie, Espagne, US), restructuration de la force de vente, montée en puissance de l'hôpital et du conseil officinal.

Elle revend ses parts fin 2024 et entame désormais une nouvelle phase professionnelle centrée sur la gouvernance, le conseil stratégique, le mentoring (Station F, HEC) et l'écriture.

Patricia possède une expérience significative en gouvernance, acquise en tant que Présidente du Directoire, membre de ComEx, et administratrice au sein de plusieurs organisations (Etam, Inula, projets en cours avec BNP Paribas Investissement et L.E.R - Les Entrepreneurs Réunis).

Elle adopte une posture d'administratrice structurée, exigeante et orientée apport stratégique : questionnement décalé pour ouvrir de nouvelles perspectives, accompagnement du dirigeant, cadrage sur les objectifs, contribution au long terme et au collectif. Elle intervient comme une sparring partner stratégique, combinant bienveillance, franchise, exigence et culture business forte.

Elle recherche explicitement des environnements « non politiques », entrepreneuriaux, avec enjeux de transformation et création de valeur — totalement cohérents avec la dynamique de Valbiotis.

Son arrivée apporte à Valbiotis une expertise reconnue en stratégie de marque, en transformation d'organisations et en développement international, ainsi qu'une solide expérience de gouvernance. Elle renforce la capacité du Conseil à accompagner la croissance de la Société, à structurer son positionnement et à soutenir ses ambitions sur les marchés de la santé et du bien-être.

Elle n'exerce pas de mandat actuellement.

Laurent Keiser – nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance



Laurent Keiser est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Dijon. Il bénéficie d'un parcours de plus de 30 ans dans les environnements pharmaceutiques, distribution et développement commercial, dont près de 18 ans au cœur de l'écosystème officinal.

Il démarre sa carrière dans l'univers FMCG et B2B (Henkel, Guilbert-Office Depot, DHL Express), sur des fonctions commerciales et de développement grands comptes. En 2008, il rejoint OCP France (groupe McKesson) en tant que Directeur des Opérations Commerciales Ville & Hôpital. Il y pilote 150 collaborateurs, un volume d'affaires de 6,2 Md€ et structure en profondeur la direction commerciale, en créant notamment l'approche Grands Comptes. Il contribue également à des projets internationaux en lien avec les réseaux de distribution d'OCP en Europe.

En 2016, il cofonde Healthy Group / Aprium Pharmacie, aujourd'hui première enseigne de pharmacies indépendantes en France (515 pharmacies, 1,9 Md€ sous enseigne). Il dirige successivement la stratégie commerciale, le développement du réseau, puis la Direction Générale et la Direction de la Stratégie Santé du groupe. Il construit la marque Aprium, pilote le modèle économique, la politique de référencement, les partenariats laboratoires, et accompagne la très forte croissance du réseau. Il exerce actuellement un mandat de membre du Conseil de Surveillance de APRIUM Partners.

Il a occupé également le rôle de Président du Conseil de Surveillance de Paris Pharma SAS pendant 5 ans, au sein d'un actionariat devenu majoritairement contrôlé par Ardian. Il joue un rôle structurant dans le dialogue dirigeants-actionnaires et la stratégie globale.

Parallèlement, il est aujourd'hui Président d'une association culturelle et éducative (20 ETP, 2,1 M€), administrateur et investisseur au sein de Popotes Group (restauration rapide healthy, 35 sites) et membre du Think Tank Synopia sur les enjeux de gouvernance publique et privée.

Laurent Keiser possède une expérience directe de gouvernance, acquise au sein du Conseil de Surveillance de Paris Pharma SAS, qu'il a présidé pendant 5 ans. Dans ce rôle, il a assumé un positionnement hybride : garant du bon

fonctionnement du Conseil, interlocuteur privilégié des actionnaires, et relais stratégique auprès de la direction générale.

Sa posture d'administrateur se caractérise par une capacité à structurer les débats, à orienter les décisions grâce à une compréhension fine des enjeux business, et à instaurer un dialogue constructif alliant bienveillance, exigence et recherche du consensus.

S'il n'a pas encore exercé de mandat de gouvernance dans une entreprise hors Healthy Group, il dispose d'une solide maturité managériale (plus de 15 ans en CODIR), d'une culture stratégique éprouvée et d'une exposition forte aux enjeux financiers et de gouvernance dans un contexte de LBO et de forte croissance.

Sa participation active au Think Tank Synopia illustre également son intérêt constant pour les sujets de gouvernance.

Son arrivée apporte au Conseil une connaissance fine des circuits officinaux, une expertise opérationnelle solide et une capacité éprouvée à structurer des réseaux et des modèles économiques dans l'univers pharmaceutique, renforçant ainsi la dynamique de développement commercial de Valbiotis.

Autres mandats exercés ou ayant été exercés des membres des organes d'administration et de la direction générale en dehors du Groupe

Au jour du présent Document, les autres mandats en cours de chacun des membres du Directoire concernent des sociétés qui sont des holdings patrimoniales dont le seul objet est de détenir des titres de la Société :

Nom du membre du Directoire	Société	Nature du mandat
Mandats exercés en dehors de la Société		
Sébastien PELTIER	Djanka Investissement (1)	Gérant
	Président de la Fondation de l'Université de La Rochelle	Président
Stanislas SORDET	In flexio	Président
Pascal SIRVENT	-	-
Sébastien PONCET	-	-
Mandats exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années mais ayant cessé à ce jour		
Sébastien PELTIER	Néant	Néant
Stanislas SORDET	Néant	Néant
Pascal SIRVENT	Néant	Néant
Sébastien PONCET	Néant	Néant

(1) Société civile détenue à 99,99% par Sébastien PELTIER

Les autres mandats en cours de chacun des membres du Conseil de Surveillance sont exercés dans des entités sans lien avec la Société :

Nom du membre du conseil de surveillance	Société	Nature du mandat
Laurent LEVY Président membre indépendant*	NANOBIOTIX	Membre du Directoire et Président du Directoire
Jean ZETLAOUI Membre indépendant*	DRUG DISCOVERY CENTER	Co-Président
	Institut Imagine - Hôpital Necker	Président du Conseil de Déontologie
	RHU EVIRED (Évaluation intelligente de la rétinopathie diabétique) Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	Membre du Conseil Consultatif Scientifique
Agnès TIXIER** Membre indépendant*	NA	NA
<i>Mandats exercés en dehors de la Société au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé ce jour</i>		
Laurent LEVY	CURADIGM (détenue à 100% par Nanobiotix)	Représentant permanent de la société Nanobiotix
Jean ZETLAOUI	LABORATOIRE BIOCODEX	Membre indépendant du Conseil administration
Agnès TIXIER	ABEO	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR
	ARMAFINA	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR
	CAPELLE INVESTISSEMENTS	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR
	FONDATION EMERGENCES	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR
	LYON PLACE FINANCIERE ET TERTIAIRE	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR

* Au sens du code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été modifié en septembre 2021 par MiddleNext.

** Madame Agnès TIXIER est membre du Conseil de Surveillance de Valbiotis à titre personnel.

Aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des 5 dernières années :

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ;
- N'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- N'a fait l'objet de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels).

12.1 CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes de direction et du Conseil de Surveillance, telles que visées au paragraphe 12 ci-dessus. Par ailleurs, il n'existe aucune convention entre apparentés.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

L'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant au « Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universel » de l'AMF, créé le 5 janvier 2022.

13.1 MONTANTS DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET AVANTAGES EN NATURE OCTROYÉS PAR L'ÉMETTEUR AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les rémunérations sont présentées pour les exercices 2025 et 2024.

TABLEAU N°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA/options attribués à chaque dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)		
Noms	Exercice 2025	Exercice 2024
Laurent LEVY - Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)		-
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	35	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice		-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	35	-
Sébastien PELTIER - Président du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	300	253
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	3,4	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	22	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	326	253
Pascal SIRVENT - Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	228	188
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1,7	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	11	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	240	188
Stanislas SORDET (**)- Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	249	143
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1,7	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	11	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
TOTAL	261	143
Sébastien PONCET (***) - Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	209	-
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1,7	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	11	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	222	-
Murielle CAZAUBIEL (*) - Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	172	195
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice		-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	172	195
Sébastien BESSY (*) - Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	67	226
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice		-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	67	226
Frédéric PELONG (*) - Membre du Directoire		
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	-	58
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice		-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		-
TOTAL	-	58

* Monsieur Frédéric PELONG a quitté ses fonctions de Directeur Financier le 29 mars 2024, Monsieur Sébastien BESSY et Madame Murielle CAZAUBIEL ont démissionné respectivement de leur mandat le 8 janvier 2025 et le 26 mai 2025.

** Monsieur Stanislas SORDET est membre du directoire depuis le 24 juillet 2024.

*** Monsieur Sébastien PONCET est membre du directoire depuis le 8 Janvier 2025.

Les montants correspondent à la juste valeur des instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment des conditions liées aux critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

CHAPITRE 13 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

TABLEAU N°2

Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social dirigeant (en milliers d'euros)				
Noms	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués au titre de 2025	Montants versés en 2025	Montants attribués au titre de 2024	Montants versés en 2024
Laurent LEVY - Président et membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
Sébastien PELTIER - Président du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	180	180	180	180
Rémunération variable annuelle	86	108	38	27
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	34	34	35	35
TOTAL	300	322	253	242
Pascal SIRVENT - Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	146	146	146	146
Rémunération variable annuelle	72	103	32	45
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (a)	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	5	5	5	5
Avantages en nature	5	5	5	5
TOTAL	228	259	188	201
Stanislas SORDET (**)- Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	160	160	113	113
Rémunération variable annuelle	80	26	26	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	5	5	2	2
Avantages en nature	4	4	2	2
TOTAL	249	195	143	117
Sébastien PONCET (***) - Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	133	133	-	-
Rémunération variable annuelle	65	65	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	5	5	-	-
Avantages en nature	6	6	-	-
TOTAL	209	209	-	-
Murielle CAZAUBIEL (*) - Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	127	127	153	153
Rémunération variable annuelle	38	33	33	85
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	5	5	5	5
Avantages en nature	2	2	4	4
TOTAL	172	167	195	247
Sébastien BESSY (*) - Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	66	66	176	176
Rémunération variable annuelle	0	22	37	113
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	5	5
Avantages en nature	1	1	8	8
TOTAL	67	89	226	302
Frédéric PELONG (*) - Membre du Directoire				
Rémunération fixe annuelle	-	-	57	57
Rémunération variable annuelle	-	-	0	10
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	1	1
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	58	68

* Monsieur Frédéric PELONG a quitté ses fonctions de Directeur Financier le 29 mars 2024, Monsieur Sébastien BESSY et Madame Murielle CAZAUBIEL ont démissionné respectivement de leur mandat le 8 janvier 2025 et le 26 mai 2025.

** Monsieur Stanislas SORDET est membre du directoire depuis le 24 juillet 2024.

*** Monsieur Sébastien PONCET est membre du directoire depuis le 8 Janvier 2025.

TOTAL Membre du Directoire	Montants attribués au titre de 2025	Montants versés en 2025	Montants attribués au titre de 2024	Montants versés en 2024
Rémunération fixe annuelle	812,0	812,0	825,0	825,0
Rémunération variable annuelle	340,5	357,0	165,2	280,0
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	20,0	20,0	18,0	18,0
Avantages en nature	52,0	52,0	54,0	54,0
TOTAL	1 224,5	1 241,0	1 062,2	1 177,0

La rémunération variable des membres du Directoire est fixée en fonction d'objectifs corporate arrêtés en début d'exercice par le Conseil de Surveillance. L'atteinte de ces objectifs est ensuite évaluée à la fin de l'exercice par le Conseil de Surveillance qui évalue l'atteinte totale ou partielle des objectifs et le versement de la rémunération variable en totalité ou partiellement.

Justifications des rémunérations des membres du Directoire

CHAPITRE 13 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération de Monsieur Sébastien PELTIER a été attribuée au titre de son mandat de Président du Directoire et les rémunérations pour Madame Murielle CAZAUBIEL et Messieurs Pascal SIRVENT, Sébastien BESSY, Frédéric PELONG et Stanislas SORDET ont été attribuées au titre de leurs contrats de travail étant rappelé que celui de Monsieur Frédéric PELONG a pris fin le 1^{er} avril 2024, celui de Mr Sébastien BESSY le 31 janvier 2025 et celui de Mme Murielle CAZAUBIEL le 30 juin 2025.

En 2024 et 2025, la rémunération variable des membres du Directoire pouvait atteindre 60% de la rémunération annuelle brute en fonction des objectifs de moyens et de résultats atteints validés par le Conseil de Surveillance (décision du Conseil de Surveillance du 12 avril 2022). En 2025, 80% des objectifs ont été atteints contre 35% en 2024.

Les avantages en nature correspondent à un véhicule de fonction auquel s'ajoute la prise en charge d'une assurance perte d'emploi GSC pour Monsieur Sébastien Peltier.

Au titre de leurs mandats de membre du Directoire, Madame Murielle CAZAUBIEL et Monsieur Sébastien BESSY percevaient une indemnité annuelle brute fixe de 5 K€. Actuellement, Messieurs Pascal SIRVENT, Sébastien PONCET et Stanislas SORDET perçoivent à ce titre une indemnité annuelle brute fixe de 5 K€.

TABLEAU N°3 : Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux (autres que le président du conseil de surveillance)

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en milliers d'euros)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2025	Exercice 2024
	Montants attribués	Montants attribués
Jean ZETLAOUI - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	-	-
Autres rémunérations (1)	-	-
<i>BSA</i>	-	-
<i>BSPCE</i>	17,4	-
Agnès TIXIER - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations (fixe, variable)	-	-
Autres rémunérations (1)	-	-
<i>BSA</i>	-	-
<i>BSPCE</i>	17,4	-

TABLEAU N°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur

Au cours de l'exercice 2025, il a été procédé à l'attribution de deux plans de BSPCE portant respectivement sur 193 825 BCE 2025-1 (dont 77 500 au profit de membres du directoire) et 120 .000 BCE 2025-2 au seul bénéficiaire des membres du conseil de surveillance. Se reporter au détail en section 15.2 ci-dessous.

TABLEAU N°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

TABLEAU N°6 : Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux

Le 24 avril 2025 a été décidé par le directoire de distribuer un plan d'actions gratuites liées aux conditions de performance.

À la suite de la 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a attribués 150 175 actions gratuites.

- Période d'acquisition : 3 ans ;
- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028):
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire: à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
 - pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025
- Période de conservation : Aucune ;
- Absence de condition de présence à la suite de l'attribution

	AGA 2025
Date d'assemblée	18-avr.-25
Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG à l'origine	1% du capital, soit 159 104 actions
Date d'attribution par le Directoire	24-avr.-25
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	150 175
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	150 175
<i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux:</i>	55 000
<i>Sébastien PELTIER</i>	22 000
<i>Pascal SIRVENT</i>	11 000
<i>Stanislas SORDET</i>	11 000
<i>Sébastien PONCET</i>	11 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	43
Date de départ de la période d'acquisition	25-avr-25
Durée de la période d'acquisition	36 mois
Date d'expiration de la période de conservation	N/A
Prix de souscription d'une action	N/A
Conditions d'acquisition	(1)
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 déc. 2025	0
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au 31 déc. 2025	
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au 31 déc. 2025	55 000
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au jour du présent Document	0
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au jour du présent Document	
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au jour du présent Document	150 175

(1) Période d'acquisition : 3 ans

Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028) :

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
- pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025

TABLEAU N°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Le plan d'AGA attribué le 9 avril 2024 est devenu définitivement acquis le 9 avril 2025.

	AGA 2024
Date d'assemblée	5-juil.-22
Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG à l'origine	5% du capital, soit 485 313 actions
Date d'attribution par le Directoire	9-avr.-24
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	115 769
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	115 769
<i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux:</i>	73 913
<i>Sébastien PELTIER</i>	39 248
<i>Pascal SIRVENT</i>	17 958
<i>Stanislas SORDET</i>	
<i>Sébastien PONCET</i>	
<i>Murielle CAZAUBIEL</i>	16 707
Nombre de bénéficiaires non mandataires	24
Date de départ de la période d'acquisition	09-avr-24
Durée de la période d'acquisition	12 mois
Date d'expiration de la période de conservation	09-avr-26
Prix de souscription d'une action	N/A
Conditions d'acquisition	(1)
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 déc. 2024	0
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au 31 déc. 2024	0
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au 31 déc. 2024	115 769
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au jour du présent Document	115 769
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au jour du présent Document	0
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au au jour du présent Document	0

- (1) Période d'acquisition : 1 an
Période de conservation : 1 an
Absence de condition de présence à la suite de l'attribution

TABLEAU N°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau de synthèse figure à la section 15.2 du présent document.

TABLEAU 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice moyen pondéré	BSPCE 2025-1
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	44 550	1	44 550
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-

TABLEAU N°10 : Historique des actions attribuées gratuitement

A l'exception des plans d'AGA décrit au tableau N°6 et N°7, aucune autre attribution d'AGA n'est intervenue.

TABLEAU N° 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Sébastien PELTIER - Président du directoire								
Président du Directoire		X		X	X ⁽²⁾		X ⁽³⁾	
Date de début de mandat	Première nomination: 7 mars 2017 ⁽¹⁾							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement: 19 janvier 2023 Date de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026							
Stanislas SORDET - Membre du directoire								
Membre du Directoire	X			X		X	X ⁽⁵⁾	
Date de début de mandat	Première nomination: 24 juillet 2024							
Date de fin de mandat	Date de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026							
Pascal SIRVENT - Membre du directoire								
Membre du Directoire	X			X		X	X ⁽⁴⁾	
Date de début de mandat	Première nomination: 1er septembre 2018							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement: 19 janvier 2023 Date de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026							
Sébastien PONCET - Membre du directoire								
Membre du Directoire	X			X		X	X ⁽⁵⁾	
Date de début de mandat	Première nomination: 14 janvier 2025							
Date de fin de mandat	Date de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026							

(1) Monsieur Sébastien PELTIER était par ailleurs Président de la SAS depuis le 14 novembre 2014 avant la transformation de la Société en Société Anonyme.

(2) En cas de départ forcé de la Société, il est prévu que Monsieur Sébastien PELTIER aura droit à une indemnité de rupture équivalente à 6 mois de sa rémunération brute moyenne mensuelle précédant la cessation de son mandat social au sein de la Société.

(3) Selon les termes de cette clause, il est prévu que Monsieur Sébastien PELTIER percevra pendant une durée de 6 mois à compter de la date de fin de son mandat au sein du Directoire, une indemnité mensuelle égale à 50% de la rémunération brute moyenne mensuelle précédant la date de cessation de son mandat social.

(4) Selon les termes de cette clause attachée à son contrat de travail, il est prévu que Monsieur SIRVENT perçoit pendant une durée de 24 mois à compter de la date de fin de son contrat de travail, une indemnité mensuelle égale à au moins 2/3 de sa dernière rémunération brute moyenne mensuelle. La Société a la faculté de lever l'application de cette clause. Dans ce cas, cette indemnité ne sera versée que pendant 3 mois suivant l'expiration de la période de préavis.

CHAPITRE 13 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

(5) Selon les termes de cette clause attachée à son contrat de travail, il est prévu que Monsieur SORDET et Monsieur PONCET perçoivent pendant une durée de 12 mois à compter de la date de fin de son contrat de travail, une indemnité mensuelle égale à 2/3 du salaire brut mensuel moyen perçu au cours des douze derniers mois. La Société a la faculté de lever l'application de cette clause. Dans ce cas, aucune contrepartie financière ne lui sera due.

Il est enfin précisé que les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. L'Assemblée du 18 avril 2025 a cependant approuvé un montant global de jetons de présence de 50 K€ pouvant être réparti librement entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de 2025. Sur les cinq dernières années, aucun jeton de présence n'a été attribué aux membres du Conseil de Surveillance.

13.2 SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR L'ÉMETTEUR AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES DU MÊME ORDRE AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 DATES DE MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le détail de la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance et des dates de mandat de chacun des membres de ces organes figure à la section 12 ci-dessus.

14.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS ET/OU MANDATAIRES ET LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et la Société. En revanche quatre membres du directoire sont liés à la Société par un contrat de travail :

1- Le contrat de travail de Monsieur Pascal SIRVENT, conclu le 1^{er} septembre 2017 pour une durée indéterminée préalablement à sa nomination en qualité de membre du Directoire le 1^{er} septembre 2018.

En cas de rupture du contrat pour quelle que cause que cela soit, Monsieur SIRVENT est tenu à une clause de non-concurrence pendant une durée de 2 ans à compter de la cessation de ces fonctions en contrepartie de laquelle il percevra une indemnité mensuelle au moins égale au 2/3 de sa dernière rémunération mensuelle avant la cessation de ses fonctions. En cas de rupture à l'initiative de Monsieur SIRVENT ou de la Société, cette dernière pourra renoncer à l'application de cette clause et l'indemnité de non-concurrence ne sera due que pendant 3 mois à compter de l'expiration de la période de préavis.

Le contrat prévoit une clause d'invention au titre de laquelle la propriété de toutes les inventions issues des travaux du salarié dans le cadre de ses fonctions est dévolue à la Société en contrepartie de laquelle, et sous d'un accord écrit entre les parties, une gratification d'un montant maximum d'un dixième des salaires perçus au cours des 12 derniers mois de présence du salarié précédent ledit accord pourra être versée.

Par décisions successives du Conseil de Surveillance depuis la nomination de Monsieur SIRVENT au Directoire, les éléments constitutifs de sa rémunération ont été portés aux montants précédemment reportés au § 13 du présent document d'enregistrement universel.

2- Le contrat de travail de Monsieur Sébastien PONCET, conclu le 7 septembre 2023 pour une durée indéterminée. Monsieur Sébastien PONCET a été nommé en qualité de de membre du Directoire le 14 janvier 2025.

En cas de rupture du contrat pour quelle que cause que cela soit, Monsieur PONCET est tenu à une clause de non-concurrence pendant une durée de 12 mois à compter de la cessation de ces fonctions en contrepartie de laquelle il percevra une indemnité mensuelle égale au 1/3 du salaire brut mensuel moyen perçu au cours des douze derniers mois. En cas de rupture à l'initiative de Monsieur PONCET ou de la Société, ce dernier pourra renoncer à l'application de cette clause. Dans ce cas, aucune contrepartie financière ne lui sera due.

3- Le contrat de travail de Monsieur Stanislas SORDET, conclu le 22 mars 2024 pour une durée indéterminée préalablement à sa nomination en qualité de membre du Directoire le 24 juillet 2024. En cas de rupture du contrat pour quelle que cause que cela soit, Monsieur SORDET est tenu à une clause de non-concurrence pendant une durée de 12 mois à compter de la cessation de ces fonctions en contrepartie de laquelle il percevra une indemnité mensuelle égale au 2/3 du salaire brut mensuel moyen perçu au cours des douze derniers mois. En cas de rupture à l'initiative de Monsieur SORDET ou de la Société, ce dernier pourra renoncer à l'application de cette clause. Dans ce cas, aucune contrepartie financière ne lui sera due.

De plus, au titre de leur mandat de membre du Directoire, Monsieur Pascal SIRVENT, Monsieur Sébastien PONCET et Monsieur Stanislas SORDET perçoivent une indemnité de 5 000 € brute annuelle.

14.3 COMITÉS D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION

Le 1^{er} février 2018, deux comités ont été mis en place sur proposition du Président du Conseil de Surveillance :

- Un Comité d'audit, organe extrastatutaire ;
- Un Comité de rémunération, organe extrastatutaire.

COMITÉ D'AUDIT

Membres : Madame Agnès TIXIER (Présidente) et Monsieur Jean ZETLAOUI

Mission :

- Assistance du Directoire dans son rôle d'établissement des comptes et du rapport de gestion de la Société ;
- Examen des comptes annuels, semestriels ainsi que les projets de budget, ainsi que des documents financiers diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ou de la communication financière de la Société ;
- Émettre tout avis sur les différents documents évoqués ci-dessus et d'une manière générale sur la situation financière de la Société.

Sauf besoin spécifique, le Comité d'audit se réunit deux fois par an à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Membres : Monsieur Laurent LEVY (Président) et Monsieur Jean ZETLAOUI.

Mission :

- Formuler des propositions au Directoire et au Conseil de Surveillance quant au niveau et aux modalités de rémunération des mandataires sociaux ou des salariés clé de l'entreprise, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance, ainsi que les attributions de BSPCE ou autres instruments donnant accès au capital de la Société ;
- Suggérer les règles de répartition des jetons de présence ou des rémunérations spécifiques à allouer aux membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et le montant total soumis à la décision de l'Assemblée Générale de la Société.

Sauf besoin spécifique, le Comité de rémunération se réunit deux fois par an : en fin d'année pour déterminer les objectifs de rémunération variable des membres du Directoire, puis au cours de l'année suivante pour faire un point sur l'avancement des objectifs prédéfinis.

14.4 DÉCLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext et validé en tant que code de référence par l'AMF (accessible sur le site www.middlednext.com), dans la mesure où les principes qu'il contient sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Au jour du dépôt du présent document d'enregistrement universel, et compte tenu du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, l'évaluation par la Société des différentes recommandations du Code Middlednext est la suivante :

CHAPITRE 14 : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Recommandations du Code MiddleNext	Appliquée	Non appliquée	En cours de réflexion
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des "membres du conseil"	Partiellement adoptée		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil – Présence des membres indépendants	X		
R4 : Information des "membres du conseil"	X		
R5 : Formation des "membres du conseil"			X
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités	X		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)			X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R10 : Choix de chaque "membre du conseil"	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R12 : Rémunérations de "membre du conseil" au titre de son mandat	Partiellement adoptée		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relations avec les "actionnaires"	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Partiellement adoptée		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Partiellement adoptée		
R17 : Préparation de la succession des "dirigeants"	X		
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	Partiellement adoptée		
R22 : Revue des points de vigilance	X		

Pour chacune des recommandations partiellement appliquées ou pour lesquelles la Société est en cours de réflexion sur la future mise en œuvre potentielle, la Société précise que :

R1 : La Société estime que les membres de son Conseil de Surveillance observent les différentes règles de déontologie définies par le Code MiddleNext, à l'exception de la présence systématique de chacun des membres aux assemblées. A cet effet, la Société considère la recommandation comme partiellement adoptée quand bien même un processus de restitution complet des échanges en assemblée à destination des différents membres du Conseil de Surveillance est en place

De plus, à ce jour, Monsieur Laurent LEVY qui est à la fois Président du Conseil de Surveillance de la Société et Président du Directoire d'une société cotée qui elle-même est mandataire social de la société Curadigm, n'exerce pas d'autres mandats d'administrateur/membre d'un Conseil de Surveillance, comme cela est précisé au chapitre 12 du présent document d'enregistrement universel.

R5 : La Société envisage de mettre en place un plan triennal de formation pour ses membres du Conseil de Surveillance et de piloter son avancement de façon annuelle.

R8 : La Société poursuit sa réflexion pour voir comment se doter d'ici 12/18 mois d'un Comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementales des Entreprises (RSE) et/ou d'adopter tout ou partie de la recommandation R8 en redescendant les besoins d'analyse directement au niveau des Comités existants ou directement au niveau du Conseil de Surveillance. La Société précise que les différents sujets RSE sont actuellement largement pris en considération au niveau opérationnel comme présenté au § 14.5 du présent Document d'Enregistrement Universel et indique que seule la formalisation de cette prise en compte au niveau du Conseil de Surveillance reste à mettre en place.

R12 : Les éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance sont présentés aux chapitre 13.1 et 15.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. La Société respecte la quasi-totalité de la recommandation R12. Toutefois, aucune rémunération minimale n'est attribuée notamment aux membres du Conseil indépendants. En effet, même si l'assemblée du 18 avril 2025 a approuvé un montant global de jetons de présence de 50 K€ à répartir librement entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de 2025, aucun jeton de présence n'a été attribué afin de préserver les liquidités de la Société. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance n'est ainsi constituée que d'attributions de BSA et BSPCE dont la plupart ont des conditions d'exercice reposant sur l'assiduité des membres aux réunions. A ce titre, la Société considère cette recommandation comme partiellement adoptée.

R15 : La Société applique cette recommandation. Néanmoins, la politique de diversité et d'équité au sein de la Société n'étant pas formalisée à ce stade, la Société considère cette recommandation comme partiellement adoptée.

CHAPITRE 14 : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

R16 : La Société respecte la quasi-totalité de cette recommandation. Toutefois, les différents critères de rémunération variable du Comex, ainsi que leur pondération, ne font pas l'objet d'une communication détaillée. A ce titre, la Société considère cette recommandation comme partiellement adoptée.

R21 : La Société estime respecter en partie cette recommandation dans la mesure où d'une part, l'attribution de BSPCE n'est pas concentrée sur les seuls dirigeants. Sur les attributions 2025 37% des BSPCE et 63% des AGA ont été allouées aux collaborateurs (hors mandataires sociaux) 2025. Ces plans sont assortis de conditions de performance.

14.5 ENJEUX EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES.

14.5.1 *Garantir le développement de l'entreprise et une gouvernance responsable*

La politique RSE de Valbiotis intègre pleinement les principes de la responsabilité sociétale dans les processus de décision et de mise en œuvre. Ces principes reposent sur redevabilité, la transparence, un comportement éthique, la reconnaissance des intérêts des parties prenantes, le respect du principe de légalité, la prise en compte des normes internationales de comportement et le respect des droits de l'homme.

La politique et la feuille de route RSE de Valbiotis à horizon 2030 couvre les axes stratégiques suivants :

- 1) Garantir le développement de l'entreprise et une gouvernance responsable
- 2) Agir pour la prévention santé à travers une offre de produits innovants, surs et scientifiques validés via une approche multidisciplinaire
- 3) Favoriser le développement des territoires d'implantation et promouvoir leurs activités
- 4) Offrir un cadre de travail stimulant, porteur de sens, d'équité et de bien-être
- 5) Préserver la biodiversité et l'environnement en réduisant nos impacts liés aux produits et à nos activités

La gouvernance RSE de Valbiotis est assurée par un comité de pilotage animé par un consultant externe spécialisé, et constitué de représentants du Directoire, de plusieurs directeurs de département, d'un référent environnement et de personnel opérationnel.

Il est à noter que compte tenu de sa taille, la Société n'est actuellement pas tenue aux obligations en matière de Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

14.5.2 *Favoriser le développement des territoires d'implantation et promouvoir leurs activités*

Les enjeux et objectifs fixés à horizon 2030 intègrent le développement et le renforcement de nos partenariats, notamment pour l'approvisionnement et pour la R&D.

Valbiotis contribue au développement socio-économique, notamment dans les territoires d'implantation de ses sites en nouant de nombreuses collaborations avec des universités et partenaires académiques, permettant un partage de ressources et d'expertise scientifique, dans le champ de la nutrition et des sciences métaboliques. Avec notamment :

- Le LabCom MIMETiv, partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne et l'INRAE visant à transformer la compréhension des troubles cardio métaboliques à travers l'étude du microbiote intestinal. Ce laboratoire commun associe l'expertise de Valbiotis® dans le développement de solutions innovantes pour maintenir la santé métabolique.
- Le LabCom PHYTOMAR'INNOV avec l'Université de la Rochelle et le CNRS visant la création durable d'un laboratoire d'excellence pour l'éco-conception de principes actifs innovants, composés de molécules issues de ressources marines algales et végétales, permettant la conception de produits pour le renforcement des défenses immunitaires contre les agents viraux et bactériens

De plus, Valbiotis a noué un partenariat avec l'ADECAL Technopole Nouvelle Calédonie et l'IFREMER. Signé en septembre 2021, ce partenariat tripartite vise à valoriser une banque de microalgues à fort potentiel pour des applications en santé, sélectionnées dans les eaux côtières de la Nouvelle-Calédonie. La production de ces microalgues, respectant le protocole de Nagoya, permettra de participer au développement de l'activité locale en Nouvelle-Calédonie

Valbiotis s'engage dans une démarche éthique en interne et dans ses relations avec toutes ses parties prenantes, afin de prévenir tout acte de corruption active ou passive, et tout conflit d'intérêt.

Une démarche de qualification des fournisseurs et prestataires est en place, intégrant une évaluation de la qualité, de la conformité, et de la responsabilité sociétale.

14.5.3 *Agir pour la prévention santé à travers une offre de produits innovants, surs et scientifiques validés via une approche multidisciplinaire*

Valbiotis repousse les limites de la recherche scientifique pour proposer aux professionnels de santé et aux consommateurs, des compléments alimentaires innovants alliant excellence scientifique, expertise du végétal et richesse des ingrédients

Les enjeux et objectifs fixés à horizon 2030 sont les suivants :

- Proposer des solutions de prise en charge globale en interne et en externe

CHAPITRE 14 : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Devenir une référence en matière de prévention santé
- Faire que nos équipes soient ambassadrices de nos produits
- Maintenir notre taux cible de satisfaction client

Valbiotis se positionne comme un acteur de santé publique, en permettant l'accès de tous à ces nouveaux produits, par l'expertise d'une voie réglementaire nouvelle pour ce marché.

La Société garantit la sécurité, la qualité, et la conformité de ses produits, en appliquant un haut niveau de qualité dans l'exécution de chaque étape supportant leur conception, leur développement, et leur fabrication.

L'ensemble des activités de la Société est réalisé dans le cadre d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié ISO 9001 depuis 2021, qui prend en compte les aspects qualité, réglementaires et juridique.

Les produits sont développés dans un cadre scientifique rigoureux, répondant aux standards internationaux les plus exigeants. Les essais cliniques démontrant la sécurité et l'efficacité de ses produits sont effectués en conformité avec les Bonnes Pratiques Cliniques (BPC).

Valbiotis utilise des matières naturelles et végétales dans la constitution de ses produits. L'approvisionnement en matières premières répond aux contraintes réglementaires et aux exigences de qualité et de traçabilité. Valbiotis applique et fait appliquer les normes les plus élevées de contrôle de l'hygiène (HACPP) et de la qualité à chaque étape de production de ses produits

Valbiotis s'engage à garantir un bon usage de ses produits, à travers une communication éthique, claire et pertinente, et à appliquer des pratiques loyales en termes de commercialisation, d'information et de contrat.

14.5.4 Offrir un cadre de travail stimulant, porteur de sens, d'équité et de bien être

Les enjeux et objectifs fixés à horizon 2030 sont les suivants visent à être reconnue pour notre marque employeur et l'évaluer de manière objective

La Société s'engage dans la promotion de l'égalité des chances, en veillant à l'équité homme/femme et en faisant notamment appel à des sociétés adaptées pour la réalisation de certaines prestations.

Évolution de la répartition des effectifs de la Société	2021	2022	2023	2024	2025
Part des femmes dans l'effectif	60,41%	60,14%	62.5%	61.7%	59,2%
Part des femmes dans l'effectif cadre	57,87%	54,90%	63.6%	50%	53,8%

Le développement rapide de Valbiotis a contribué à la création d'emplois pérennes et s'est accompagné d'un renforcement de ses effectifs et de ses compétences

Évolution des effectifs de la Société	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif total (moyen)	21	38	36	36	42	49	49	47	49

Valbiotis s'attache à favoriser la qualité de vie au travail. La Société a mis en place une organisation souple des possibilités de télétravail, permettant de contribuer à renforcer l'équilibre des temps de vie, notamment en réduisant les trajets domicile-travail, et une organisation de travail au forfait-jour pour les cadres afin de développer des relations et modalités de travail plus souples et performantes, fondées notamment sur l'autonomie et la responsabilité.

Cette organisation du travail permet de donner à chacun plus de souplesse et de flexibilité dans ses conditions de travail par la responsabilisation et l'autonomie conférées dans l'exercice de leurs missions professionnelles.

Valbiotis assure des conditions favorables à un dialogue social respectueux et transparent dans le cadre de son CSE.

Valbiotis met en œuvre une politique de formation renforcée pour développer les compétences de ses collaborateurs, et accueille de nombreux stagiaires et alternants, provenant en majorité des universités locales.

La politique globale de rémunération de Valbiotis vise la promotion d'une culture de l'engagement et de la contribution de chacun à la réussite des projets de l'Entreprise, à travers notamment la mise en place de plans d'attribution de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) et/ou d'actions gratuites distribuables aux salariés, et la mise en place de contrat d'intéressement.

Valbiotis s'engage aussi pour la protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, notamment par la mise en place et le suivi de procédures reposant sur l'application de normes strictes en matière de sécurité et de santé, l'analyse et la maîtrise des risques professionnels dans le cadre du DUERP, un suivi médical par la médecine du travail, la présence de secouristes habilités sur chaque site, et des actions de formation/sensibilisation régulières aux pratiques sécurité.

14.5.5 Préserver la biodiversité et l'environnement en réduisant nos impacts liés aux produits et à nos activités

Les enjeux et objectifs fixés à horizon 2030 sont les suivants :

- Faire perdurer les achats locaux
- Ecoconception de nos produits, principalement fabriqués à partir de matière première renouvelable d'origine végétale, et sélection des emballages, afin de privilégier les contenants réutilisables, et des matériaux recyclés et/ou recyclables.
- Participer à la préservation de la biodiversité. La Société respecte systématiquement les réglementations liées à la biodiversité, notamment le protocole de Nagoya
- Agir sur les consommations d'énergie, évaluer et réduire notre impact carbone

D'autres actions sont prises par la Société afin de minimiser les consommations de ressources et de limiter au maximum les pollutions et les nuisances de tout type, notamment l'organisation du télétravail et des visioconférences permettant une réduction des déplacements professionnels, et des actions focalisées sur la limitation des déchets.

Valbiotis sensibilise fréquemment ses équipes aux enjeux environnementaux, notamment par la promotion d'écogestes dans les newsletter internes mensuelles.

15. SALARIÉS

15.1 NOMBRE DE SALARIÉS, RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ ET PAR SITE

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen s'élevait à 49 collaborateurs contre 47 au 31 décembre 2024 et 49,5 au 31 décembre 2023.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, l'effectif du groupe est de 47 salariés (hors stagiaires) :

- Le Département Communication est composé de 3 personnes.
- Le Département Opérations Industrielles est composé de 4 personnes
- Le Département Administration, Finance et Relations Humaines, est composé de 7 personnes.
- Le Département Opérations Marketing et Commerciales est composé de 29 personnes.
- Les Départements Discovery, Affaires Médicales, Règlementaires, Assurance Qualité et Affaires Juridiques comptent 4 personnes.

15.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS

Au 20 avril 2026, les participations au capital ainsi que les différentes natures de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se présentent comme suit :

CHAPITRE 14 : SALARIÉS

Nombre d'actions	Valeurs mobilières donnant accès au capital			% de capital	
	Nombre et type de valeurs mobilières attribuées	Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice	Nombre total d'actions susceptibles de résulter de leur exercice	Total détenu à ce jour (1)	Total dilué (2)

Membres du directoire							
		Plan attribués	Attribution initiale	Caducité			
Sébastien PELTIER Participation indirecte (3) Participation directe	747 565	17 453 BSPCE 2017 Ordinaires	17 453	14 588	237 940	3,15%	3,91%
	708 317	17 453 BSPCE 2017 Performance	17 453	14 588			
	39 248	36 189 BSPCE 2018	36 189				
		70 724 BSPCE 2019	50 724				
		76 216 BSPCE 2020	76 216	76 216			
		90 847 BSPCE 2021-1	90 847	90 847			
		92 297 BSPCE 2022-1	92 297				
		BSPCE2025-1	31 000				
		AGA 2025	22 000				
Pascal SIRVENT	55 508	5 992 BSPCE 2017 Ordinaires	5 992	3 128	122 973	0,23%	0,71%
		5 992 BSPCE 2017 Performance	5 992	3 128			
		21 235 BSPCE 2018	21 235				
		35 361 BSPCE 2019	23 361				
		38 109 BSPCE 2020	38 109	38 109			
		45 424 BSPCE 2021-1	45 424	45 424			
		46 149 BSPCE 2022-1	46 149				
		BSPCE2025-1	15 500				
		AGA 2025	11 000				
Sébastien PONCET	930	BSPCE 2022_4	10 231		36 731	0,00%	0,15%
		BSPCE2025-1	15 500				
		AGA 2025	11 000				
Stanislas SORDET	20 000	BSPCE2025-1	15 500		26 500	0,08%	0,18%
		AGA 2025	11 000				

Membres du conseil de surveillance												
Laurent LEVY	-	24 314 BSA 2017-1	24 314	24 314	296 051	0,00%	1,17%					
		16 621 BSA 2017-2	16 621	16 621								
		2 433 BSA 2017-3	2 433	2 433								
		13 150 BSA 2018-1	13 150									
		11 074 BSA 2018-2	11 074									
		11 074 BSA 2018-3	11 074									
		43 298 BSPCE 2019	43 298									
		46 663 BSPCE 2020	46 663									
		48 667 BSPCE 2021-2	48 667									
		62 125 BSPCE 2022-2	62 125									
		60 000 BSPCE 2025-2	60 000									
		Jean ZETLAOUI	-	6 683 BSA 2017-2				6 683	6 683	148 027	0,00%	0,59%
				1 215 BSA 2017-3				1 215	1 215			
6 575 BSA 2018-1	6 575											
5 537 BSA 2018-2	5 537											
5 537 BSA 2018-3	5 537											
21 650 BSPCE 2019	21 650											
23 332 BSPCE 2020	23 332											
24 334 BSPCE 2021-2	24 334											
31 062 BSPCE 2022-2	31 062											
30 000 BSPCE 2025-2	30 000											
Agnès TIXIER	-	1 384 BSA 2018-1	1 384		142 836	0,00%	0,57%					
		5 537 BSA 2018-2	5 537									
		5 537 BSA 2018-3	5 537									
		21 650 BSPCE 2019	21 650									
		23 332 BSPCE 2020	23 332									
		24 334 BSPCE 2021-2	24 334									
		31 062 BSPCE 2022-2	31 062									
		30 000 BSPCE 2025-2	30 000									

(1) Détention directe et/ou indirecte.

(2) Sur la base d'une dilution maximale tenant compte de tous les instruments dilutifs en vie à ce jour qu'ils soient déjà exerçables ou non.

(3) Détention via Djanka Investissement, société détenue par Sébastien PELTIER à hauteur de 99,99% du capital et des droits de vote.

Le détail des plans de BSPCE ; BSA et AGA figure en section 19.1.4.

15.3 CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La Société a mis en place un contrat d'intéressement basé sur des critères de performance pour l'ensemble de ses collaborateurs.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

À la connaissance de la Société, sur la base de l'état nominatif au 28 février 2026, la répartition du capital et des droits de vote (compte tenu de l'annulation des droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle) est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2026				Instruments dilutifs existant au au 28 février 2026	Répartition du capital et des droits de vote dilués au 28 février 2026			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Actions susceptibles de résulter de l'exercice de BSA et BSPCE en circulation et AGA en cours d'acquisition	Nombre d'actions diluées	% du capital dilué	Nombre droits de vote dilués	% de droits de vote dilués
Participations des membres du directoire*	824 003	3,48%	1 444 953	5,93%	424 144	1 248 147	4,95%	1 869 097	7,22%
Participations indirectes des membres du directoire	708 317	2,99%	1 313 317	5,39%	-	708 317	2,81%	1 313 317	5,07%
Djanka Investissement (société contrôlée par Sébastien PELTIER) (1)	708 317	2,99%	1 313 317	5,39%	-	708 317	2,81%	1 313 317	5,07%
Participations directes des membres du directoire*	115 686	0,49%	131 636	0,54%	424 144	539 830	2,14%	555 780	2,15%
Sébastien PELTIER Président du Directoire	39 248	0,17%	39 248	0,16%	237 940	277 188	1,10%	277 188	1,07%
Pascal SIRVENT Membre du Directoire	55 508	0,23%	71 458	0,29%	122 973	178 481	0,71%	194 431	0,75%
Stanislas SORDET Membre du Directoire	20 000	0,08%	20 000	0,08%	26 500	46 500	0,18%	46 500	0,18%
Sébastien PONCET Membre du Directoire	930	0,00%	930	0,00%	36 731	37 661	0,15%	37 661	0,15%
Participations des membres du conseil de surveillance	-	0,00%	-	0,00%	586 914	586 914	2,33%	586 914	2,27%
Salariés (é)	89 822	0,38%	94 386	0,39%	511 852	601 674	2,39%	606 238	2,34%
Public	22 747 570	95,99%	22 834 337	93,68%	-	22 747 570	90,19%	22 834 337	88,18%
Contrat de liquidité (au 28 février 2026)	36 839	0,16%	-	0,00%	-	36 839	0,15%	-	0,00%
TOTAL	23 698 234	100,00%	24 373 676	100,00%	1 522 910	25 221 144	100,00%	25 896 586	100,00%

* Membres du Directoire non liés par une action de concert ;

(1) Société détenue par Sébastien PELTIER à hauteur de 99,99% du capital et des droits de vote ;

(2) Sont mentionnées sur cette ligne les actions détenues au nominatif par les salariés de la Société.

16.2 DROIT DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau ci-dessus présente également la répartition des droits de vote.

16.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ. NATURE DE CE CONTRÔLE ET MESURES PRISES EN VUE D'ÉVITER QU'IL NE SOIT EXERCÉ DE MANIÈRE ABUSIVE

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société, soit un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

16.4 ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE, ENTRAÎNER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées autres que celles liées aux rémunérations des mandataires sociaux présentées aux chapitres 13 et 15 du présent Document. Se reporter également en section 14.2.

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

La Société établit des comptes consolidés selon le référentiel IFRS de manière volontaire. Ces comptes ne sont pas approuvés en Assemblée Générale.

Les comptes individuels établis selon les principes comptables généralement admis en France pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à l'approbation de l'assemblée générale sont présentés en section 22.1 du présent Document.

18.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

18.1.1 ÉTATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS

Se reporter au paragraphe 18.1.5 « États financiers consolidés ».

18.1.2 CHANGEMENT DE DATE DE RÉFÉRENCE COMPTABLE

Sans objet.

18.1.3 NORMES COMPTABLES

Se reporter au paragraphe « Principales méthodes comptables » du paragraphe 18.1.5 « États financiers consolidés ».

18.1.4 CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles et principes comptables découlant du nouveau règlement ANC 2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement a pour effet notamment :

L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,

La suppression de la technique du transfert de charge,

La modernisation du plan de comptes et des modèles des états financiers,

L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice 2024 précédent à hauteur de 346K€ ont été présentés sur la ligne de "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" et les remboursements de charges pour l'exercice 2025 à hauteur de 190K€ ont été reclassés dans le poste "Cotisations sociales" auxquels ils sont initialement rattachés.

18.1.5 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

➤ État du résultat net consolidé et des autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Notes	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2024
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires		905	175
Autres produits		141	4 468
Total des produits	12.1	1 046	4 644
Charges opérationnelles			
Coût des ventes		(2 071)	(2 340)
Recherche et Développement	12.2	(921)	(4 638)
Ventes et Marketing	12.2	(5 140)	(4 360)
Frais généraux	12.2	(2 096)	(3 101)
Charges liées au paiement en actions	12.2	(312)	(631)
Autres produits d'exploitation		-	-
Autres charges d'exploitation		0	2
Résultat courant opérationnel		(9 494)	(10 423)
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(9 494)	(10 423)
Coût de l'endettement financier net		58	(230)
Autres produits financiers		25	662
Autres charges financières		(5)	-
Résultat courant avant impôts		(9 416)	(9 991)
Impôt sur les sociétés		(2)	(34)
Impôts différés		-	-
Résultat net		(9 417)	(10 025)
p.e. Réévaluations des biens immobiliers IAS 16		-	-
Impôts différés sur éléments non reclassables en résultat		-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		-	-
p.e. gains et pertes actuarielles (IAS 19)		19	55
Impôts différés sur éléments reclassables en résultat		-	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		19	55
Résultat global		(9 398)	(9 970)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		19 826 241	15 794 313
Résultat de base par action sans dilution (€/action)		(0,47)	(0,63)

➤ État consolidé de la situation financière – Actif

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Actifs (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	1	1 202	1 110
Droits d'utilisation IFRS16	2	1 160	1 435
Immobilisations corporelles	2	22	32
Actifs financiers non courants	3	86	155
Impôts différés actifs		-	-
Total actifs non courants		2 470	2 733
Stocks	4	2 465	2 088
Créances clients et autres débiteurs	5	778	3 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	8 676	11 580
Total actifs courants		11 918	16 873
Total actifs		14 388	19 605

➤ État consolidé de la situation financière – Capitaux propres et passif

Capitaux propres et passif (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital		2 370	1 579
Prime d'émission		6 162	1 254
Autres réserves		7 869	17 583
Résultats non distribués		(9 417)	(10 025)
Ecart de conversion		(23)	(23)
Total des capitaux propres	7	6 961	10 368
Emprunts et avances remboursables non courants	9	2 206	2 519
Dette de loyers IFRS 16 non courante	9	909	1 018
Pensions et obligations similaires	8	128	152
Passifs non courants		3 244	3 689
Emprunts et avances remboursables courants	9	1 725	1 633
Dette de loyers IFRS 16 courante	9	250	549
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	10	2 209	3 366
Passifs courants		4 184	5 548
Total du passif et des capitaux propres		14 388	19 605

➤ État des flux de trésorerie

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
RESULTAT NET	(9 417)	(10 025)
Dotations aux amortissements et provisions	296	587
Plus et moins values de cession	(14)	160
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	300	631
Autres produits et charges calculés	(96)	-
Ecart de conversion	-	(0)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(8 930)	(8 647)
<i>Impôts versés</i>	<i>2 230</i>	<i>34</i>
<i>Variation des stocks, clients et autres débiteurs</i>	<i>(177)</i>	<i>340</i>
<i>Variation des fournisseurs et autres créditeurs</i>	<i>(1 161)</i>	<i>(3 264)</i>
VARIATION DU BFR LIÉ A L'ACTIVITE	892	(2 890)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(8 038)	(11 537)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(143)	(114)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(8)	(147)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	14	59
Décaissement/ Encaissement sur variation immobilisations financières	61	11
Actions propres (contrat de liquidité)	-	130
Encaissement sur cession immobilisations financières	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(77)	(61)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	5 699	1
Paieement de la dette de loyers IFRS 16	(234)	(487)
Encaissements provenant d'emprunts	1 389	-
Remboursement d'emprunt	(1 639)	(1 352)
Produits et charges financiers décaissés	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	5 214	(1 839)
Incidence des variations de taux de change	(3)	-
Variation globale de la trésorerie	(2 904)	(13 437)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 580	25 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 676	11 580

➤ **Tableau de variation des capitaux propres consolidés**

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Ecarts de conversion	Réserves au titre des gains/pertes actuariels	Total
31 décembre 2023	15 788 607	1 579	18 233	7 120	(7 368)	(23)	59	19 600
Augmentation de capital	5 989	1	-	-	-	-	-	1
Paieements fondés sur des actions	-	-	-	631	-	-	-	631
Report à nouveau	-	-	-	(7 368)	7 368	-	-	-
Actions propres	-	-	-	107	-	-	-	107
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(10 025)	-	-	(10 025)
Gains et pertes actualisés	-	-	-	-	-	-	55	55
31 décembre 2024	15 794 596	1 579	1 253	17 469	(10 025)	(23)	114	10 368
Augmentation de capital	7 903 638	790	4 908	-	-	-	-	5 699
Paieements fondés sur des actions	-	-	-	300	-	-	-	300
Report à nouveau	-	-	-	(10 025)	10 025	-	-	-
Actions propres	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(9 417)	-	-	(9 417)
Gains et pertes actualisés	-	-	-	-	-	-	19	19
31 décembre 2025	23 698 234	2 370	6 162	7 736	(9 417)	(23)	133	6 961

Concernant le contrat de liquidité conclu en 2017, la part investie en actions propres est classée en capitaux propres pour 28 milliers d'euros. La part restante a été classée en actifs financiers non courants pour 25 milliers d'euros.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

2.1 Informations générales

Créée en 2014 à La Rochelle, Valbiotis est un laboratoire français, spécialisé dans la conception et la distribution de compléments alimentaires scientifiquement testés pour préserver la santé à chaque étape de la vie. À travers une approche innovante alliant excellence scientifique, expertise du végétal et richesse des ingrédients, Valbiotis propose une nouvelle génération de compléments alimentaires pour soutenir l'équilibre et le bien-être cardiometabolique et agir sur les problématiques santé du quotidien telles que le sommeil, la fatigue, la gestion de l'humeur, l'immunité ou encore la vitalité pour une santé préservée. L'entreprise a noué de nombreux partenariats avec les meilleurs centres académiques.

Pour adresser ces populations à risque de développer des déséquilibres cardiometaboliques, la Société a fait le choix d'un statut réglementaire « alimentaire » et non pharmaceutique. Ce statut permet de proposer des solutions agissant en amont, avec l'objectif de soutenir l'équilibre physiologique et d'accompagner les personnes ayant des besoins spécifiques. La communication spécifique sur la "réduction d'un risque de maladie" va au-delà des allégations dites "génériques ou pendants" (auxquels les produits de Valbiotis ont également accès). Elle est réglementée et nécessite l'obtention d'allégation(s) de santé spécifique(s) délivrée(s) par la Commission Européenne après avis favorable de l'EFSA (European Food Safety Authority ou AESA - Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour l'Europe, et par la FDA (Food and Drug Administration) pour les États-Unis.

Valbiotis, située à Périgny, proche de La Rochelle, est entrée en bourse en juin 2017. La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (ex Alternext Paris) (Code ISIN : FR0013254851, code mnémonique Euronext Growth : ALVAL).

Valbiotis commercialise directement ses produits depuis mai 2025 via son site internet et en pharmacies via son réseau commercial.

Adresse du siège social : 4 Avenue Eric Tabarly 17180 Périgny.

2.2 Contexte de publication

La société Valbiotis établit des comptes sociaux en application des normes comptables françaises et du Plan Comptable Général et des comptes consolidés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne préparés sur une base volontaire.

L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées.

Ces comptes consolidés en principes IFRS sont établis aux seules fins du présent rapport financier et ne viennent pas en substitution des comptes légaux en principes comptables français.

2.3 Continuité d'exploitation

A partir de 2024, la société a entamé la transformation de son business model pour donner suite à la commercialisation de certains produits en 2024. Sur l'année 2025, elle a poursuivi le développement et la commercialisation de ses produits.

Au 31 décembre 2025, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 8 676 milliers d'euros en baisse de 2 904 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (11 580 milliers d'euros). Cette diminution résulte principalement de la consommation de trésorerie liée au financement du plan de déploiement commercial de la société, partiellement compensé par une augmentation de capital réalisée en juin 2025 (cf. note événements significatifs de l'année 2025)

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation, sur la base de projection d'activité et de prévisions de trésorerie établies sur les 12 prochains mois et tenant compte de l'évolution du business model de la société. Les hypothèses sous-tendant ce prévisionnel de trésorerie ont été examinées par le Directoire et le Conseil de Surveillance en date du 27 février 2026. Ce dernier s'est assuré de leur caractère raisonnable et a approuvé le budget et les prévisions de trésorerie.

Ces projections reposent sur une hypothèse d'accélération des ventes en France en 2026, dans le prolongement de la dynamique observée en 2025, et un démarrage des ventes à l'international dès 2026 et nécessitent l'obtention de financements complémentaires avant fin 2026 dont le format n'est pas encore déterminé et pouvant se réaliser sous différentes formes (financements de BFR et/ou financements dilutifs et/ou financements non dilutifs). En fonction du montant des financements obtenus en 2026, la société pourrait avoir besoin de financements complémentaires au-delà de mi 2027.

Au cas où ces hypothèses ne se réaliseraient pas, la société estime qu'elle serait en mesure de prolonger son horizon de trésorerie de quelques mois, en adaptant son plan de dépenses, afin de permettre la recherche des financements requis.

2.4 Événements significatifs de l'année 2025

Développement du portefeuille produits

Au cours du premier semestre, Valbiotis a étendu sa gamme Valbiotis[®]PRO avec le lancement de son produit Valbiotis[®]PRO Santé métabolique (ex Totum*63) le 3 février 2025 ([communiqué de presse du 30/01/2025](#)) qui est un complément alimentaire innovant, apportant une réponse végétale, naturelle, non médicamenteuse et scientifiquement testée pour la gestion du poids, de la glycémie et des triglycérides.

Le troisième produit de la gamme Valbiotis[®]PRO a été annoncé fin mai ([communiqué de presse du 22/05/2025](#)) avec le lancement de Valbiotis[®]PRO Cardio-circulation le 2 juin qui est une solution non-médicamenteuse sans effet secondaire adressant les problématiques de pression artérielle élevée et de mauvaise circulation sanguine (sensation de jambes lourdes, fourmillements).

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Aux côtés de ce portefeuille à forte valeur scientifique est également commercialisée depuis mai 2024 la gamme ValbiotisPlus®, développée pour agir sur les problématiques santé du quotidien. Conçues par les équipes R&D Valbiotis, les solutions ValbiotisPlus® reposent sur une base solide, avec des preuves d'efficacité et de sécurité largement validées dans la littérature scientifique.

Cette gamme d'abord uniquement vendue sur le site internet Valbiotis, a été étendue au canal pharmacie à partir du mois d'octobre. Au 31 décembre 2025, 7 produits de la gamme Valbiotis sont commercialisés (Omega 3, Multivitamines, Magnésium, Sérénité, Sommeil, Collagène Articulation et Collagène Marin Beauté).

La distinction du prix Top Santé 2025 pour ValbiotisPlus® Sérénité ([communiqué de presse du 18/12/2025](#)) symbolise la reconnaissance de ce modèle scientifique différenciant de Valbiotis.

Recherche & Développement

La société continue de finaliser ses programmes de R&D existants. Elle a annoncé le large succès de l'étude clinique de phase II/III HEART II sur Lipidrive® (substance active de Valbiotis® Pro Cholestérol) : efficacité démontrée sur la réduction du LDL Cholestérol chez des individus présentant une hypercholestérolémie légère à modéré. ([communiqué de presse du 14/01/2025](#)).

La fin de cette étude clinique permet à la société d'anticiper une éventuelle réglementation en proposant une alternative scientifiquement prouvée sans levure de riz rouge pour la gestion du cholestérol ([communiqué de presse du 17/03/2025](#)).

Concernant son quatrième produit Valbiotis®^{PRO} en développement, la Société a annoncé le 8 décembre 2025 ([communiqué de presse du 08/12/2025](#)) la fin du recrutement de l'étude clinique Cardio-Liver pour Totum-448, son produit pour les maladies métaboliques du foie (MASLD). Conduite dans le cadre d'une chaire de recherche en partenariat avec l'Université de Laval (Québec), cette étude clinique évalue l'effet de TOTUM•448 sur de nombreux facteurs de risques impliqués dans les stades précoces des maladies métaboliques du foie. Les résultats de cette étude clinique sont attendus au deuxième semestre 2026.

Augmentation de capital

Le 06 juin, la société a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS qui s'est achevé le 26 juin avec une augmentation de capital de 6,9M€ brut entièrement dédiée à soutenir l'expansion commerciale de son offre de compléments alimentaires ([communiqué de presse du 26/06/2025](#)).

Le produit net de l'émission s'élèvera à environ 5,8 M€ et permettra de soutenir l'expansion commerciale de la Société. Les fonds levés seront affectés aux objectifs suivants :

- 60% seront consacrés aux actions de marketing et de communication, à destination du grand public, des professionnels de santé, ainsi qu'au développement commercial à l'international (second semestre 2025 et année 2026) ;
- 30% serviront à financer le besoin en fonds de roulement pour les exercices 2025 et 2026, en lien avec la croissance de l'activité en France ;
- 10% seront alloués au renforcement du réseau d'Attachés à la Promotion Médicale, avec l'extension prévue de trois secteurs géographiques.

2.5 Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standard Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des textes suivants, appliqués par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2025 :

Modifications d'IAS 21 : « Absence de convertibilité »

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2025.

Pour l'exercice 2025, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »	01/01/2026	OUI
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	NON
Modifications d'IAS 21 : « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste »	01/01/2027	NON

2.6 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement évalué pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé ou sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un actif ou d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif tel que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés quand l'obligation de prestation est réalisée. L'obligation de prestation est réalisée quand le transfert du bien ou du service a été effectuée auprès du client, c'est-à-dire quand il en a pris le contrôle.

La Société a démarré la commercialisation de ses produits en mai 2024.

A ce jour, les produits commercialisés sont :

- Valbiotis^{®PRO} Cholestérol
- Valbiotis^{®PRO} Santé métabolique
- Valbiotis^{®PRO} Cardio-circulation

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- La gamme ValbiotisPlus® (Omega 3, Multivitamines, Antioxydant, Sérénité, Sommeil, Collagène Articulation, Collagène Beauté...), développée pour agir sur les problématiques santé du quotidien.

Autres produits de l'activité

a. Subventions

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

b. Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt recherche (CIR) qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Ces financements sont comptabilisés en « **Autres produits de l'activité** » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

Information sectorielle

La société Valbiotis n'a pas identifié de secteurs d'activités pour son suivi opérationnel.

Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédits projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Cette méthode consiste à :

- Évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits exigibles au moment de départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP) ;
- Proratiser la valeur comptable actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- Variables économiques :
 - o Taux actualisation : 3.96 % ;
 - o Revalorisation des salaires : 2 % ;
 - o Charges sociales patronales : 44 % pour les cadres et 40.24% pour les non-cadres ;
 - o Obligations définies par la convention collective Pharmacie, Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques, etc.
- Variables démographiques :
 - o Taux de rotation du personnel : moyen pour les cadres et fort pour les non-cadres ;
 - o Tables de mortalité : INSEE 2024.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

La Société a comptabilisé une provision pour engagement de retraite d'un montant de 123 milliers d'euros à fin décembre 2025, la provision était de 152 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Paiement fondé sur des actions

La Société a octroyé des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise (BSCPE) et des actions gratuites (AGA) à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. Au 31 décembre 2025, les BSA et BSPCE en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à la souscription au minimum de 1 522 910 actions de la Société au 31 décembre 2025 contre 1 216 559 actions au 31 décembre 2024. 11 plans sont concernés et repris ci-dessous.

Conditions d'exercice des BSA₂₀₁₇₋₁, BSA₂₀₁₇₋₂, et BSA₂₀₁₇₋₃ :

- A la suite de la 28^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 26 octobre 2017 de faire usage de sa délégation et a émis 72 941 BSA 2017 répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₇ Ordinaires et BSPCE₂₀₁₇ Performance :

- A la suite de la 31^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 mars 2017, le Directoire a décidé le 31 mai 2018 de faire usage de sa délégation et a émis 109 412 BSPCE₂₀₁₇ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSA₂₀₁₈₋₁, BSA₂₀₁₈₋₂, et BSA₂₀₁₈₋₃ :

- A la suite de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 complété par le Directoire du 24 juillet 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 83 054 BSA₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 7 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 7 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₈ :

- A la suite de la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2018, le Directoire a décidé le 19 avril 2019 de faire usage de sa délégation et a émis 124 580 BSPCE₂₀₁₈ répartis en 3 tranches distinctes ;
- Période de souscription : 10 ans ;

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₁₉ :

- A la suite de la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 mars 2019, le Directoire a décidé le 19 mars 2020 de faire usage de sa délégation et a émis 360 825 BSPCE₂₀₁₉ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₀ :

- A la suite de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020, le Directoire a décidé le 26 janvier 2021 de faire usage de sa délégation et a émis 388 813 BSPCE₂₀₂₀ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₁₋₁, BSPCE₂₀₂₁₋₂ et BSPCE₂₀₂₁₋₃ :

- A la suite de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2021, le Directoire a décidé le 1^{er} février 2022 de faire usage de sa délégation et a émis 486 677 BSPCE₂₀₂₁ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₂₋₁ et BSPCE₂₀₂₂₋₂ :

- A la suite de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 5 mai 2022, le Directoire a décidé le 9 décembre 2022 de faire usage de sa délégation et a émis 621 246 BSPCE₂₀₂₂ dont 547 811 ont été attribués et 73 435 pourront être attribués au cours d'une réunion du Directoire ultérieure au profit de directeurs de département (ne faisant pas partie du Directoire) et au profit des salariés ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.
-

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₂₋₃ et BSPCE₂₀₂₂₋₄ :

- A la suite de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 5 mai 2022, le Directoire a décidé le 26 juin 2023 de faire usage de sa délégation et a émis 46 149 BSPCE₂₀₂₂₋₃ ; et le 9 octobre 2023 de faire usage de sa délégation et a émis 27 286 BSPCE₂₀₂₂₋₄ ;
- Période de souscription : 10 ans ;
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;
- Conditions d'exercice : ces bons sont intégralement exerçables au 31 décembre 2025.
-

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₅₋₁ et BSPCE₂₀₂₅₋₂ :

- À la suite de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 193 825 BSPCE₂₀₂₅₋₁ et 120 000 BSPCE₂₀₂₅₋₂ ;
- Période d'acquisition : 3 ans ;
- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25 /04/2028) :
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
 - pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;

Conditions des attributions d'actions gratuites 2025 :

- À la suite de la 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a attribués 150 175 actions gratuites.
- Période d'acquisition : 3 ans ;
- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25 /04/2028) :

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
 - pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025
- Période de conservation : Aucune ;
 - Absence de condition de présence à la suite de l'attribution

Les principales caractéristiques des accords de paiement fondés sur des actions en vigueur au cours de l'exercice considéré sont les suivantes :

Séries d'options	Nombre de bons restants à exercer	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix de souscription des bons	Juste valeur à la date d'attribution
BSA 2018-1 *	27 684	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-2 *	27 685	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSA 2018-3 *	27 685	19/04/2019	19/04/2026	0,50 €	1,26 €
BSPCE 2017 Ordinaires	8 855	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2017 Performances	8 855	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,56 €
BSPCE 2018	67 832	19/04/2019	19/04/2029	- €	1,60 €
BSPCE 2018	18 860	19/03/2020	19/03/2030	- €	1,96 €
BSPCE 2019	222 494	19/03/2020	19/03/2030	- €	1,86 €
BSPCE 2020	95 720	26/01/2021	26/01/2031	- €	4,28 €
BSPCE 2021-1 et BSPCE 2021-2	100 255	01/02/2022	01/02/2032	- €	3,25 €
BSPCE 2022-1 et BSPCE 2022-2	386 372	09/12/2022	09/12/2032	- €	1,96 €
BSPCE 2022-3	46 149	26/06/2023	26/06/2033	- €	2,60 €
BSPCE 2022-4	20 464	09/10/2023	29/09/2033	- €	3,56 €
BSPCE 2025-1	193 825	24/04/2025	25/04/2028	- €	0,47 €
BSPCE 2025-2	120 000	24/04/2025	25/04/2028	- €	0,58 €
AGA 2025	150 175	24/04/2025		- €	1,00 €

* Au cours du 2ème semestre 2019 Valbiotis n'a pas attribué de nouveaux BSA ou BSPCE. Cependant, en date du 24 juillet 2019, le Directoire a modifié les conditions d'attributions des 84 053 BSA attribués en avril 2019. Cette modification, ratifiée par décision de la masse en date du 14 octobre, a porté sur l'augmentation du prix de souscription pour le porter de 34 à 50 centimes d'euro.

Le total des bons exerçables s'établit à 1522 910 au 31 décembre 2025 contre 1 216 559 bons exerçables au 31 décembre 2024.

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution selon la méthode binomiale qui permet de modéliser un exercice anticipé des options et d'intégrer des paiements de dividende à date fixe.

Sur l'exercice 2025, la charge comptabilisée s'élève à 300 milliers d'euros.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

- **Impôt exigible**

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

- **Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Immobilisations incorporelles

- **Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

• **Concessions, licences et logiciels : 1 à 3 ans.**

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

• **Brevets :**

Les frais de brevets sont immobilisés et seront amortis à partir de la date d'exploitation du brevet jusqu'à la fin de la date effective d'utilisation du dit brevet.

- **Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A à ce stade de recherche, Valbiotis a considéré que les critères n'étaient pas remplis et donc n'a rien activé.

Précision concernant les modes opératoires des programmes de Recherche & Développement

Les programmes de recherche se font en collaboration avec trois partenaires académiques principaux que sont :

- La Rochelle Université (anciennement Université de La Rochelle, ULR) ;
- Le CNRS ;
- L'Université Clermont Auvergne (anciennement Université Blaise Pascal, UBP).

Les brevets issus de ces programmes de recherche sont en copropriété, Valbiotis en possédant tous les droits d'exploitation mondiaux sur la durée de protection des brevets.

Valbiotis reversera un pourcentage de son chiffre d'affaires aux autres copropriétaires des brevets.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

Immobilisations corporelles

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- **Matériel et outillage industriel :** **3 à 5 ans,**
- **Installations, agencements, aménagements :** **3 à 10 ans,**
- **Matériel de bureau :** **3 ans,**
- **Matériel informatique :** **3 ans,**
- **Mobilier :** **3 ans.**

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

IFRS 16 : Contrats de location

La norme IFRS 16 contrats de location est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un :

- **Droit d'utilisation**, en immobilisations ;
- **Passifs de location**, en dette financière.

La Société applique la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et a retenu la méthode rétrospective simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles.

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (tablettes et ordinateurs personnels, petites pièces de mobilier de bureau et téléphones). Pour ces types de contrats, la Société comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

La Société réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;

- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;

- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

La Société applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Autres charges » dans l'état du résultat net

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. La Société n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, la Société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il y a une indication de la possibilité de dépréciation de l'actif.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT)) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- placements détenus jusqu'à leur échéance
- actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances.

Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Actifs financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de compte à terme dont l'échéance est à moins de 3 mois à la date de souscription et sont comptabilisés au coût amorti.

Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « **Autres passifs financiers** ».

Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Avances et emprunts octroyés à faible taux d'intérêt

Les avances et emprunts dont le taux d'intérêt est nul ou inférieur à celui du marché sont retraités selon les règles suivantes :

- Le « prêt » accordé est comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence l'entreprise enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêts effectif (TIE) à celui d'une dette normale ;

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Conformément à la norme IAS 2, le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique.

Autres passifs financiers

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Affacturage

La Société a recours à l'affacturage de certaines créances. Ces contrats ne permettent pas le transfert à la société d'affacturage de la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées. Les créances affacturées sont ainsi maintenues à l'actif et une dette financière est comptabilisée en contrepartie de la trésorerie reçue de la société d'affacturage.

Les créances concernées (CIR) sont exclusivement fiscales.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action quand il est bénéficiaire, est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2.7 Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des jugements et à des estimations et puisse retenir ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat ainsi que les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et actions gratuites (AGA) ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (AR).

2.8 Notes bilantielles

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentation s	Diminutions	Autres Mouvements	31 décembre 2025
Marques	238	120	-	-	358
Brevets	1 302	23	-	-	1 325
Total des valeurs brutes	1 540	143	-	-	1 683
Marques - Provisions	(59)	-	-	(6)	(65)
Brevets - Amortissements	(139)	(30)	-	2	(168)
Brevets - Provisions	(218)	-	-	6	(212)
Marques - Amortissements	(14)	(23)	-	-	(37)
Total des amortissements et provisions	(430)	(54)	-	2	(482)
Total des immobilisations incorporelles nettes	1 110	90	-	2	1 202

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES et droits d'utilisation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Autres Mouvements	31 décembre 2025
Droit d'utilisation IFRS 16	3 900	786	(3 200)	-	1 486
Autres immobilisations corporelles	118	8	-	-	126
Total des valeurs brutes	4 018	794	(3 200)	-	1 611
Droit d'utilisation IFRS 16 - Amortissements	(2 465)	(228)	2 368	-	(326)
Autres immobilisations corporelles - Amortissements	(86)	(18)	-	-	(104)
Total des amortissements et provisions	(2 551)	(247)	2 368	-	(430)
Total des immobilisations corporelles nettes	1 467	547	(833)	-	1 182
<i>dont immobilisations corporelles - Net</i>	32	(10)	-	-	22
<i>dont droit d'utilisation IFRS 16 - Net</i>	1 435	557	(833)	-	1 160

L'augmentation de la valeur brute des droits d'utilisation résulte principalement :

- de la mise en place de 11 nouveaux contrats de location pour des véhicules au cours de l'exercice (348 milliers d'euros) ;
- de la souscription d'un nouveau contrat relatif aux locaux à Périgny (438 milliers d'euros).

La diminution des droits d'utilisation résulte de la sortie des locaux de Chambon et Montcineyre.

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs non courants d'un montant de 86 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 155 milliers d'euros au 31 décembre 2024 correspondent principalement :

- à la trésorerie restante sur le contrat de liquidité lors du rachat d'actions propres soit 25 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- à la caution des locaux de Riom de 60 milliers d'euros.

NOTE 4 : STOCKS ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	856	1 133
Stocks CF Animalerie & Laboratoire	1	2
Stocks produits intermédiaires	1 608	952
Stocks	2 465	2 088

Les stocks correspondent à la fois à l'achat de matières premières pour sécuriser les approvisionnements et de produits intermédiaires en vue de la montée en puissance attendue de la commercialisation des produits de la Société.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

NOTE 5 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Clients et comptes rattachés	84	104
Total des créances clients	84	104
Débiteurs divers	535	2 855
Charges constatées d'avance	159	246
Total des autres débiteurs	694	3 102
Total des clients et autres débiteurs	778	3 205

Au 31 décembre 2025, les débiteurs divers sont composés principalement :

- Des créances de TVA déductibles pour un total de 213 milliers d'euros ;
- De la créance liée au crédit d'impôt recherche pour 127 milliers d'euros ;
- Des avances versées à des fournisseurs en lien avec l'approvisionnement en matières premières pour un montant total de 24 milliers d'euros ;
- De créances sociales pour 5 milliers d'euros ;

Les diverses créances sus mentionnées ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 6 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Disponibilités	2 105	3 674
VMP disponibles à la vente	6 571	7 906
Total Trésorerie brute	8 676	11 580
Concours bancaires courants	-	-
Total Trésorerie nette	8 676	11 580

Les valeurs mobilières de placement sont composées de dépôts à terme à échéance 1 mois, 3 mois et 6 mois.

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

a) Mouvement du capital social sur la période

Les opérations sur le capital social de la Société sont décrites dans le paragraphe suivant.

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 23 698 234 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro.

b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2025 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d'émission » en capitaux propres.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

En milliers d'euros	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Février 2014	11-févr.-14	6 000	1,00 €	6 000,00	0,00 €	6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	-6 000		-6 000,00		-6 000,00 €
Décision de l'associé unique	07-oct.-14	600	10,00 €	6 000,00		6 000,00 €
Apport en nature	07-oct.-14	5 100	10,00 €	51 000,00		0,00 €
Apport en numéraire	07-oct.-14	3 900	10,00 €	39 000,00	0,00 €	39 000,00 €
Augmentation de capital	14-nov.-14	4 500	10,00 €	45 000,00	0,00 €	45 000,00 €
Augmentation de capital**	19-nov.-14	4 840	10,00 €	48 400,00	651 512,00 €	699 912,00 €
Augmentation de capital	28-avr.-16	3 882	10,00 €	38 820,00	860 639,00 €	899 459,00 €
Division du nominal des actions	07-mars-17	2 282 200	0,10 €	228 220,00		
Augmentation de capital	06-juin-17	1 095 238	0,10 €	109 523,80	11 390 475,20 €	11 499 999,00 €
Augmentation de capital***	06-juin-17	170 498	0,10 €	17 049,80	1 504 621,89 €	1 521 671,69 €
Augmentation de capital	30-juin-17	99 136	0,10 €	9 913,60	1 031 014,40 €	1 040 928,00 €
Augmentation de capital	04-oct.-18	505 606	0,10 €	50 560,60	2 224 666,40 €	2 275 227,00 €
Augmentation de capital	28-oct.-19	3 063 822	0,10 €	306 382,20	6 893 599,50 €	7 199 981,70 €
Augmentation de capital	15-avr.-20	10 200	0,10 €	1 020,00	13 730,22 €	14 750,22 €
Augmentation de capital Amiral	16-juil.-20	444 444	0,10 €	44 444,40	1 955 553,60 €	1 999 998,00 €
Augmentation de capital	19-nov.-20	30 171	0,10 €	3 017,10	70 742,00 €	73 759,10 €
Augmentation de capital	20-janv.-21	74 947	0,10 €	7 494,70	153 779,19 €	161 273,89 €
Augmentation de capital	16-avr.-21	1 930 000	0,10 €	193 000,00	14 861 000,00 €	15 054 000,00 €
Augmentation de capital	27-juil.-21	23 680	0,10 €	2 368,00	73 326,40 €	75 694,40 €
Augmentation de capital	18-nov.-21	3 600	0,10 €	360,00	10 388,00 €	10 748,00 €
Augmentation de capital	28-janv.-22	3 992	0,10 €	399,20	9 900,16 €	10 299,36 €
Augmentation de capital	20-juil.-22	6 325	0,10 €	632,50	18 441,25 €	19 073,75 €
Augmentation de capital	11-nov.-22	2 681 059	0,10 €	268 105,90	9 383 706,50 €	9 651 812,40 €
Augmentation de capital	17-juil.-23	460	0,10 €	46,00	1 140,80 €	1 186,80 €
Augmentation de capital	28-déc.-23	3 363 229	0,10 €	336 322,90	14 663 678,44 €	15 000 001,34 €
Augmentation de capital	16-janv.-24	5 889	0,10 €	588,90		
Augmentation de capital	29-mars-24	100	0,10 €	10,00		
Augmentation de capital	16-avr.-25	115 769	0,10 €	11 576,90		
Augmentation de capital	30-juin-25	7 787 869	0,10 €	778 786,90	6 074 537,82 €	6 853 324,72 €
Total		23 698 234		2 369 823,40	70 334 301,77	72 463 729,37

* Hors frais d'émission

** Avant dotation de 436 K€ en réserve indisponible, selon AGE du 19/11/2014

***Conversion des OC émises le 07/03/2017

c) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en bourse, la Société détient au 31 décembre 2025, 40 894 actions d'autocontrôle contre 27 432 actions en décembre 2024. Ces actions sont portées en diminution de variation des capitaux propres IFRS.

d) Capital potentiel

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions et de mis en place par la Société, non caducs et pouvant donner lieu à des droits futurs.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons attribués	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Partenaires	28 700	19/11/2014	28 700	28 700	0,10 €	-	28 700	-	19/11/2021	0	1,45 €	- €
BSA COS 2016-1	13 400	10/03/2016	13 400	13 400	1,00 €	-	13 400	-	25/10/2024	0	1,45 €	- €
BSA 2017-1	36 471	26/10/2017	36 471	36 471	0,50 €	36 471	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSA 2017-2	31 607	26/10/2017	31 607	31 607	0,50 €	31 607	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSA 2017-3	4 863	26/10/2017	4 863	4 863	0,50 €	4 863	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSPCE 2017 Ordinaires	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	42 572	415	-	31/05/2028	0	7,93 €	- €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSPCE 2017 Performances	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	42 887	100	-	31/05/2028	0	7,93 €	- €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSA 2018-1	27 684	19/04/2019	27 684	27 684	0,50 €	-	-	27 684	19/04/2026	27 684	4,04 €	111 843,36 €
BSA 2018-2	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSA 2018-3	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSPCE 2018	124 580	19/04/2019	99 434	99 434	0,00 €	20 602	11 000	67 832	19/04/2029	67 832	4,04 €	274 041,28 €
		19/03/2020	25 146	25 146	0,00 €	-	6 286	18 860	19/03/2030	18 860	2,58 €	48 658,80 €
BSPCE 2019	360 825	19/03/2020	360 825	360 825	0,00 €	44 397	93 934	222 494	19/03/2030	222 494	2,58 €	574 034,52 €
BSPCE 2020	388 813	26/01/2021	388 813	388 813	0,00 €	293 093	-	95 720	25/01/2031	95 720	6,53 €	625 051,60 €
BSPCE 2021-1	486 677	01/02/2022	441 254	441 254	0,00 €	340 999	-	100 255	01/02/2032	100 255	6,42 €	643 637,10 €
BSPCE 2021-2		25/08/2022	45 423	45 423	0,00 €	45 423	-	-	25/08/2032	0	6,02 €	- €
BSPCE 2021-3												
BSPCE 2022-1	621 246	09/12/2022	621 246	547 811	0,00 €	155 910	5 529	386 372	09/12/2032	386 372	3,60 €	1 390 939,20 €
BSPCE 2022-2												
BSPCE 2022-3	46 149	26/06/2023	46 149	46 149	0,00 €	-	-	46 149	26/06/2033	46 149	4,07 €	187 826,43 €
BSPCE 2022-4	27 286	09/10/2023	27 286	27 286	0,00 €	6 822	-	20 464	09/10/2033	20 464	5,25 €	107 436,00 €
BSPCE 2025	318 207	18/04/2025	313 825	313 825	0,00 €	-	-	313 825	24/04/2035	313 825	1,00 €	313 825,00 €
AGA 2025	159 104	18/04/2025	150 175	150 175	0,00 €	-	-	150 175	-	-	-	- €
TOTAL	2 840 394		2 827 083	2 753 648		1 071 374	159 364	1 522 910		1 522 910		4 572 536

e) Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2025, pourrait conduire à la création de 1 522 910 actions nouvelles.

NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES

Les provisions non courantes sont composées principalement des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite comptabilisés pour un montant de 128 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les avances conditionnées (AC) auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. La Société bénéficie d'1 contrat d'avances remboursables (AR) en cours, d'1 prêt à taux zéro (PTZ), de 4 prêts de Bpifrance, 4 prêts de BNP/SG, de 3 prêts garantis par l'État (PGE) et d'un contrat d'assurance prospection.

2 nouveaux prêts BNP/SG ont été souscrits au cours de l'exercice pour un montant de 600 milliers d'euros chacun. Un contrat d'assurance prospection a également été souscrit ; la société a reçu 84 500 euros en 2025 sur un montant maximum garanti de 169 milliers d'euros.

Au titre de l'exercice, les remboursements se sont élevés à 1 627 milliers d'euros

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Variation des dettes financières

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Encaissements / Nouveaux contrats IFRS 16	Remboursements / Fin de contrats IFRS 16	Variation juste valeur	Autre	31 décembre 2025
Avances remboursables	352	189		25	(116)	450
Prêt amorçage BPI 2016	4			(4)		-
Prêt BPI 2017	35				(35)	-
Prêt BPI 2019	40			4	(22)	22
Prêt PGE 2020 BNP	208				(208)	-
Prêt PGE 2020 SG	202				(202)	-
Prêt PGE 2020 BPI	150				(150)	-
BPI Innovation 2021 - 750K€	356			47	(150)	253
Prêt amorçage BPI 2021	350				(100)	250
Prêt BPI 2022	560				(140)	420
Prêt BNP 2023	131				(131)	-
Prêt SG 2023	131				(131)	-
Prêt BNP 2025		600			(195)	405
Prêt SG 2025		600			(193)	407
Prêts et avances remboursables	2 519	1 389		72	(1 774)	2 206
Dettes IFRS 16	1 018	786	(959)		64	909
Emprunts et dettes financières non courantes	3 538	2 174	(959)	72	(1 709)	3 116
Avances remboursables	14		(28)	(22)	116	80
Prêt amorçage BPI 2016	15		(15)			-
BPI PTZ MAI 2017 - 350 K€	35		(35)			-
BPI PTZ NOVEMBRE 2017 - 250K€	38		(38)			-
Prêt BPI 2017	88		(88)	(1)	35	34
Prêt BPI 2019	28		(28)	(2)	22	20
Prêt PGE 2020 BNP	206		(206)		208	208
Prêt PGE 2020 SG	201		(201)		202	202
Prêt PGE 2020 BPI	200		(200)		150	150
BPI Innovation 2021 - 750K€	188		(188)	(19)	150	131
Prêt amorçage BPI 2021	125		(125)		100	100
Prêt BPI 2022	140		(140)		140	140
Prêt BNP 2023	168		(168)		131	131
Prêt SG 2023	168		(168)		131	131
Prêt BNP 2025					195	195
Prêt SG 2025					193	193
Intérêts courus non échus	20			(20)	8	8
Prêts et avances remboursables	1 633		(1 627)	(63)	1 782	1 725
Dettes IFRS 16	548		(234)		(64)	250
Emprunts et dettes financières courantes	2 181		(1 861)	(63)	1 717	1 975
Total emprunts et dettes financières	5 719	2 174	(2 820)	9	8	5 090

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs et rattachés	714	1 379
Fournisseurs d'immobilisations	31	116
Dettes fournisseurs	745	1 495
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	1 464	1 869
Produits constatés d'avance	-	1
Total des autres passifs courants	2 209	3 364

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

NOTE 11 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RÉSULTAT

31 décembre 2025

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	86	-	86	-
Créances clients nettes	84	-	84	-
Autres actifs financiers courants	694	-	694	-
Equivalents de trésorerie	8 676	-	-	8 676
Total Actif financier	9 540	-	864	8 676
Emprunts et avances conditionnées à LT	2 206	-	-	2 206
Dettes de loyers IFRS16 non courante	909	-	-	909
Dettes diverses courantes	1 464	-	1 464	-
Emprunts et avances conditionnées à CT	1 725	-	-	1 725
Dettes de loyers IFRS16 courante	250	-	-	250
Fournisseurs et autres passifs	745	-	745	-
Total Passif financier	7 300	-	2 209	5 090

31 décembre 2024

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	155	-	155	-
Créances clients nettes	104	-	104	-
Autres actifs financiers courants	3 100	-	3 100	-
Equivalents de trésorerie	11 580	-	-	11 580
Total Actif financier	14 938	-	3 359	11 580
Emprunts et avances conditionnées à LT	2 519	-	-	2 519
Dettes de loyers IFRS16 non courante	1 018	-	-	1 018
Dettes diverses courantes	1 869	-	1 869	-
Emprunts et avances conditionnées à CT	1 633	-	-	1 633
Dettes de loyers IFRS16 courante	549	-	-	549
Fournisseurs et autres passifs	1 495	-	1 495	-
Total Passif financier	9 082	-	3 363	5 719

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

NOTE 12 : ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 12.1 : Produits des activités ordinaires

a) **Chiffre d'affaires**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Ventes de marchandises	905	175
Chiffre d'affaires	905	175

b) **Autres produits de l'activité ordinaire**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Crédit impôt recherche	127	792
Solde paiement initial contrat NHS	-	3 514
Autres	14	162
Autres produits des activités ordinaires	141	4 468

En 2024, les autres produits sont composés principalement du solde de paiement du contrat NHS, et de la refacturation liée à la convention de recherche et développement dans le cadre des plans de relance avec La Rochelle Université et l'Université Clermont Auvergne.

Note 12.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les charges liées au coût des ventes sont de nature suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	(618)	(403)
Charges externes	(436)	(774)
Impôts, taxes et versements assimilés	10	-
Charges de Personnel	(854)	(1 093)
Dotations nettes aux amortissements	(140)	(63)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	(33)	(7)
Total Coût des ventes	(2 071)	(2 340)

Les frais de recherche et développement (R&D) sont de nature suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	(15)	(701)
Charges externes	(518)	(2 642)
Impôts, taxes et versements assimilés	4	-
Charges de Personnel	(441)	(815)
Dotations nettes aux amortissements	(1)	(306)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	51	(174)
Total Recherche et Développement	(921)	(4 638)

Les frais sur ventes et marketing (V&M) sont de nature suivante :

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	(131)	(81)
Charges externes	(1 901)	(1 632)
Impôts, taxes et versements assimilés	84	-
Charges de Personnel	(3 019)	(2 576)
Dotations nettes aux amortissements	(175)	(75)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	1	5
Total Ventes et Marketing	(5 140)	(4 360)

Les frais généraux (FG) sont de nature suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	(26)	(197)
Charges externes	(1 119)	(1 161)
Impôts, taxes et versements assimilés	35	-
Charges de Personnel	(1 090)	(1 599)
Dotations nettes aux amortissements	(26)	(89)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	130	(55)
Total Frais généraux	(2 096)	(3 101)

Enfin, les charges liées aux paiements en action sont de nature suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	-	-
Charges externes	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Charges de Personnel	(312)	(631)
Dotations nettes aux amortissements	-	-
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Total des charges liées aux paiements en action	(312)	(631)

Le total des charges par nature est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Achats et variation de stocks	(791)	(1 382)
Charges externes	(3 974)	(6 209)
Impôts, taxes et versements assimilés	134	2
Charges de Personnel	(5 716)	(6 713)
Dotations nettes aux amortissements	(342)	(533)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	149	(232)
Total des charges opérationnelles par nature	(10 540)	(15 067)

Note 1.2.3 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Intérêts et charges financières	(156)	(228)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(111)	(228)
Produits nets	214	-
Autres charges et produits financiers	-	(2)
PRODUITS ET CHARGES DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	169	(2)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	58	(230)

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de comptes à terme. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire à des instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est confrontée sont les risques de liquidité et les risques de crédit.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et pour lequel des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois ont été établies sur la base d'hypothèses telles que rappelées au § 2.3 « continuité d'exploitation ».

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les comptes à terme détenus par la Société.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Engagements donnés

Les emprunts en cours auprès de la BNP sont soumis à des garanties de :

- 200 000€ de garantie BPI (40% de l'emprunt total de 500 000€)
- 919 061€ pour le Prêt Garanti par Etat
- 240 000€ de garantie BPI (40% de l'emprunt total de 600 000€)
- 600 000 € de nantissement du fonds de commerce pour le prêt de 600 000€

b) Engagements reçus

Néant.

e) NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'année 2026 est une nouvelle année importante dans l'exécution de la stratégie commerciale, industrielle et clinique de la Société qui a confirmé la bonne exécution de sa feuille de route 2027-2030 ([communiqué de presse du 27/01/2026](#)) :

- En France, avec l'accélération du déploiement commercial sur les canaux B2B2C (pharmacies) et B2C (web), s'appuyant désormais sur un portefeuille de produits des gammes Valbiotis^{®PRO} et ValbiotisPlus[®], renforcées par les lancements produits intervenus au cours de l'année 2025.
- A l'international, avec des premiers revenus attendus dès 2026 via la co-entreprise issue de son partenariat avec l'entreprise chinoise AIKA et via son accord de distribution exclusif signé au Moyen-Orient avec l'entreprise Mena Nutrition ([communiqué de presse du 08/01/2026](#)).

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2025, la société a annoncé ([communiqué de presse du 02/02/2026](#)) le renforcement de son effet de gamme, avec le lancement d'un nouveau produit ValbiotisPlus®, Ménopause & Périménopause.

Dans le domaine scientifique, la Société a annoncé ([communiqué de presse du 12/01/2026](#)) une nouvelle publication scientifique majeure pour Totum-448, substance active pour les maladies métaboliques du foie, démontrant toute la pertinence et la qualité de son modèle scientifique.

NOTE 16 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent à fin 2025 les membres du Directoire (4 membres) ainsi que les membres du Conseil de Surveillance (3 membres).

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et avantages de toute nature des dirigeants comptabilisés sur l'exercice. Ils sont fournis en base brute.

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme (1)	1 223	1 062
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	11	16
Indemnités de fin de contrat	117	-
Avantages en capital (3)	133	445

(1) Rémunérations fixes, rémunérations variables et avantages en nature.

(2) Charge comptabilisée sur l'exercice au titre de la provision pour engagement de retraite (cf 2.5.5).

(3) Charge comptabilisée sur l'exercice au titre des paiements fondés sur des actions concernant les plans de BSPCE 2025 et AGA.

(4) En cas de départ forcé de la Société, Sébastien PELTIER, a droit à une indemnité de rupture équivalente à 6 mois de sa rémunération brute moyenne mensuelle précédant la cessation de son mandat social au sein de la Société, ainsi qu'une indemnité de non concurrence pendant une durée de 6 mois à compter de la date de fin de son mandat au sein du Directoire correspondant à une indemnité mensuelle égale à 50% de sa rémunération brute moyenne mensuelle précédant la date de cessation de son mandat social.

(5) Il est prévu que Pascal SIRVENT perçoit pendant une durée de 12 mois à compter de la date de fin de son contrat de travail, une indemnité mensuelle égale à au moins 2/3 de leur dernière rémunération brute moyenne mensuelle correspondant à une indemnité de clause de non-concurrence. La Société a la faculté de lever l'application de cette clause.

18.1.6 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 décembre 2025.

18.2 Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

VALBIOTIS

Société anonyme

4 Avenue Eric Tabarly

17180 Perigny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société VALBIOTIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALBIOTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 2 mars 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Charles DUSSART

CHAPITRE 18 : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Non applicable.

18.4 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

18.5 PROCÉDURE JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À la date d'approbation du Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de sa filiale dissoute au 30/06/2025.

18.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉMETTEUR

Aucun changement significatif de la situation financière de la Société n'est survenu depuis la publication des comptes consolidés annuels clos le 31 décembre 2025.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1 CAPITAL SOCIAL

19.1.1 CAPITAL ÉMIS

Au jour du présent Document, le capital de la Société s'élève à 2 369 823.40€ divisé en 23 698 234 actions de 0,10 € de nominal chacune, entièrement libérées.

19.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

19.1.3 AUTOCONTRÔLE

Au 28 février 2026, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte à l'exception des 36 839 actions détenues par la Société de Bourse PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 40 894 titres Valbiotis,
- Disponibilités : 28 380,44 €.

Depuis lors, à date du 28 février, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 36 839 titres Valbiotis,
- Disponibilités : 30 314,55 €.

19.1.4 CAPITAL POTENTIEL

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les titres donnant accès au capital concernent seize plans (trois plans de BSA, douze plans de BSPCE et un plan d'actions gratuites).

Ces plans en vigueur, sont détaillés ci-après :

Bons de souscription d'actions (BSA)

Les trois plans en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants étant précisé que le plan BSA 2018-1 est devenu caduc le 18 avril 2026.

CHAPITRE 19 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

	BSA 2018-1	BSA 2018-2	BSA 2018-3
Date d'assemblée	15-mai-18	15-mai-18	15-mai-18
Date d'attribution par le président de la SAS puis par le Directoire	19-avr.-19	19-avr.-19	19-avr.-19
Nombre de BSA autorisés par l'assemblée générale à l'origine	83 054		
Nombre de BSA émis	27 684	27 685	27 685
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	27 684	27 685	27 685
<i>Dont nombre pouvant être souscrits par les mandataires sociaux</i>	27 684	27 685	27 685
<i>Laurent LEVY</i>	13 150	11 074	11 074
<i>Sébastien BESSY</i>	6 575	5 537	5 537
<i>Jean ZETLAOUI</i>	6 575	5 537	5 537
<i>Agnès TIXIER</i>	1 384	5 537	5 537
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'origine)	-	-	-
Point de départ d'exercice des BSA	19-avr.-19	19-avr.-19	19-avr.-19
Date d'expiration des BSA	18-avr.-26	18-avr.-26	18-avr.-26
Prix d'exercice des BSA **	4,04 €	4,04 €	4,04 €
Nombre de BSA exercés à la date du présent Document	-	-	-
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du présent Document	-	-	-
BSA restant en circulation à la date du présent Document	27 684	27 685	27 685
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent Document	27 684	27 685	27 685

Les plans en vigueur sont totalement exerçables à la date du Document d'Enregistrement Universel.

Bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

Il est précisé que les BSPCE sont attribués gratuitement et que le prix d'exercice est fixé sans décote par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action précédent les dates d'attribution. Les plans en vigueur au jour de l'approbation du présent Document d'Enregistrement Universel se résument ainsi :

	BSPCE 2017 Ordinaires	BSPCE 2017 Performance	BSPCE 2018	BSPCE 2018	BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021-1 BSPCE 2021-2	BSPCE 2022-1 BSPCE 2022-2	BSPCE 2022-3	BSPCE 2022-4	BSPCE 2025-1	BSPCE 2025-2
Date d'assemblée	7-mars-17	7-mars-17	15-mai-18	15-mai-18	18-mars-19	28-mai-20	27-mai-21	5-mai-22	5-mai-22	5-mai-22	18-avr.-25	18-avr.-25
Date d'attribution par le président de la SA puis par le Directoire	19-avr.-19	19-avr.-19	19-avr.-19	19-mars-20	19-mars-20	26-janv.-21	1-févr.-22	9-déc.-22	26-juin-23	29-sept.-23	24-avr.-25	24-avr.-25
Nombre de BSPCE autorisés par l'assemblée générale à l'origine	109 412		124 580		360 825	388 813	486 677	547 811	46 149	27 286	318 207	
Nombre de BSPCE émis	11 719	11 719	99 434	25 146	360 825	388 813	441 254	547 811	46 149	27 286	193 825	120 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	11 719	11 719	99 434	25 146	360 825	388 813	441 254	547 811	46 149	27 286	193 825	120 000
<i>Dont nombre pouvant être souscrits par les mandataires sociaux</i>	5 729	5 729	44 850	12 574	160 683	207 652	233 606	262 695	-	-	77 500	120 000
<i>Sébastien PELTIER</i>	2 865	2 865	29 901	6 288	50 724	76 216	90 847	92 297	-	-	31 000	-
<i>Pascal SIRVENT</i>	2 864	2 864	14 949	6 286	23 361	38 109	45 424	46 149	-	-	15 500	-
<i>Laurent LEVY</i>	-	-	-	-	43 298	46 663	48 667	62 125	-	-	-	60 000
<i>Jean ZETLAOUI</i>	-	-	-	-	21 650	23 332	24 334	31 062	-	-	-	30 000
<i>Agnès TIXIER</i>	-	-	-	-	21 650	23 332	24 334	31 062	-	-	-	30 000
<i>Sébastien PONCET</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 500	-
<i>Stanislas SORDET</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 500	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'origine)	-	-	15	-	30	31	36	39	1	6	43	3
Point de départ d'exercice des BSPCE	19-avr.-19	19-avr.-19	19-avr.-19	19-mars-20	19-mars-20	26-janv.-21	1-févr.-22	9-déc.-22	26-juin-23	9-oct.-23	25-avr.-28	25-avr.-28
Date d'expiration des BSPCE	18-avr.-29	18-avr.-29	18-avr.-29	18-mars-30	18-mars-30	25-janv.-31	1-févr.-32	9-déc.-32	26-juin-33	9-oct.-33	25-avr.-35	25-avr.-35
Prix d'exercice des BSPCE	4,04 €	4,04 €	4,04 €	2,58 €	2,58 €	6,53 €	6,42 €	3,60 €	4,07 €	5,25 €	0,99 €	0,99 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	2	2
Nombre de BSPCE exercés à la date de dépôt du présent Amendement	-	-	11 000	6 286	93 934	-	-	5 529	-	-	-	-
Nombre de BSPCE Caducs acté en juin 2024	-	-	-	-	-	224 947	297 199	-	-	-	-	-
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date de dépôt du présent Amendement	2 864	2 864	20 602	-	44 397	68 146	43 800	155 910	-	6 822	-	-
Nombre de BSPCE restant en circulation à la date de publication du présent Amendement	8 855	8 855	67 832	18 860	222 494	95 720	100 255	386 372	46 149	20 464	193 825	120 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du présent Amendement	8 855	8 855	67 832	18 860	222 494	95 720	100 255	386 372	46 149	20 464	193 825	120 000
Nombre total d'actions susceptible de résulter de l'intégralité des BSPCE à la date de dépôt du présent Document	8 855	8 855	67 832	18 860	222 494	95 720	100 255	386 372	46 149	20 464	193 825	120 000

(1) Les plans en vigueur sont totalement exerçables à la date du Document d'Enregistrement Universel.

(2) À la suite de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a attribué deux plans de BSPCE portant respectivement sur 193 825 BCE 2025-1 et 120 000 BCE 2025-2.

- Période d'acquisition : 3 ans

- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028) :

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;

CHAPITRE 19 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
- pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025

Actions Gratuites (AGA)

Une attribution d'AGA a été décidée par le Directoire le 24 avril 2025

	AGA 2025
Date d'assemblée	18-avr.-25
Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG à l'origine	1% du capital, soit 159 104 actions
Date d'attribution par le Directoire	24-avr.-25
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	150 175
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	150 175
<i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux:</i>	55 000
<i>Sébastien PELTIER</i>	22 000
<i>Pascal SIRVENT</i>	11 000
<i>Stanislas SORDET</i>	11 000
<i>Sébastien PONCET</i>	11 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	43
Date de départ de la période d'acquisition	25-avr-25
Durée de la période d'acquisition	36 mois
Date d'expiration de la période de conservation	N/A
Prix de souscription d'une action	N/A
Conditions d'acquisition	(1)
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 déc. 2025	0
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au 31 déc. 2025	
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au 31 déc. 2025	55 000
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au jour du présent Document	0
Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au jour du présent Document	
Nombre total d'actions en cours d'acquisition au jour du présent Document	150 175

(1) Période d'acquisition : 3 ans

Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028) :

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
- pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025

SYNTHESE DES INSTRUMENTS DILUTIFS

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital émises à ce jour s'élève à 1 522 910 (dont 83 054 BSA caducs au 18/04/2026) se décomposant comme suit :

Dilution potentielle totale		
Nombre d'actions composant le capital actuel	23 698 234	23 698 234
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2017 Ordinaires (1)	8 855	8 855
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2017 Performance (1)	8 855	8 855
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSA 2018-1	27 684	
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSA 2018-2	27 685	
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSA 2018-3	27 685	
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2018 (1)	86 692	86 692
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2019	222 494	222 494
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2020	95 720	95 720
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2021 (2)	100 255	100 255
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2022 (2)	386 372	386 372
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2022 (2)	46 149	46 149
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE 2022 (2)	20 464	20 464
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des AGA 2025	150 175	150 175
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE2025-1	193 825	193 825
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSPCE2025-2	120 000	120 000
Nombre total d'actions susceptibles d'être créées	1 522 910	1 439 856
Nb d'actions composant le capital dilué	25 221 144	25 138 090
% dilution potentielle (base capital actuel)	6,43%	6,08%
% dilution potentielle (base capital dilué)	6,04%	5,73%

(1) Ces BSPCE ont fait l'objet de deux plans distincts.

(2) Ces BSPCE ont fait l'objet de trois plans distincts.

L'exercice de tous les titres donnant accès au capital à la date du présent Document pourrait conduire à une dilution maximale de 6,4 % sur la base du capital actuel et 6 % sur la base du capital pleinement dilué.

Suite à la caducité de 3 plans de BSA au 18/04/2026, la dilution potentielle serait de 6,1% sur la base du capital actuel et 5,7% sur la base du capital pleinement dilué.

19.1.5 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉE AU CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Au jour du présent URD, le tableau des délégations financières consenties par l'assemblée générale est le suivant :

Objet des résolutions	Durée	Plafond	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 17 avril 2026				
<u>5ème résolution</u> Autorisation donnée au Directoire en vue d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité	18 mois (17/10/2027)	1% du capital social avec un plafond global ne pouvant excéder 500.000€	Prix maximum d'achat: 15 € par action	Non utilisée

<p><u>6e résolution</u> Autorisation donnée au Directoire en vue d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions hors contrat de liquidité</p>	<p>18 mois (17/10/2027)</p>	<p>5% du capital social</p>	<p>Prix maximum d'achat: 5€ par action</p>	<p>Non utilisée</p>
<p><u>10ème résolution</u> Autorisation à conférer au Directoire en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions autodétenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions</p>	<p>18 mois (17/10/2027)</p>	<p>par périodes de vingt-quatre (24) mois, dans la limite de dix pour cent (10 %) des actions composant le capital social calculé au jour de la décision d'annulation</p>		<p>Non utilisée</p>
<p><u>11ème résolution</u> Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</p>	<p>26 mois à compter du 17 avril 2026 (17/06/2028)</p>	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 1.184.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €. Plafond indépendant</p>		<p>Non utilisée</p>
<p><u>12ème résolution</u> Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public (à l'exclusion d'une offre au public visée au 1 de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de</p>	<p>26 mois à compter du 17 avril 2026 (17/06/2028)</p>	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 236.982 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances</p>		<p>Non utilisée</p>

valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société)		donnant accès au capital : 20 000 000 €. Plafond commun avec la 13e et la 14e résolution		
<u>13ème résolution</u> Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois à compter du 17 avril 2026 (17/06/2028)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 236.982 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €. Plafond commun avec la 12e et la 14e résolution		Non utilisée
<u>14ème résolution</u> Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois (17/10/2027)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 236.982 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20 000 000 €.		Non utilisée

CHAPITRE 19 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

		Plafond commun avec la 12e et la 13e résolution		
17ème résolution	Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	26 mois à compter du 17 avril 2026 (17/06/2028)	5% du capital social lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation Plafond indépendant	Non utilisée

<p>18ème résolution: Autorisation consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission et attribution de bons de parts de créateurs d'entreprise dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts</p>	<p>18 mois (17/10/2027)</p>	<p>2% du capital social au jour de l'attribution faite par le Directoire dont maximum 1% du capital social par an pour les dirigeants sociaux, dans la limite du montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 20ème résolution</p> <p>plafond commun avec la 19ème résolution</p>	<p>le prix d'exercice des BSPCE par les bénéficiaires sera fixé le jour où les BSPCE seront émis et attribués par le Directoire aux conditions de l'article 163 bis G II du Code général des impôts ainsi qu'aux conditions ci-après définies, d'une action ordinaire d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) à un prix d'exercice égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes (i) la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société pendant les trois (3) dernières séances de bourse précédant la date de l'attribution du BSPCE 2026 par le Directoire, et (ii) si une ou plusieurs augmentations de capital (à l'exception des augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions, de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions) était(en) réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du Directoire d'attribuer les BSPCE 2026 concernés, le prix de souscription d'une action de la Société retenu dans le cadre de la plus récente des dites augmentations de capital appréciée à la</p>	<p>Non utilisée</p>
---	---------------------------------	---	--	---------------------

			<p>date d'attribution de chaque BSPCE 2026, les bénéficiaires ne pourront être que :Salariés ou dirigeants sociaux soumis au régime fiscal des salariés de la Société en fonction à la date d'attribution des BSPCE 2026 et/ou des membres du Conseil de Surveillance de la Société et des sociétés dont elle détient au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital ou des droits de vote, conformément à l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues ou toute autre catégorie de bénéficiaire éligible à l'attribution de BSPCE par l'effet de la loi</p>	
<p><u>19ème résolution:</u> Autorisation consentie au directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements liés</p>	<p>38 mois (17/06/2029)</p>	<p>1% du capital social au jour de l'attribution faite par le Directoire dont maximum 0,5% du capital social par an pour les dirigeants sociaux, dans la limite du montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 20ème résolution</p> <p>plafond commun avec la 18ème résolution</p>	<p>Pas de prix d'émission, les bénéficiaires ne pourront être que des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des dirigeants sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce</p>	<p>Non utilisée</p>

CHAPITRE 19 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1.6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PRÉVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant

19.1.7 TABLEAU HISTORIQUE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Date		Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Prime d'émission *	Fonds levés
31/12/2021	Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021	9 733 542	0,10 €	973 354,20 €		
28/01/2022	Augmentation de capital par exercice de BSPCE 2019 et de BSPCE 2018	3 992	0,10 €	399,20 €	9 900,16 €	10 299,36 €
20/07/2022	Augmentation de capital par exercice de BSPCE 2018	6 325	0,10 €	632,50 €	18 441,25 €	19 073,75 €
11/11/2022	Augmentation de capital	2 681 059	0,10 €	268 105,90 €	9 383 706,50 €	9 651 812,40 €
31/12/2022	Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2022	12 424 918	0,10 €	1 242 491,80 €		
17/07/2023	Augmentation de capital par exercice de BSPCE 2019	460	0,10 €	46,00 €	1 140,80 €	1 186,80 €
28/12/2023	Augmentation de capital	3 363 229	0,10 €	336 322,90 €	14 663 678,44 €	15 000 001,34 €
31/12/2023	Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023	15 788 607	0,10 €	1 578 860,70 €		
16/01/2024	Augmentation de capital par exercice de BSPCE 2019 et 2022	5 889	0,10 €	588,90 €	0,00 €	588,90 €
29/03/2024	Augmentation de capital par émission de BSPCE 2022	100	0,10 €	10,00 €	350,00 €	360,00 €
31/12/2024	Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2024	15 794 596	0,10 €	1 579 459,60 €		
10/04/2025	Augmentation de capital suite acquisition définitive des AGA2024	115 769	0,10 €	11 576,90 €		
30/04/2025	Nombre d'actions composant le capital social au 30/04/2025	15 910 365	0,10 €	1 591 036,50 €		
30/06/2025	Augmentation de capital	7 787 869	0,10 €	778 786,90 €	6 074 537,82 €	6 853 324,72 €
31/12/2025	Nombre d'actions composant le capital social au 30/04/2025	23 698 234	0,10 €	2 369 823,40 €		

19.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

19.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La recherche et le développement de stratégies nutritionnelles et thérapeutiques pour l'Homme et l'animal,
- La fabrication et la commercialisation sous toutes ses formes de spécialités nutritionnelles et thérapeutiques préalablement testées dans le cadre d'études précliniques et cliniques, ainsi que toutes activités en matière de recherche appliquée et de développement médical, de dépôt et d'acquisition de tous brevets, marques et droits relevant de la propriété industrielle, toute conclusion de contrat de licence afférent à ces droits de propriété industrielle,
- La prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés de tout type dont l'activité se rapporte directement ou indirectement à l'objet ci-dessus,
- L'acquisition de biens meubles et d'immeubles nécessaires à l'activité de la Société,
- Et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

19.2.2 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLES 10 à 14)

ARTICLE 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

10.1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

10.2 - Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme

CHAPITRE 19 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire ayant institué ce droit devant être prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 12 des présents statuts.

10.3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

10.4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les actionnaires propriétaires d'actions isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

10.5 - Sans préjudice des obligations d'information en cas de franchissement des seuils légaux prévus par les articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 5 %, 10%, 15%, 20%, 30% du capital de la Société, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions qu'elle détient dans un délai de 4 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant les fractions susvisées qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la Société au moins égale aux fractions précitées dudit capital, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

ARTICLE 11 - INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux Assemblées Générales.

Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

ARTICLE 12 - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la Loi.

L'Assemblée Générale extraordinaire, sur le rapport du Directoire, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Toutefois, l'Assemblée Générale extraordinaire pourra supprimer ce droit préférentiel de souscription en faveur d'une ou plusieurs personnes.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

ARTICLE 13 - RÉDUCTION - AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

13.1 - La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire qui peut déléguer au Directoire tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

13.2 - Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la Loi.

ARTICLE 14 - CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaire(s) sur les registres tenus à cet effet au siège social, pour les actions nominatives, ou par un intermédiaire financier habilité, pour les actions nominatives ou au porteur.

Toute transmission ou mutation d'actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement de compte à compte, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un virement de compte à compte.

19.2.3 DISPOSITION DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUI POURRAIENT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1 ACCORDS DE PARTENARIAT COMMERCIAL EN FRANCE

La Société a renforcé son ancrage officinal en France avec un accès privilégié à plus de 1500 pharmacies avec la **signature de quinze accords-cadres de partenariats avec des groupements pharmaceutiques** nationaux (Leadersanté, Groupement CPC/Kare Santé, Apothical, Solution Réseau d'Achat (SRA)) et régionaux (Santécial, Pharma10, groupement Galien, LG Nature & Conseils, PharmaProvence, Co&Pharm, GrandEstPharma) qui regroupent un large réseau de pharmacies, allant des officines de proximité aux grandes structures, offrant ainsi à la Société un accès privilégié à un maillage officinal stratégique.

20.2 ACCORDS DE PARTENARIAT COMMERCIAL VISANT LES MARCHES ASIATIQUES

En novembre 2025, Aika Zhejiang Asset Management (Aika) et Valbiotis ont signé des contrats exclusifs de co-entreprise (Joint-venture), de licences de brevets et de marques, d'approvisionnement et de distribution pour la commercialisation des produits Valbiotis sur les marchés asiatiques clés: Chine, Hong-Kong, Japon, Taiwan, Macao, Singapour, Vietnam, Indonésie, avec une extension possible du partenariat sur d'autres marchés de la région : Corée du Sud, Philippines, Malaisie, Brunéi, Laos, Cambodge, Thaïlande (cf. Communiqué de presse intitulé "Valbiotis annonce un accord stratégique majeur en Asie. Création d'une coentreprise en vue d'une commercialisation dès 2026" du 17 novembre 2025).

Aika est un groupe chinois ayant une expertise reconnue dans la commercialisation multicanale de produits à bénéfice santé, et doté d'infrastructures et ressources déjà en place permettant un go to market rapide, dès 2026.

Une commercialisation multicanale en deux temps, avec des premiers revenus dès 2026

La coentreprise assurera la vente exclusive des produits Valbiotis en Chine, à Hong-Kong/Macao, au Vietnam, en Indonésie, au Japon, à Taiwan et à Singapour. La commercialisation s'opèrera en deux temps, via deux canaux successifs :

o Dans un premier temps, elle s'appuiera sur un modèle de cross-border e-commerce (CBEC) via la vente directe des produits commercialisés en France, dès 2026 en Chine et à Hong-Kong/Macao, puis dans les cinq autres territoires d'Asie (Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour). Ce business model sera développé et mis en œuvre grâce aux équipes, aux expertises et aux infrastructures du groupe Aika en Chine, permettant un lancement rapide et efficace des opérations commerciales.

Très répandu en Chine et en Asie, le CBEC ou commerce électronique transfrontalier désigne l'achat et la vente de biens via internet entre des entreprises et/ou consommateurs situés dans des pays différents. Les transactions s'effectuent directement sur des sites dédiés. Les principales plateformes cross-border sont, en Chine, Tmall Global, JD Worldwide, Kaola, Little Red Book (Xiaohongshu), et, dans les autres pays d'Asie, Lazada, Shopee, Rakuten, ou encore Amazon.

En Chine, plus grand marché e-commerce au monde, le CBEC joue un rôle clé, notamment pour accéder à des produits étrangers des secteurs de la beauté, de l'alimentation, de la santé et du luxe, et répondre à une demande croissante de qualité et d'authenticité. Le CBEC concentre ainsi environ 10% du marché chinois des compléments alimentaires, qui est globalement estimé entre 30 et 40 Mds d'euros (selon les catégories de produits classifiées compléments alimentaires)³⁶.

Le CBEC bénéficie d'un cadre réglementaire, douanier et logistique allégé, permettant une mise sur le marché rapide via des investissements limités. Dans chacun des pays concernés, la coentreprise pilotera la gestion des campagnes de lancement, le marketing d'influence ainsi que la conquête commerciale au travers des réseaux sociaux locaux. Les premiers revenus liés à cette phase de commercialisation CBEC sont attendus dès 2026.

o Dans un second temps, une commercialisation en circuit classique (« General Trade ») sera déployée, s'appuyant sur des distributeurs locaux. Ce second canal sera activé une fois obtenues les autorisations réglementaires requises dans chacun des pays visés (Chine, Hong- Kong/Macao, Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour). La coentreprise engagera dès sa création les démarches d'enregistrements des produits Valbiotis.

³⁶ Source : Estimations Sohu.com, Zhongshan Technology and Innovation Research Institute, Healthplex Natural & Nutraceutical Products China

Une extension possible du partenariat est prévue sur d'autres marchés asiatiques : Corée du Sud, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Brunéi, Laos et Cambodge.

Organisation, gouvernance : un modèle de coentreprise équilibré et opérationnel

La structure capitalistique, le fonctionnement opérationnel et la gouvernance de la coentreprise s'articuleront autour des principes suivants :

o Répartition du capital, apports initiaux et gouvernance

Valbiotis détiendra 49% du capital de la coentreprise en apportant deux licences sur ses brevets et marques exclusives sur les territoires de l'accord, correspondant aux quatre principes actifs Lipidrive(r) (Cholestérol), Totum-63 (Santé Métabolique), Tensodrive(r) (Cardio-circulation) et Stéadrive(r) (TOTUM-448, actuellement en cours de développement clinique).

Aika détiendra 51% du capital via un apport en numéraire permettant à la coentreprise de bénéficier d'un montant de 3 M€ de trésorerie à sa création. L'accord de coentreprise prévoit également un financement additionnel en compte courant (sans accès au capital) de 2 M€ provenant du partenaire chinois Aika. La coentreprise pourra de surcroît bénéficier des dispositifs locaux de financement du Besoin en Fonds de Roulement, afin d'accompagner la montée en puissance de son activité.

La direction de la coentreprise sera assurée par Mr. Tao en qualité de CEO, avec des règles de gouvernance équilibrées, prévoyant un droit de veto de Valbiotis sur les principaux choix stratégiques et capitalistiques, tout en assurant à Mr. Tao la flexibilité opérationnelle nécessaire au développement de l'activité.

Au plan comptable, la consolidation de la coentreprise au niveau de Valbiotis se ferait par mise en équivalence, conformément aux normes IFRS.

o Modèle opérationnel

Basée à Hangzhou (province du Zhejiang) en Chine, la coentreprise bénéficiera d'un approvisionnement exclusif de Valbiotis, qui lui revendra ses produits assortis d'une majoration. Valbiotis participera également, aux côtés d'Aika, à la définition et à l'adaptation du portefeuille produits de la coentreprise aux spécificités des différents territoires. La coentreprise s'appuiera sur les ressources et l'expérience d'Aika dans la commercialisation de produits européens de l'industrie santé/bien être, en circuit CBEC comme en commercialisation classique. Elle bénéficiera en particulier de l'expertise marketing d'Aika – notamment en marketing digital local, en programmes d'acquisition et de fidélisation des clients – ainsi que de ses infrastructures et de son savoir-faire en matière d'IT (plateforme digitale, développement d'applications, IA, data), adossés à des équipes expérimentées déjà opérationnelles. L'ensemble de ces ressources en place, associées aux compétences et savoir-faire de Valbiotis, permettront un démarrage rapide des opérations commerciales, nécessitant des investissements limités.

20.3 CONTRAT DE DISTRIBUTION EXCLUSIF AU MOYEN-ORIENT

En janvier 2026, Mena Nutrition et Valbiotis ont signé un contrat de distribution exclusif au Moyen-Orient pour la promotion et la commercialisation des produits Valbiotis en Arabie Saoudite, au Liban et en Irak (cf. Communiqué de presse intitulé "Valbiotis annonce un accord de distribution exclusif au Moyen-Orient Après l'Asie, une nouvelle étape dans le déploiement international" du 8 janvier 2026)

Basée aux Émirats Arabes Unis, Mena Nutrition bénéficie d'une position forte sur ces marchés avec plus de 20 ans d'expérience (<https://www.menanutrition.com/>). Au fil des années, Mena Nutrition a ainsi démontré sa capacité à déployer des stratégies de promotion médicale locales, intégrant en particulier le recrutement et l'animation d'équipes de visiteurs médicaux. L'entreprise bénéficie également d'une solide expérience dans l'optimisation des politiques commerciales en pharmacie et la maîtrise du suivi logistique et des approvisionnements au travers de partenaires distributeurs établis dans chaque pays cible (Zimmo Trading en Arabie Saoudite, Holdal Group au Liban...). Les experts en réglementation de Mena Nutrition s'appuient enfin sur une parfaite connaissance des exigences réglementaires des marchés du Moyen-Orient et entretiennent des relations privilégiées avec les différentes autorités de santé locales en matière de procédures administratives, d'enregistrement et d'importation.

Une stratégie offensive pour imposer les produits ValbiotisPRO® comme références dans la prévention des déséquilibres cardio-métaboliques

La stratégie de promotion des produits Valbiotis sera avant tout médicale, avec l'objectif de faire des ValbiotisPRO® les produits de référence dans la prévention des déséquilibres cardio-métaboliques dans la région, grâce à leur haut niveau de preuves scientifiques. La commercialisation ne nécessitera pas d'investissements directs

de Valbiotis. Les produits Valbiotis seront vendus en pharmacies, Mena Nutrition s'appuyant sur les capacités logistiques et les forces commerciales de ses partenaires distributeurs dans chaque pays adressé.

Le début de commercialisation est attendu pour la fin 2026, après l'obtention des enregistrements auprès des autorités de santé dans chacun des pays.

Les pays du Moyen-Orient sont des marchés à fort potentiel pour les produits ValbiotisPRO®, l'incidence des pathologies liées aux déséquilibres métaboliques (hypercholestérolémie, pré-diabète, diabète de type 2, surpoids / obésité, hypertension artérielle, maladie hépatique stéatosique associée à un dysfonctionnement métabolique - MASLD) étant très élevée sur la zone, au-dessus des moyennes mondiales.

Un partenariat stratégique au cœur du déploiement international de la marque Valbiotis

Ce nouveau partenariat s'inscrit pleinement dans la stratégie de déploiement et de rayonnement international de la marque Valbiotis initiée depuis la France. Il marque une étape clé dans l'ambition de déployer les solutions et l'expertise Valbiotis au-delà des frontières, tout en consolidant son positionnement scientifique et innovant. À travers ce partenariat, la marque réaffirme son engagement en faveur d'une approche responsable et rigoureuse de la santé préventive, en France comme à l'international.

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Le Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Peuvent notamment être consultés au siège social pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement Universel :

- La dernière version à jour de l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel ;

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.valbiotis.com).

2. Bilan Passif

(En euros)	31/12/25	31/12/24
Capital [dont versé : 2 369 823]	2 369 823	1 579 460
Primes d'émission, de fusion, d'apports	6 161 779	1 253 457
Réserves réglementées	435 600	435 600
Report à nouveau	7 317 758	20 069 359
RESULTAT DE L'EXERCICE	(9 321 471)	(12 751 601)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 963 489	10 586 275
Avances conditionnées	604 500	444 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES ⁽¹⁾	604 500	444 000
TOTAL DES PROVISIONS	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 431 652	4 841 733
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	832 660	1 457 463
Dettes fiscales et sociales	1 464 779	1 864 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 206	166 241
Produits constatés d'avance	0	1 833
TOTAL DETTES ⁽¹⁾	5 760 297	8 331 839
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	13 328 286	19 362 114
⁽¹⁾ Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	4 020 532	4 727 998
⁽²⁾ Dont emprunts participatifs		

3. Compte de Résultat

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Production vendue biens	837 957	172 586
Production vendue services	10 485	2 913
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	848 442	175 499
Production stockée	(361 749)	25 823
Production immobilisée	-	-
Subventions	7 031	-
Reprises d'exploitation sur amortissements, dépréciations et provisions	-	346 103
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 500	-
Autres produits	18 005	37 008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	525 229	584 433
Achats de marchandises	149 947	201 448
Variation de stock (marchandises)	(622 555)	(117 326)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	306 793	819 630
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(217 412)	(952 330)
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	4 676 834	6 782 558
Impôts, taxes et versements assimilés	94 817	84 221
Salaires	3 898 260	5 276 268
Cotisations sociales	1 322 744	1 789 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	173 504	124 954
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	72 777	112 471
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	100 727	12 483
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	-
Autres charges	319 772	345 861
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 102 705	14 355 214
RESULTAT D'EXPLOITATION	(9 577 476)	(13 770 781)

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	-	-
Produits financiers de participations (2)	-	-
Produits des autres VMP et créances de l'actif immobilisé (2)	213 912	661 926
Autres intérêts et produits assimilés (2)	-	-
Reprises financières sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change	2 568	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	216 480	661 926
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (3)	92 247	117 932
Différences négatives de change	(4 399)	5 049
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	87 848	122 981
RESULTAT FINANCIER	128 632	538 944
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(9 448 844)	(13 231 837)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	73 828
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	357 249
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	(283 421)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(127 372)	(763 658)
TOTAL DES PRODUITS	741 709	1 320 187
TOTAL DES CHARGES	10 063 181	14 071 787
BÉNÉFICE OU PERTE	(9 321 472)	(12 751 600)
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier	8 037	112 315
(2) Dont produits concernant les entités liées.		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées.		

ANNEXE

Annexe des comptes – Préambule

Désignation de la société : SA VALBIOTIS.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 13 328 286 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 321 472 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles et principes comptables découlant du nouveau règlement ANC 2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement a pour effet notamment :

L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
La suppression de la technique du transfert de charge,
La modernisation du plan de comptes et des modèles des états financiers,
L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice 2024 précédent à hauteur de 346K€ ont été présentés sur la ligne de "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" et les remboursements de charges pour l'exercice 2025 à hauteur de 190K€ ont été reclassés dans le poste "Cotisations sociales" auxquels ils sont initialement rattachés.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 ans

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

- Licences et logiciels : 1 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais de brevets sont immobilisés et seront amortis à partir de la date d'exploitation du brevet jusqu'à la fin de la date effective d'utilisation du dit brevet.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent les prix d'achat, ainsi que les autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, font l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « Écarts de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère font l'objet d'une couverture des taux de change mise en place dès que la créance est sûre et certaine.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables),
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont intégralement passées en charge durant l'exercice où elles ont été engagées.

Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2025.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme d'avances conditionnées et de subventions. Le traitement comptable de ces dernières sera différent si la convention d'octroi de la subvention inclut des conditions suspensives ou résolutoires.

Les subventions obtenues sans aucune condition sont comptabilisées en totalité en produits d'exploitation lors de leur attribution.

Lorsque la subvention accordée doit être restituée en cas de non-respect par la société de conditions fixées dans la convention, il y a condition résolutoire. Dans ce cas la subvention est considérée comme acquise dès la signature de l'accord et les produits d'exploitation liés sont comptabilisés au rythme des dépenses correspondantes. Une partie de la subvention est alors enregistrée en « Produits constatés d'avance ».

Les créances liées à ces subventions sont portées à l'actif du bilan au poste « Autres créances ».

Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.

Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions.

Lorsque les subventions sont accordées quand VALBIOTIS a satisfait certaines conditions, on nomme ces conditions « conditions suspensives ». La subvention sera alors enregistrée en produits d'exploitation lorsque les conditions auront été réalisées. En attendant, les avances reçues au titre de la subvention future sont à inscrire à un poste « Autres dettes fiscales ».

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires Services correspond à la validation de l'atteinte des différentes étapes définies au contrat.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés.

Crédit d'impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État Français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses en remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Plan Comptable Général ne donnant pas de directive sur la comptabilisation des crédits d'impôt, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a opté pour la comptabilisation en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés. Ce dernier choix entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 « comptabilisation des subventions et informations à fournir sur l'aide publique », qui analyse le crédit d'impôt recherche comme une « aide publique ».

Faits caractéristiques

Subventions

Des subventions d'exploitation destinées à financer les programmes de recherche ont été obtenues ou comptabilisées en produit pour 7 031 € au cours de l'exercice.

Avances remboursables

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts. Une nouvelle avance a été obtenue auprès de la BPI en septembre 2025 pour 84 500 € dans le cadre d'une assurance export pour faciliter l'entreprise dans ses recherches de prospection. Cette aide pourrait atteindre 169 000€ selon les dépenses engagées par la Société.

À la date de clôture, 2 avances remboursables sont en cours, elles représentent une dette de 604 500 € et les remboursements liés sur l'exercice s'élèvent à 28 000 €.

L'avance remboursable d'un montant total de 520 000 € accordée en décembre 2019 par Bpifrance pour les programmes sur l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique bénéficiait d'un différé d'amortissement jusqu'au 31 décembre 2022. Par avenant du 6 mai 2022 puis du 10 juin 2024, un report de paiement a été accordé par Bpifrance, entraînant la date de la première échéance de remboursement au 31 décembre 2026. La Société devra rembourser à Bpifrance la somme de 26 000 € chaque trimestre civil, soit 104 000 € par an jusqu'en septembre 2031.

Emprunts

Au 31 décembre 2025, la Société fait apparaître au passif 12 prêts dont 6 prêts de Bpifrance, 3 prêts garantis par l'État (PGE) et 2 prêts pour le financement du BFR représentant une dette de 3 423 825 € et les remboursements liés sur l'exercice s'élèvent à 1 599 000 €. Deux nouveaux prêts ont été obtenus au cours du second semestre, pour 600 000 € chacun auprès des deux banques historiques (Société Générale, BNP Paribas).

BSPCE-AGA

193 825 BSPCE2025-1 et 120 000 BSPCE2025-2 ont été émis et attribués le 24 avril 2025, suite à la 15ème résolution de l'assemblée générale mixte.

Par ailleurs, à la suite des 15ème et 16ème résolutions de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a également décidé d'attribuer 150 175 actions gratuites, au nominal de 0,10 € par action.

Conditions d'exercice des BSPCE₂₀₂₅₋₁ et BSPCE₂₀₂₅₋₂ :

- À la suite de la 15ème résolution de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a émis et attribué 193 825 BSPCE₂₀₂₅₋₁ et 120 000 BSPCE₂₀₂₅₋₂ ;
- Période d'acquisition : 3 ans ;
- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028) :
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire: à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
 - pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025
- Droit de souscription : chaque bon donne droit à la souscription d'une action ordinaire ;
- Terme de l'option : les bons pourront être exercés pendant 10 ans ;

Conditions des attributions d'actions gratuites 2025 :

- À la suite de la 15ème et 16ème résolutions de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2025, le Directoire a décidé le 24 avril 2025 de faire usage de sa délégation et a attribué 150 175 actions gratuites.
- Période d'acquisition : 3 ans ;
- Conditions d'acquisition (à réaliser avant le 25/04/2028) :
 - pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : la signature de trois contrats de partenariats à l'international ;

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

- pour 35% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire: à l'atteinte d'un seuil d'implantation (directe et par l'intermédiaire de groupements de pharmacies) de deux mille (2000) pharmacies en France
- pour 30% des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire : à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de plus de dix millions d'euros (10.000.000 €) - calcul commençant au 01/01/2025
- Période de conservation : Aucune ;
- Absence de condition de présence à la suite de l'attribution

La situation des différents plans de BSA et BSPCE est résumée ci-après

BSA – BSPCE au 31 décembre 2025

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons attribués	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Partenaires	28 700	19/11/2014	28 700	28 700	0,10 €	-	28 700	-	19/11/2021	0	1,45 €	- €
BSA COS 2016-1	13 400	10/03/2016	13 400	13 400	1,00 €	-	13 400	-	25/10/2024	0	1,45 €	- €
BSA 2017-1	36 471	26/10/2017	36 471	36 471	0,50 €	36 471	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSA 2017-2	31 607	26/10/2017	31 607	31 607	0,50 €	31 607	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSA 2017-3	4 863	26/10/2017	4 863	4 863	0,50 €	4 863	-	-	25/10/2024	0	5,99 €	- €
BSPCE 2017 Ordinaires	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	42 572	415	-	31/05/2028	0	7,93 €	- €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSPCE 2017 Performances	54 706	31/05/2018	42 987	42 987	0,00 €	42 887	100	-	31/05/2028	0	7,93 €	- €
		19/04/2019	11 719	11 719	0,00 €	2 864	-	8 855	19/04/2029	8 855	4,04 €	35 774,20 €
BSA 2018-1	27 684	19/04/2019	27 684	27 684	0,50 €	-	-	27 684	19/04/2026	27 684	4,04 €	111 843,36 €
BSA 2018-2	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSA 2018-3	27 685	19/04/2019	27 685	27 685	0,50 €	-	-	27 685	19/04/2026	27 685	4,04 €	111 847,40 €
BSPCE 2018	124 580	19/04/2019	99 434	99 434	0,00 €	20 602	11 000	67 832	19/04/2029	67 832	4,04 €	274 041,28 €
		19/03/2020	25 146	25 146	0,00 €	-	6 286	18 860	19/03/2030	18 860	2,58 €	48 658,80 €
BSPCE 2019	360 825	19/03/2020	360 825	360 825	0,00 €	44 397	93 934	222 494	19/03/2030	222 494	2,58 €	574 034,52 €
BSPCE 2020	388 813	26/01/2021	388 813	388 813	0,00 €	293 093	-	95 720	25/01/2031	95 720	6,53 €	625 051,60 €
BSPCE 2021-1		01/02/2022	441 254	441 254	0,00 €	340 999	-	100 255	01/02/2032	100 255	6,42 €	643 637,10 €
BSPCE 2021-2	486 677											
BSPCE 2021-3		25/08/2022	45 423	45 423	0,00 €	45 423	-	-	25/08/2032	0	6,02 €	- €
BSPCE 2022-1	621 246	09/12/2022	621 246	547 811	0,00 €	155 910	5 529	386 372	09/12/2032	386 372	3,60 €	1 390 939,20 €
BSPCE 2022-2												
BSPCE 2022-3	46 149	26/06/2023	46 149	46 149	0,00 €	-	-	46 149	26/06/2033	46 149	4,07 €	187 826,43 €
BSPCE 2022-4	27 286	09/10/2023	27 286	27 286	0,00 €	6 822	-	20 464	09/10/2033	20 464	5,25 €	107 436,00 €
BSPCE 2025	318 207	18/04/2025	313 825	313 825	0,00 €	-	-	313 825	24/04/2035	313 825	1,00 €	313 825,00 €
AGA 2025	159 104	18/04/2025	150 175	150 175	0,00 €	-	-	150 175		150 175		- €
TOTAL	2 840 394		2 827 083	2 753 648		1 071 374	159 364	1 522 910		1 522 910		4 572 536

Autres informations

Développement du portefeuille produits.

Au cours du premier semestre, Valbiotis a étendu sa gamme Valbiotis^{®PRO} avec le lancement de son produit Valbiotis^{®PRO} Santé métabolique (ex Totum*63) le 3 février 2025 ([communiqué de presse du 30/01/2025](#)) qui est un complément alimentaire innovant, apportant une réponse végétale, naturelle, non médicamenteuse et scientifiquement testée pour la gestion du poids, de la glycémie et des triglycérides.

Le troisième produit de la gamme Valbiotis^{®PRO} a été annoncé fin mai ([communiqué de presse du 22/05/2025](#)) avec le lancement de Valbiotis^{®PRO} Cardio-circulation le 2 juin qui est une solution non-médicamenteuse sans effet secondaire adressant les problématiques de pression artérielle élevée et de confort circulatoire (sensation de jambes lourdes, d'inconfort circulatoire).

Aux côtés de ce portefeuille à forte valeur scientifique est également commercialisée depuis mai 2024 la gamme ValbiotisPlus[®], développée pour agir sur les problématiques santé du quotidien. Conçues par les équipes R&D Valbiotis, les solutions ValbiotisPlus[®] reposent sur une base solide, avec des preuves d'efficacité et de sécurité largement validées dans la littérature scientifique.

Cette gamme d'abord uniquement vendue sur le site internet Valbiotis, a été étendue au canal pharmacie à partir du mois d'octobre. Au 31 décembre 2025, 7 produits de la gamme Valbiotis sont commercialisés (Omega 3, Multivitamines, Magnésium, Sérénité, Sommeil, Collagène Articulation et Collagène Marin Beauté).

La distinction du prix Top Santé 2025 pour ValbiotisPlus[®] Sérénité ([communiqué de presse du 18/12/2025](#)) symbolise la reconnaissance de ce modèle scientifique différenciant de Valbiotis.

Recherche & Développement

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

La société continue de finaliser ses programmes de R&D existants. Elle a annoncé le large succès de l'étude clinique de phase II/III HEART II sur Lipidrive® (substance active de Valbiotis®^{PRO} Cholestérol) : efficacité démontrée sur la réduction du LDL Cholestérol chez des individus présentant une hypercholestérolémie légère à modéré. [\(communiqué de presse du 14/01/2025\)](#).

La fin de cette étude clinique permet à la société d'anticiper une éventuelle réglementation en proposant une alternative scientifiquement prouvée sans levure de riz rouge pour la gestion du cholestérol [\(communiqué de presse du 17/03/2025\)](#).

Concernant son quatrième produit Valbiotis®^{PRO} en développement, la Société a annoncé le 8 décembre 2025 [\(communiqué de presse du 08/12/2025\)](#) la fin du recrutement de l'étude clinique Cardio-Liver pour Totum-448, son produit pour les maladies métaboliques du foie (MASLD). Conduite dans le cadre d'une chaire de recherche en partenariat avec l'Université de Laval (Québec), cette étude clinique évalue l'effet de TOTUM•448 sur de nombreux facteurs de risques impliqués dans les stades précoces des maladies métaboliques du foie. Les résultats de cette étude clinique sont attendus au deuxième semestre 2026.

Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2025, Valbiotis disposait d'une trésorerie de 8 634 K€, en baisse de 2 946 K€ par rapport au 31 décembre 2024 (11 580 K€).

A partir de 2024, la société a entamé la transformation de son business model pour donner suite à la commercialisation de certains produits en 2024. Sur l'année 2025, elle a poursuivi le développement et la commercialisation de ses produits.

Cette diminution résulte principalement de la consommation de trésorerie liée au financement du plan de déploiement commercial de la société, partiellement compensé par une augmentation de capital réalisée en juin 2025 (cf. note 4 sur les capitaux propres).

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation, sur la base de projection d'activité et de prévisions de trésorerie établies sur les 12 prochains mois et tenant compte de l'évolution du business model de la société. Les hypothèses sous-tendant ce prévisionnel de trésorerie ont été examinées par le Directoire et le Conseil de Surveillance en date du 27 février 2026. Ce dernier s'est assuré de leur caractère raisonnable et a approuvé le budget et les prévisions de trésorerie.

Ces projections reposent sur une hypothèse d'accélération des ventes en France en 2026, dans le prolongement de la dynamique observée en 2025, et un démarrage des ventes à l'international dès 2026 et nécessitent l'obtention de financements complémentaires avant fin 2026 dont le format n'est pas encore déterminé et pouvant se réaliser sous différentes formes (financements de BFR et/ou financements dilutifs et/ou financements non dilutifs).

En fonction du montant des financements obtenus en 2026, la société pourrait avoir besoin de financements complémentaires au-delà de mi 2027.

Au cas où ces hypothèses ne se réaliseraient pas, la société estime qu'elle serait en mesure de prolonger son horizon de trésorerie de quelques mois, en adaptant son plan de dépenses, afin de permettre la recherche des financements requis.

Autres informations

Effectifs

Effectif moyen du personnel (ETP) en 2025 : 49

Catégories	31/12/25	31/12/24
Mandataires	4	4
Cadres	23	24
Agents de maîtrise	20	15
Employés et techniciens	3	2
EFFECTIF REEL	50	45

Engagements financiers

Engagements donnés

Les emprunts en cours auprès de la BNP sont soumis à des garanties de :

- 200 000€ de garantie BPI (40% de l'emprunt total de 500 000€)
- 919 061€ pour le Prêt Garanti par Etat
- 240 000€ de garantie BPI (40% de l'emprunt total de 600 000€)
- 600 000 € de nantissement du fonds de commerce pour le prêt de 600 000€

Engagements donnés	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements crédit-bail mobilier	
Engagements crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés :	127 971
<i>Engagements en matière de retraite</i>	<i>127 971</i>
TOTAL	127 971

Engagements reçus

Néant.

Crédit impôt recherche

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 127 372 € a été constaté sur l'exercice 2025 selon les règles en vigueur.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 127 971 € au 31 décembre 2025.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, des droits exigibles au moment de départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP) ;
- Proratiser la valeur comptable actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables économiques :

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

- o Taux actualisation : 3,96 % ;
- o Revalorisation des salaires : 2 % ;
- o Charges sociales patronales : 44 % pour les cadres et 40,24 % pour les non-cadres
- o Obligations définies par la convention collective Pharmacie, Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques.

-Variables démographiques :

- o Taux de rotation du personnel : moyen pour les cadres et fort pour les non-cadres ;
- Tables de mortalité : INSEE 2024.

Honoraires commissaires aux comptes

Honoraires commissaires aux comptes	Montant en euros
Cerifications des comptes	67 724
TOTAL	67 724

Déficit fiscal reportable

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2025 est de 75 142 491 euros

Notes sur le bilan

Note 1 : Immobilisations

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

Rubriques	31/12/24	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31/12/25
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 540 513	143 211	-	-	1 683 724
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 622	8 289	-	-	125 911
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	195 505	113 207	(195 667)	-	113 045
TOTAL GENERAL	1 853 640				1 922 679

Les trois catégories d'immobilisations sont détaillées ci-après.

▪ Immobilisations incorporelles

Le total des immobilisations incorporelles se décompose comme suit :

Rubriques	31/12/24	Augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Création
Concession, brevets et droits similaires Fonds commercial	1 470 508 -			143 211		
TOTAL GENERAL / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 540 513	-	-	143 211	-	-

Rubriques	Diminutions					31/12/25
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service	
Concession, brevets et droits similaires Fonds commercial						1 613 717 -
TOTAL GENERAL / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	1 683 724

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement au dépôt de la marque Valbiotis sur les marchés asiatiques clés (Chine, Hong-Kong/Macao, Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan et Singapour) suite à l'annonce du partenariat asiatique via la création d'une co-entreprise.

▪ Immobilisations corporelles

Le total des immobilisations corporelles se décompose comme suit :

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

Rubriques	31/12/24	Augmentations			
		Virements		Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Terrains	-				
Constructions	-				
Installations techniques, matériels et outillage industriel	-				
Autres immobilisations corporelles	117 622			8 289	
Immobilisations en cours, avances et acomptes	-				
TOTAL GENERAL / IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 622	-	-	8 289	-

Rubriques	31/12/25	Diminutions			
		Virements		Sorties	
		De poste à poste	A destination de l'actif	Cessions	Scissions
Terrains	-				
Constructions	-				
Installations techniques, matériels et outillage industriel	-				
Autres immobilisations corporelles	125 911				
Immobilisations en cours, avances et acomptes	-				
TOTAL GENERAL / IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 911	-	-	-	-

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent à du matériel informatique (7 k€) et de téléphonie (1 K€).

▪ Immobilisations financières

Le total des immobilisations financières se décompose comme suit :

En €	31/12/24	Augmentations	Diminutions	31/12/25
Actions Valbiotis Canada	68			68
Participations	-			-
Cautionnements versés	120 658	5 840	(66 666)	59 831
Créances diverses	33 083	46 200	(54 517)	24 766
Actions propres d'actifs à long terme	41 697	61 167	(74 485)	28 380
Total	195 505	113 207	(195 667)	113 045

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent en partie à des dépôts de garantie concernant un véhicule de location longue durée ainsi que des cartes carburant pour la flotte automobile. Les créances diverses et les actions propres d'actif à long terme concernent le contrat de liquidité.

NOTE 2 : Tableau des amortissements

Amortissements des immobilisations:

Le tableau de synthèse des amortissements est le suivant :

Rubriques	31/12/24	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31/12/25
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(428 244)	(53 520)	-	-	(481 764)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(84 831)	(19 257)	-	-	(104 088)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	(513 075)	(72 777)	-	-	(585 851)

Le tableau des amortissements d'immobilisations incorporelles se décompose comme suit :

Rubriques	31/12/24	Augmentations : Dotations de l'exercice				Diminutions		31/12/25
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments mis hors service	
Concession, brevets et droits similaires	(414 600)		(30 185)					(444 785)
Droit au bail	-							-
Fonds commercial	-							-
Autres immobilisations incorporelles	(13 644)		(23 335)					(36 979)
TOTAL GENERAL / AMORTISSEMENTS IMMO. INCOR.	(428 244)	-	(53 520)	-	-	-	-	(481 764)

Le tableau des amortissements d'immobilisations corporelles se décompose comme suit :

Rubriques	31/12/24	Augmentations : Dotations de l'exercice				Diminutions		31/12/25
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments mis hors service	
Terrains	-							-
Constructions	-							-
Installations techniques, matériels et outillage industriel	-							-
Autres immobilisations corporelles	(84 831)		(19 257)					(104 088)
Immobilisations en cours, avances et acomptes	-							-
TOTAL GENERAL / AMORTISSEMENTS IMMO. INCOR.	(84 831)	-	(19 257)	-	-	-	-	(104 088)

Dépréciation des immobilisations

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

Sur l'exercice comptable 2025, aucune dépréciation complémentaire des éléments dépréciés les années précédentes (brevets, marques) n'a été constatée.

Note 3 : Créances

Détail des créances clients

Le total des créances clients à la clôture de l'exercice s'élève à 83 703 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

(En euros)	31/12/25	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances clients	83 703	83 703	
Clients douteux	-	-	
Factures à établir	-	-	
VALEURS BRUTES	83 703	83 703	
Créances clients	-	-	
DÉPRÉCIATIONS	-	-	
VALEURS NETTES	83 703	83 703	

Détail des autres créances

(En euros)	31/12/25	Moins d'un an	Plus d'1 an
Parts dans les entreprises liées	68	-	68
Dépôts et cautionnements	59 831	-	59 831
Actions propres	28 380	-	28 380
Autres créances immobilisées	24 766	-	24 766
Créances de l'actif immobilisé	113 045	-	113 045
Créances clients	83 703	83 703	
Créances sociales	4 615	4 615	
Etat et autres collectivités	221 317	221 317	
Impôt sur les bénéfices	127 372	127 372	
Comptes courants - débiteurs	196 784	-	196 784
Débiteurs divers	74 438	74 438	
Valeurs mobilières de placement	6 570 804	6 570 804	
Charges constatées d'avance	159 039	159 039	
Créances de l'actif circulant	7 438 073	7 241 289	196 784
TOTAL CRÉANCES	7 551 118	7 241 289	309 829

(En euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Créances immobilisées	113 045	-	113 045	-
Créances sur l'actif circulant	7 279 034	7 082 250	196 784	-
Charges constatées d'avance	159 039	159 039	-	-
TOTAL	7 551 118	7 241 289	309 829	-

Les autres créances intègrent notamment le CIR 2025 pour 127 372 €.

Les dépôts à terme correspondent intégralement à des placements sans aucun risque et rémunérés au minimum 2% pour un montant de 6 570 804 €.

Détail de la trésorerie:

CHAPITRE 22 : AUTRES ÉLÉMENTS

(En euros)	31/12/25	31/12/24
Autres VMP	6 570 804	7 905 762
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	6 570 804	7 905 762
BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS	2 064 179	4 638 698
Disponibilités	2 064 179	4 638 698
CAISSE	-	70
TRÉSORERIE	8 634 982	12 544 530

Produits à recevoir

(En euros)	31/12/25	31/12/24
Etat - Produits à recevoir	8 030	9 877
Intérêts courus à recevoir	7 213	6 842
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	15 243	16 719

Note 4 : Capitaux propres

Le capital social s'élève à 2 369 823 € et est composé de 23 698 234 titres d'une valeur nominale de 0,10 €.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture	Créés sur l'exercice	Remboursés	A la clôture	
Actions ordinaires	15 794 596	7 903 638	-	23 698 234	0,10
TOTAL	15 794 596	7 903 638	-	23 698 234	

Deux augmentations de capital ont eu lieu en 2025 :

- Une première le 9 avril 2025 par émission de 115 769 actions gratuites au prix d'émission de 0,10 €
- Une seconde le 26 juin 2025 par émission de 7 787 869 actions nouvelles au prix d'émission de 0,88 €.

1 166 216 € d'honoraires liés à l'augmentation de capital du 26 juin ont également été imputés au poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport », qui a ainsi été ramené de 1 253 K€ à 6 162 K€.

Note 5 : Provisions

Tableau des provisions

Rubriques	31/12/24	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/25
Provisions réglementées	-		-	-	-
Provisions pour Risques et Charges	-			-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-

Il n'y a pas de provisions pour litiges, risques ou charges à la clôture de l'exercice 2025.

Note 6 : Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/12/25	31/12/24
Assurances dommages ouvrages et TRC		90 899
Autres	159 039	178 914
Charges d'exploitation	159 039	269 813
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	159 039	269 813

Produits constatés d'avance

Nature des produits	31/12/25	31/12/24
Produits d'exploitation	-	1 833
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	-	1 833

Note 7 : Dettes

Etats des dettes d'exploitation et dettes diverses

Le total des dettes d'exploitation et dettes diverses à la clôture de l'exercice s'élève à 2 328 645 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

(En euros)	31/12/25	Moins d'un an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	832 660	832 660		
Personnel et comptes rattachés	760 589	760 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	608 931	608 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 795	3 795		
Autres impôts, taxes et assimilés	91 463	91 463		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 206	31 206		
DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES	2 328 645	2 328 645	-	-

Charges à payer

(En euros)	31/12/25	31/12/24
Fournisseurs - Factures non parvenues	319 192	890 361
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	209 446	142 078
Personnel - Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	44 796	514 515
Personnel - Autres charges à payer	506 348	464 640
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer	90 878	60 299
Organismes sociaux - Autres charges à payer	197 058	208 634
Etat - Autres charges à payer	17 963	17 785
TOTAL CHARGES À PAYER	1 385 681	2 298 312

(En euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	3 431 652	1 665 887	1 765 765	-
Fournisseurs et comptes rattachés	832 660	832 660	-	-
Autres dettes	1 495 985	1 495 985	-	-
TOTAL	5 760 297	3 994 532	1 765 765	-

Note 8 : Stocks

Stocks et en-cours

Les Stocks et en-cours s'élevaient à 2 100 031 € en 2025. La société a déprécié dans ses comptes 2025 des produits arrivant à une date de péremption proche pour 40 463 € et pour un montant de 72 747 € de matières premières qui étaient destinées à Nestlé.

(En euros)	31/12/24	31/12/25
Matières premières et autres approvisionnements	1 135 713	970 109
En cours de production	-	-
Produits finis	964 318	1 607 926
Marchandises	-	-
VALEURS BRUTES	2 100 031	2 578 036

(En euros)	31/12/24	31/12/25
Matières premières et autres approvisionnements	-	72 747
En cours de production	-	-
Produits finis	- 12 483	- 40 463
Marchandises	-	-
DEPRECIATIONS	- 12 483	- 113 210
STOCKS ET EN-COURS NETS	2 087 548	2 464 826

Note 9 : Garanties reçues

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Les emprunts en cours auprès de la BNP sont soumis à des garanties de :

- 440 000 € de garantie BPI (40% du total des emprunts, soit 1 100 000€)
- 1 021 179 € pour le Prêt Garanti par Etat

Les emprunts en cours auprès de la SG sont soumis à des garanties de :

- 440 000 € de garantie BPI (40% du total des emprunts, soit 1 100 000€)
- 1 000 000 € pour le Prêt Garanti par Etat Le Prêt Garanti par l'Etat en cours auprès de BPI est soumis à une garantie à hauteur d'1 000 000 €.

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts garantis par BPI	1 461 685	880 000
Prêts Garantis par l'Etat	560 640	3 021 179



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

VALBIOTIS

Société anonyme

4 Avenue Eric Tabarly

17180 PERIGNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société VALBIOTIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALBIOTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 décrit dans le paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Charles DUSSART

VALBIOTIS

Société anonyme

4 Avenue Eric Tabarly

17180 PERIGNY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

VALBIOTIS

Société anonyme
4 Avenue Eric Tabarly

17180 PERIGNY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société VALBIOTIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 2 mars 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Charles DUSSART